CONVOCATION

Le Conseil Municipal est convoqué en séance publique à l'Hôtel de Ville le 18 NOVEMBRE 2011 à 18H30, conformément aux dispositions de l'article L.2121-9 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

Finances, Contrôle de Gestion, Budget, Relations avec les Associations Patriotiques

- PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUA-TION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012
- BUDGET PRINCIPAL DÉCISION MODIFICA-TIVE N°2
- TRANSFERT DE PARCELLES DE TERRAINS DU BUDGET ANNEXE SAINT QUENTIN OUEST AU BUDGET PRINCIPAL

<u>Administration générale, travaux et vie associative</u>

- MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
- TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL ADAPTATION
- AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011- 6574 - SUBVENTIONS EX-CEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS
- PROGRAMMATION D'ÉLISPACE SAISON 2011/2012
- RÈGLEMENT DU SINISTRE INCENDIE ÉCOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL SISE 50 RUE DE SÉNÉFONTAINE

Emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville

- RECONDUCTION DU CHANTIER D'INSERTION ECOSPACE

- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVATION DES VI-TRINES'
- TRANSACTION BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ RÉGAL BEAUVAIS
- CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE PROGRAMMATION 2011 FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

<u>Culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire</u>

- CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2012 - (C.L.E.A.) SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION

<u>Urbanisme</u>, circulation et stationnement, environnement

- LOTISSEMENT 'LA LONGUE HAYE' VENTE DE LOTS
- RÉTROCESSION DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS (VRD) RUE DE LA HARPE ÉCHANGE DE TERRAINS
- VENTE D'UNE PARCELLE À MONSIEUR VANDENABEELE
- VENTE MAISON 25 RUE JEAN-BAPTISTE BAILLIÈRE
- RUE DE PONTOISE CESSION DÉLAISSÉ DO-MAINE PUBLIC
- RUE DES JONQUILLES ÉCHANGE ET ACQUI-SITION DE GARAGES
- PROJET DE RÉNOVATION URBAINE RUE GUSTAVE FLAUBERT ET RUE HONORÉ DE BALZAC - RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'OPAC DE L'OISE
- LOTISSEMENT AGEL VENTE D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES MEN-TALES (ADAPEI)
- RUE DE SÉNÉFONTAINE RENOUVELLEMENT CABLES ÉLECTRIQUES CONVENTION ERDF
- SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2010

- MISE EN PLACE DE LA NAVETTE GRATUITBUS
- INSTAURATION D'UNE HEURE GRATUITE DE STATIONNEMENT PENDANT LES FÉÉRIES DE NOËL SUR LES PLACES DES HALLES ET FOCH
- AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTE DIALOG SERVICES AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTEC-TION DE L'ENVIRONNEMENT
 - DÉNOMINATION DE VOIES

Éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse

- PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCOLARITÉ DU 1^{ER} DEGRÉ REVALORISATION ANNUELLE
- SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ÉCOLES CLASSÉES 'ECLAIR' (ÉCOLES COLLÈGES LYCÉES AMBITION INNOVATION RÉUSSITE)
- PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS (PAC)
 ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES (AEC)
 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES
 CLASSES COOPÉRATIVES ANNÉE SCOLAIRE
 2011-2012
 - TRANSPORTS D'ÉLÈVES SUBVENTIONS 2012
- ÉCOLES MATERNELLES FÊTES DE FIN D'AN-NÉE 2011
- CLASSES DE DÉCOUVERTES 2^{ÈME} ET 3^{ÈME} TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012
- ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RENOUVEL-LEMENT DU MOBILIER DE CERTAINS CENTRES

Sécurité, prévention de la délinquance

- JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMI-NATION DES VIOLENCES A L'ÉGARD DES FEMMES SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES
- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE SUBVEN-TION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE (LFSM) - GROUPE DE PAROLES POUR ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES
- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE SUBVEN-TION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION INSER-TION FORMATION ÉDUCATION PRÉVENTION (IFEP) ATELIERS SENSIBILISATION AUX CONDUITES À RISQUES

Sport, jeunesse

- MAISON DE LA JEUNESSE QUARTIER ARGENTINE DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS
- ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A UNE ASSOCIATION SPORTIVE
- ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2011 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS

Fait à Beauvais, le 10 novembre 2011.

Le vendredi 18 novembre 2011 à 18h30,

Le conseil municipal de la ville de Beauvais, dûment convoqué par Madame le Maire conformément aux dispositions de l'article L. 2121-9 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances.

PRÉSIDENT : Mme Caroline CAYEUX

PRÉSENTS : M. Jean-Marie JULLIEN, M. Franck PIA, M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. Olivier TABOUREUX, Mme Catherine THIEBLIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Corinne CORILLION, Mme Cécile PARAGE-LALOI, Mme Odette BLEIN, Mme Claire LEROY, Mme Nicole WISSOTZKY, Mme Francine PICARD, Mme Lucienne BERTIN, M. Antonio DA CUNHA, M. Pierre MICHELINO, M. Eric MARDYLA, Mme Françoise BRAMARD, M. José HIBERTY, M. Richard HAUDOIRE, Mme Béatrice PERNIER, Mme Malika BOUBEKER, Mme Elisabeth LESURE, M. Charles LOCQUET, M. Mamadou LY, M. Philippe VIBERT, M. Sébastien CHENU, Mme Farah JEDDI, Mme Hélène DE NATTES, Mme Jacqueline MENOUBE, Mme Fatima ABLA, Mme Sylvie HOUSSIN, Mme Anne ROUIBI-GEFFROY, M. Thierry AURY, Mme Fatima LEFRANC, M. Mehdi RAHOUI.

POUVOIRS: Mme Priscille DIKONGUE NYABEN à Mme Marie-Anne FIZET-GORIN, M. François GAIRIN à M. Pierre MICHELINO, M. Ali DJENADI à Mme Caroline CAYEUX, M. Serge ADAM à M. Jean-Marie JULLIEN, M. Armand BORGNE à M. Jean-Luc BOURGEOIS, Mme Cécile CHAMORIN à M. Sébastien CHENU, Mme Brigitte CARPENTIER à Mme Fatima ABLA, M. Xavier CNOCKAERT à M. Mehdi RAHOUI

Date d'affichage :	25/11/2011
Date de la convocation :	10/11/2011
Nombre de présents :	37
Nombre de votants :	45

Le secrétaire désigné pour toute la durée de la séance est : Mademoiselle Hélène de Nattes

Mme LE MAIRE: Je vous propose de désigner Hélène de Nattes comme secrétaire de séance. Pas d'avis contraire? Hélène de Nattes sera donc notre secrétaire de séance et je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel.

APPEL NOMINAL

Mme LE MAIRE: Mes chers collègues, vous avez trouvé sur vos tables la délibération n°3 du budget principal et la décision modificative n°2 qui ont été modifiées ainsi que son annexe. Je voudrais, avant d'aborder l'ordre du jour du conseil municipal, vous dire que j'ai l'immense plaisir de vous annoncer, ce soir, que nos efforts concernant la mise en valeur de notre patrimoine culturel et historique ont été récompensés hier, puisque Beauvais a obtenu, à l'unanimité du jury, le label « Ville d'art et d'histoire ». Nous

sommes la troisième ville de l'Oise à l'avoir obtenu et la 153ème en France. Dans l'Oise, il n'y a que Chantilly et Noyon. Je vous remercie et je tiens aussi à saluer les services de la culture et du patrimoine de notre ville qui nous ont particulièrement aidés, Catherine Thieblin, Maire adjointe du patrimoine également, et Jean-Luc Bourgeois, le Maire adjoint à l'urbanisme, qui ont beaucoup travaillé. Le dossier pourra être consulté par chacun d'entre vous – nous ne pouvons l'éditer pour tout le monde. C'est un dossier que je qualifierai de remarquable. Je le dis avec d'autant plus de fierté que je n'ai pas participé à sa rédaction. J'en ai assumé la présentation hier avec mes collègues à Paris. Voilà ce que je voulais vous dire en introduction de ce conseil.

M. RAHOUI: Madame le Maire, je souhaitais vous interpeller de manière régulière au travers d'une question orale, tel que le règlement intérieur du Conseil municipal nous le permet.

Mme LE MAIRE : Je vous donne la parole.

Questions ouvertes

M. RAHOUI: Madame le Maire, une trentaine de demandeurs d'asile sont abandonnés sous le Pont de Paris, depuis plus de six mois, dans une précarité et dans une indifférence de plus en plus profonde. Quelles interventions entendez-vous entreprendre pour que cette situation cesse enfin et pour restaurer dans leurs droits les demandeurs d'asile?

Mme LE MAIRE : Monsieur Rahoui, je vous dirai spontanément que nous n'avons pas arrêté d'intervenir et depuis bien longtemps. Je suis personnellement intervenue auprès du Premier ministre quand il est venu à Beauvais, je suis allée voir le Ministre de l'Immigration quand c'était Eric Besson. J'ai été reçue au ministère de l'Intérieur et j'ai attiré également l'attention du Préfet. Je ne viens pas de découvrir la situation dans laquelle se trouvent, malheureusement, ces femmes et ces hommes, rassurez-vous! Je suis étonnée que vous puissiez nous faire le procès d'intention selon lequel nous sommes indifférents. Je dirai que votre question, pleine de sous-entendus, est plutôt indigne du respect que nous devons à ces personnes. Je voudrais vous expliquer deux ou trois choses. D'abord, la municipalité n'est pas responsable de la situation de précarité dans laquelle se trouvent ces femmes et ces hommes. Vous le savez aussi bien que nous, les demandeurs d'asile relèvent de la responsabilité de l'État. Il est vrai, je le constate et je le regrette, que vous passez votre temps, avec vos amis de l'opposition, à nous reprocher sans arrêt de nous substituer à l'État. Là, au fond, finalement, on a l'impression que vous nous demandez d'agir à sa place.

<u>Deuxième point</u>: les conditions de vie de ces femmes et de ces hommes, nous les déplorons, nous les trouvons totalement inhumaines et indignes de notre République. Qu'il y ait des tentes, des cartons, des amoncellements de matériaux divers ou de bouteilles de gaz concourent à une situation sociale et sanitaire totalement inacceptable. Le risque d'incendie est particulièrement préoccupant, mêlé à l'insalubrité du lieu et à l'absence de point d'eau potable qui met leur vie en danger.

Je peux vous dire que je suis, moi aussi, à la fois consternée et révoltée que ce Pont de Paris soit transformé en « mini Sangatte ». Est-ce ce que

nous souhaitons pour des femmes et des hommes migrants ? Imaginez-vous une seconde, Monsieur Rahoui ainsi que vos collègues, que cela laisse indifférent les unes et les autres autour de cette table ? Très franchement, je ne le pense pas. La municipalité de Beauvais, je vous le rappelle, s'est montrée la plupart du temps compréhensive et humaine. J'ai ouvert des gymnases, j'ai aidé des femmes et des enfants dans des situations qui étaient difficiles, et je déplore qu'il puisse arriver un jour un accident. Je ne veux pas prendre le risque que ces personnes vivent plus longtemps dans cette situation d'insalubrité. Et j'ajouterai aussi que l'année dernière - puisque malheureusement, il y avait déjà des personnes migrantes - nous les avons invitées au « Noël du cœur » et leur avons permis d'avoir quelques cadeaux pour les enfants. Donc rassurez-vous, nous soutenons l'accès à une vie décente pour ces personnes, quel que soit le lieu dont elles viennent. Mais, très franchement, je ne « le crie pas sur tous les toits ».

Le troisième point que je voulais quand même aborder est celui de la procédure d'expulsion que nous avons engagée. La ville de Beauvais, sur le plan du principe juridique, est propriétaire du domaine public sur lequel ces femmes et ces hommes ont dressé leur campement. Je trouve qu'il commence à faire froid, même très froid, et je suis sûre que vous partagez ce point de vue avec moi. Plus les jours passent, plus les conditions sont difficiles. Mais, nous a-t-on dit, il ne fait pas encore assez froid pour que le niveau 2 du plan grand froid soit activé. Je trouvais inadmissible d'attendre plus longtemps. Vous me demandez ce que nous entendons faire pour que la situation cesse? Il n'y a pas six mois que nous avons attendu pour agir. Afin que la situation se débloque, nous avons déposé un référé demandant la libération du domaine public. Parce que, contrairement à ce que vous pouvez imaginer, ce n'est pas pour les repousser sous un autre pont, cette solution est la seule dont la ville de Beauvais dispose. Je le dis vraiment clairement, c'est la seule solution que nous ayons à notre disposition pour leur apporter du secours. Je m'explique : cette procédure va obliger l'État à faire face à ses responsabilités. Et cela fonctionne! Cette procédure va nous permettre d'obtenir du Préfet la garantie que ces personnes seront relogées, la garantie qu'elles passeront l'hiver au chaud dans des conditions d'accueil et d'hygiène respectables. A ce propos, vous ne le savez peut-être pas, je vous indique que cinq femmes ont déjà été relogées. Donc, notre procédure a conduit l'association de solidarité pour les migrants à se mobiliser en assignant l'État devant le tribunal administratif. Alors, cela a enclenché un nouveau report d'audience, je le déplore. En effet, ce sont des jours et des semaines qui rallongent leur séjour sous le pont. J'ai demandé à l'avocat de la Ville d'accepter ce report. Nous n'allons pas nous battre contre celui-ci. En bonne intelligence, j'aurais espéré mais la magistrature a ses secrets – que l'État soit condamné plus vite à mettre en œuvre la procédure. D'une certaine manière, je vais sans doute vous sur-prendre, je me félicite de l'action conjointe de l'association de solidarité, puisqu'ensemble, nous avons le même objectif : mettre l'État devant ses responsabilités et agir pour reloger ces femmes et ces hommes. Je regrette, finalement, de ne pas avoir engagé cette procédure un peu plus tôt.

Pour conclure, je vous annonce que j'ai une nouvelle fois saisi le Ministre de l'Intérieur, afin de lui demander de prendre des mesures qui pourraient remédier à cette situation, pas simplement aujourd'hui, mais demain. Je sais que d'autres villes en France sont confrontées au même problème, que nous agis-

sons tous, que ce soit à Rennes à Saint-Nazaire, à Nantes ou à Angers, nous agissons tous de la même façon, parce que, de temps en temps, nous échangeons. Voilà ce que je voulais vous dire en guise de réponse. Il faudrait installer d'autres bornes eurodac en Picardie. Il n'y a pas de raison que ce soit simplement la ville de Beauvais qui, pour la région Picardie, porte ce problème.

D'autres départements et d'autres villes pourraient partager avec nous cette question. Il faudrait aussi une meilleure coordination entre les associations qui sont habilitées sous l'autorité du Préfet de Région, ce que j'ai déjà dit au Ministre de l'Intérieur. Il est nécessaire, je vous le dit, de répartir les places d'hébergement de manière plus équilibrée parce que Beauvais est aujourd'hui saturée en termes d'accueil. En effet, les hôtels, comme les centres d'hébergement, ne peuvent plus faire face. Je pense qu'il y a un moment où il faut organiser l'accueil de ces personnes autrement. Je vous le dis, j'en ai un peu assez d'être accusée constamment de tous les maux. Sachez que depuis 2008, nous menons une action pour aider ces personnes à être mieux traitées. Sachez aussi que la régionalisation des demandes d'asile est mieux faite en Picardie. Vous voulez sans doute faire un peu de buzz politique, mais, moi, je réponds sur le fond du problème. Sachez bien que depuis deux ans, nous sommes extrêmement concernés par ce qu'il se passe. Ce n'est pas en faisant des points presse tous les jours que l'on règle les problèmes. Je crois qu'il faut essayer de les traiter à la source, et en guise de conclusion, je vous invite à méditer les propos de Saint-François de Salles : « Le bien fait peu de bruit, mais le bruit fait peu de bien ».

M. RAHOUI: J'entends bien tous les arguments que vous déployez ici, et je n'aurai pas l'audace de remettre en cause certaines valeurs que nous sommes tous censés partager et que vous êtes la première à devoir défendre en tant que maire dans notre ville de Beauvais. Cependant, j'ai toujours tendance à penser que les messages, que les actions que vous avez pu entreprendre ces derniers temps, ne vont pas dans le sens des bonnes déclarations que vous avez pu faire ce soir. En agissant de la sorte, en entreprenant un référé à l'encontre de ces personnes, vous vous en êtes pris aux victimes d'une injustice plutôt que de vous en prendre aux responsables. Rien ne vous empêchait de déposer un référé, « pour faire bouger les lignes », comme vous l'avez dit, et comme vous le souhaitez, à l'encontre de l'institution ou de la personne responsable de la situation dans laquelle ces personnes se trouvent jour et nuit dans notre ville. Le logo de la Ville représente un cœur, il est derrière vous. Je crois que cette sensibilité doit aussi être un état d'esprit qui aurait pu rassembler, autour d'une action, vous, les partenaires associatifs, les élus de l'opposition, dans une action commune, à l'encontre – pour ne pas le nommer – du préfet, qui comme vous l'avez dit n'a pas assumé, au nom de l'État, ses responsabilités. Il est peut-être, aujourd'hui, en train d'en revenir. Il ne s'agit pas de politiser la situation ou de « faire du buzz », comme vous l'avez prétendu. Il s'agit simplement d'être face à nos responsabilités. Nos responsabilités sont dans la salle aujourd'hui, autour d'une chaîne humaine qui se compose de manière spontanée. Nous ne pouvons pas nous défiler face à la réalité. Nous ne pouvons nous défiler lorsque chaque, jour, au quotidien, nous passons devant ce site, sous le Pont de Paris et que nous constatons qu'hommes, femmes et enfants vivent dans des conditions inadmissibles ; je ne peux pas être tout à fait d'accord avec les bonnés intentions que vous avez déclarées une fois de plus, lorsque je constate que ces gens vivent sans même des toilettes publiques que la Ville aurait tout à fait pu mettre à leur disposition. Mais il n'est jamais trop tard pour le faire et prendre la décision ce soir. Ce serait tout à votre honneur d'essayer de « limiter la casse » et de donner un minimum de dignité à ces gens qui sont aujourd'hui dans la salle, face à nous. Je peux vous dire que je ne suis pas très fier de ma chaise et de les regarder, sachant que moi, j'ai bien plus de chance qu'eux, et que chacun de nous autour de la table a la chance de ne pas être dans leur situation. Il ne faut pas, Madame le Maire, « tirer sur une ambulance » !

Mme PERNIER: Je côtoie dans Beauvais, comme Monsieur RAHOUI, de nombreuses personnes. Nous avons des amis en commun. Nous nous sommes posé la question. En effet, Madame le Maire est critiquée tous les jours, à ce propos. Nous entendons: « C'est une mauvaise femme, comment peut-elle faire pour laisser les personnes comme ça dehors, comment peut-elle penser, comment peut-elle réfléchir, comment peut-elle agir, comment peut-elle manger, alors que d'autres sont dans cette situation? ».

D'accord, mais je me demande comment Monsieur ROME fait également. Chacun en veut toujours à Madame le Maire, mais que fait le Conseil Général? Il m'a été expliqué qu'il s'occupe des enfants et qu'il sépare les enfants des parents actuellement. Je ne sais pas si cela est vrai, vous allez me le dire, puisque vous êtes à même de pouvoir me répondre, Monsieur RAHOUI, vous qui, apparemment, gérez seul ce dossier et êtes le seul concerné par ce malheur.

Mme LE MAIRE: Il me semble que mes propos étaient assez clairs. Nous allons en rester là et aborder l'ordre du jour du Conseil municipal.

Mme HOUSSIN: J'ai bien entendu vos propos, néanmoins, vous avez pris des engagements vis-àvis de ces gens ce soir. Est-ce à dire qu'à partir du moment où le référé entre en action, vous leur assurez un relogement?

Mme LE MAIRE: Oui Madame HOUSSIN. J'assure que le préfet prendra ses responsabilités.

Mme HOUSSIN : Vous en êtes certaine, Madame le Maire ?

Mme LE MAIRE: Dites moi, Madame HOUSSIN, je ne suis pas Monsieur le Préfet. J'ai fait les démarches. Et vous, êtes-vous certaine que la collectivité dont vous êtes une élue ait fait tout ce qu'il fallait pour aider ces personnes?

Mme HOUSSIN: Tout à fait.

PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOP-PEMENT DURABLE

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au « rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales » permet la mise en application de l'article 255 de la loi

du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dit Grenelle de l'environnement II) prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport comporte, au regard des cinq finalités du développement durable mentionnées au III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire.

Les nouveaux articles réglementaires, inscrits à l'article L. 110-1 du code de l'environnement, précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités du développement durable :

- Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère,
- Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources.
 - Épanouissement de tous les êtres humains,
- Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations,
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ces bilans comportent en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes.

Cette analyse peut s'organiser sur la base des cinq éléments de démarche du « Cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont :

- La participation des acteurs,
- L'organisation du pilotage,
- La transversalité de l'approche,
- Le dispositif d'évaluation partagé,
- Le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

La loi ne prévoit pas que la présentation du rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester de la présentation effective du rapport à l'organe délibérant de la collectivité, il convient que cette présentation fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant.

L'objet de cette délibération est donc d'attester que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Beauvais a bien été présenté en conseil municipal préalablement au débat sur le projet de budget.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport sur la situation en matière de développement durable.

En annexe : Présentation du Rapport sur la situation en matière de développement durable

M. BOURGEOIS : C'est une nouveauté que nous inaugurons cette année, issue de la loi Grenelle 2, de ses décrets et de ses circulaires, qui prescrivent maintenant aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport est présenté par l'exécutif de la collectivité, préalablement au débat sur le projet de budget. Voilà pourquoi il est présenté ce soir et avant le débat d'orientations budgétaires. Ce rapport comporte le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, le bilan des politiques publiques des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Les nouveaux articles réglementaires précisent la structuration à adopter au regard des cinq finalités, qui sont maintenant devenues classiques en ce qui concerne le développement durable.

Il s'agit de :

- La lutte contre le changement climatique,
- La préservation de la bio diversité,
- L'épanouissement de tous les êtres humains,
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires.
- Les dynamiques de développement suivant les modes de production et de consommation responsable.

Cette analyse peut s'organiser sur la base de cinq éléments de démarches du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agenda vingt et un locaux, qui sont mentionnés. La participation des acteurs, l'organisation du pilotage, la transversalité de l'approche, le dispositif d'évaluation partagé, le tout au service d'une stratégie d'amélioration continue. Ce qui veut dire que la loi, évidemment, impose une présentation excessivement stricte. La loi ne prévoit pas non plus que la présentation de ce rapport donne lieu à un débat ou à un vote. Toutefois, afin d'attester que la présentation est bien effective, il convient que celle-ci fasse l'objet d'une délibération spécifique de l'organe délibérant. L'objet de cette délibération est donc d'attester que le rapport sur la situation en matière de développement durable de la ville de Beauvais a bien été présenté en conseil municipal, préalablement au débat sur le projet de budget. Qu'ajouter de plus ? Ce rapport, vu sa complexité, a été confié à un cabinet. Il s'agit du cabinet Auxilia et Madame ROY va intervenir ce soir. Nous allons demander à Madame le Maire de suspendre la séance pendant l'exposé de Madame ROY, sous forme d'une présentation Powerpoint, qui résume les différentes actions. Un gros rapport est joint à votre dossier. Il me semble très clair. Il est composé de deux parties qui contiennent chacune des tableaux résumés. La partie A concerne « la stratégie et les actions », résumées page 42 à 45, la partie B, intitulée la « collectivité exemplaire et responsable » est résumée page 52 et 56. Ceci va vous paraitre un peu austère, mais la loi nous l'impose. Madame le Maire, je vous propose que nous interrompions la séance pour une dizaine de minutes, de manière à ne pas être trop long. Nos collègues pourront lire dans le rapport toutes les questions posées et nous serons évidemment toujours là pour répondre à leurs interrogations.

Mme LE MAIRE : Merci Monsieur BOURGEOIS, le conseil municipal est donc momentanément interrompu et je donne la parole au cabinet Auxilia.

SUSPENSION DE SÉANCE

Mme ROY: Merci Madame le Maire, merci Monsieur BOURGEOIS pour cette introduction très complète. Reprenons les principaux éléments. L'élaboration de ce rapport en matière de développement durable est bien obligatoire, maintenant pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. Comme l'a dit Monsieur BOURGEOIS, ce rapport en matière de développement durable concerne deux volets. Le volet « actions et programmes » est mis en place au titre des politiques publiques de la collectivité et de tout ce qui concerne le fonctionnement interne de la collectivité. Nous allons donc voir ensemble quelles sont les principales actions mises en place pour le développement durable. L'idée de ce rapport en matière de développement durable est bien de faire un état des lieux, à l'instant T, maintenant, en novembre 2011, sur la situation et les actions mises en place. Il s'agit également d'indiquer les projets « en couveuse » pour le développement durable. Je souhaite aussi préciser quelles ont été les conditions d'élaboration de ce rapport, pour que vous compreniez comment nous avons travaillé. Nous avons commencé il y a un petit peu moins de deux mois. Nous avons travaillé dans des délais très très serrés pour l'élaborer. Il n'est pas exhaustif, mais nous avons essayé de faire le travail le plus précis et le plus approprié possible. Nous nous sommes appuyés, pour ce faire, sur des études documentaires bien sûr, sur des programmes, sur des documents d'orientations et sur des documents de planification existants. Nous avons également mené une série d'entretiens auprès des agents de la collectivité et auprès de certains élus de manière à disposer d'autres types de données que celles formalisées dans les documents. J'ai la lourde tâche de vous présenter en une dizaine de minutes un résumé de ce qui a été fait. Monsieur BOURGEOIS a présenté tout à l'heure ce qu'on appelle les cinq finalités du développement durable. Ce sont les cinq types de visées, qui répondent à la question « pourquoi ». Il s'agit de savoir ce que nous recherchons lorsque nous entreprenons de nous inscrire dans le sens du développement durable. Je ne reviens pas sur ces points, vous les avez sous les yeux. Ces finalités sont également la structure du rapport du développement durable. Ce rapport contient donc cinq grands chapitres qui correspondent aux cinq finalités. Celui-ci présente aussi les cinq « déterminants » de toute démarche de développement durable. Nous pourrions aussi appeler ces cinq déterminants les facteurs de réussite. Ce sont des éléments d'organisation que la collectivité doit chercher à implémenter au sein de son organisation pour intégrer plus de développement durable dans les modalités de fonctionnement.

Le premier volet aborde les actions en termes de politiques publiques. La première finalité concerne « la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère ». Pour chacune des finalités, nous avons procédé de cette façon là. Nous avons donc répertoriés les programmes et les politiques allant dans le sens de la lutte contre le changement climatique, à l'échelle de la ville. Nous avons aussi dressé le tableau des actions concrètes mises en place à l'échelle de la ville et à l'échelle de la communauté d'agglomération -puisque nous avons travaillé pour les deux collectivités simultanément- en vue d'atteindre cette finalité là. En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère, nous pouvons citer bien sûr le plan climat énergie territorial (PCET) actuellement en cours d'élaboration. Les diagnostics des émissions de gaz

à effet de serre ont été réalisés et nous en sommes maintenant à l'étape de programmation des actions concrètes qui seront mises en œuvre. C'est la même chose pour le plan de déplacement urbain. La partie diagnostic est réalisée et des actions concrètes sont en cours de réalisation. Ces deux points sont organisés à l'échelle de la communauté d'agglomération mais ils auront des répercussions à l'échelle de la ville. Nous intégrons dans cette finalité tout ce qui se rapporte à la lutte contre les nuisances et à la lutte contre la pollution de l'air. Parmi les actions concrètes déjà menées sur le territoire de la collectivité, nous pouvons citer :

- L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, certains font l'objet de réflexions de type Haute Qualité Environnementale,
- La création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur qui permet d'économiser à la fois au niveau financier et en terme d'émission de gaz à effet de serre.
- L'utilisation du cheval en ville,
- La promotion des transports alternatifs,
- Le développement de pistes cyclables, et à la fois de zones de circulation pour les piétons, etc.
- Les actions à venir du plan climat énergie territorial dont je parlais à l'instant.

Nous pouvons également citer des projets pour l'amélioration des transports, bien sûr en lien avec les compétences de l'Agglomération et des projets en lien avec la multi modalité, ce qui consiste à faciliter les interconnexions entre les divers moyens de transport afin d'essayer de faciliter la mobilité tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.

La deuxième finalité concerne « la préservation des milieux et des ressources ».

Au niveau des programmes et des politiques en lien avec la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, notons les points suivants :

- Le programme de développement de l'habitat. Il traite aussi des questions de développement urbain, d'occupation de l'espace et d'impacts environnementaux que peuvent avoir les projets d'habitat sur l'environnement,
- Une politique globale de préservation du capital naturel, à l'échelle de la Communauté d'Agglomération comme à l'échelle de la Ville,
- La Ville est labellisée « Pavillon Bleu » depuis 2006, ce qui représente un signe de reconnaissance de cette politique en lien avec la préservation du capital naturel,
- L'EEDD, l'éducation à l'environnement et au développement durable, tout ce qui concerne la sensibilisation des citoyens que ce soit le jeune public ou les adultes aux thématiques du développement durable; la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis est particulièrement impliquée dans l'EEDD. La ville l'est aussi, en particulier avec un rôle clé joué par l'Écospace de la Mie au Roy,
- Une politique de gestion responsable des espaces verts avec de nombreuses actions qui concernent la réduction des consommations d'eau, la gestion différenciée des espaces verts, le recyclage, la valorisation des déchets verts. Celle—ci se situe aussi au niveau du service des espaces verts de la ville, qui œuvre non seulement

pour le fleurissement, mais aussi pour la réduction de ces impacts environnementaux,

- Différents plans d'amélioration de la qualité de l'eau. Vous savez bien sûr mieux que moi que Beauvais a un plan d'eau du Canada et est traversée par le Thérain. Différentes réflexions sont menées en faveur cette qualité de l'eau,
- D'autres éléments s'inscrivent dans la prévention des risques naturels et technologiques.

Du point de vue des actions, j'ai déjà cité les actions du Service des espaces verts de la ville, les actions de sensibilisation du public. A cela s'ajoute une réflexion sur les consommations de matériaux, notamment pour les nouvelles constructions et bien sûr, la réflexion sur les consommations d'eau à travers, par exemple, l'amélioration du rendement du réseau d'eau potable et autres.

La troisième finalité concerne la cohésion sociale et la solidarité, à la fois entre territoires et entre générations. En lien avec cette finalité, citons :

- le programme local de l'habitat déjà indiqué, mais cette fois-ci dans la perspective de renouvellement urbain et dans la recherche de mixité sociale.
- -Le plan d'harmonie sociale, à l'échelle de la ville, qui existe depuis un certain nombre d'années maintenant.
- Le contrat urbain de cohésion sociale fixe des objectifs en ce sens, je dirai qu'il représente vraiment le cœur de l'action dans ce domaine,
- Le programme de rénovation urbaine Saint-Jean.

Les actions très concrètes sont assez détaillées et assez nombreuses.

Parmi elles:

- Les actions du Centre Communal d'Action Sociale, qui a justement vocation à œuvrer dans ce champ là,
- Des actions de politique de la ville pour l'animation des quartiers, pour les fêtes, pour des jobs dating ... pour dynamiser les quartiers et notamment ceux un peu plus en difficulté,
- Des chantiers d'insertion, comme celui de l'Écospace de la Mie au Roy pour la Ville
- La création du nouveau quartier Saint-Quentin,
- Les animations locales, les fêtes de quartier,
- Les jardins familiaux (plus de 1500 parcelles à l'échelle de la ville à l'heure actuelle),
- L'existence de fonds de soutien aux initiatives locales, qui permettent de donner vie à certains projets initiés par des habitants – c'est un plus,
- La réhabilitation des berges de Thérain, qui a fait l'objet, à la fois d'une valorisation paysagère et d'une mise en accessibilité de ses berges pour la promenade,
- Des services apportés aux habitants au cœur même des quartiers,
- Des services de proximité,
- Des actions concernant le jumelage et la coopération. Là, il s'agit d'une orientation vers les territoires étrangers, c'est aussi de la solidarité.

La quatrième finalité concerne « l'épanouissement de tous les êtres humains ». Bien sûr, cela concerne toutes les problématiques et toutes les réflexions relatives à l'accessibilité à la voirie, aux services publics, aux transports. A ce titre, notons que la ville et l'agglomération du Beauvaisis ont obtenu certaines récompenses en matière d'accessibilité, par exemple l'Aquaspace, certains services du Centre Communal d'Action Sociale, comme le Service Prévention Santé. Tout ce qui concerne les programmes de réussite éducative et d'éducation entre dans cette quatrième finalité, ainsi que les contrats de solidarité et le volet du CUCS qui concernent la sécurité et la citoyenneté.

Lorsque nous parlons d'épanouissement, il s'agit de différents niveaux. L'épanouissement minimal se définit par le maintien et l'obtention d'une bonne santé. A cela ajoutons l'accès à la culture, au sport, accessibilité des personnes handicapées, etc.

Parmi les actions, certaines sont en lien avec les programmes et les politiques citées juste avant :

- Les actions de prévention pour la santé (lutte et prévention de l'obésité, (epod), actions de prévention de certaines maladies, comme le sida,
- Les actions de prévention et de sensibilisation à l'hygiène pour les enfants, par exemple,
- Les actions du programme de réussite éducative,
- Les actions pour faciliter l'accès au logement,
- Des dispositifs pour les différents âges, la petite enfance, l'enfance, les adolescents, les étudiants et les personnes un peu plus âgées,
- Les actions dans le domaine des sports et de la culture. A l'échelle de la ville, il s'agit des festivals divers que je ne vais pas citer de nouveau, du choix varié de sports, y compris si la personne se trouve en situation de handicap, une salle d'escrime a été récemment réalisée, par exemple et permet de pratiquer l'escrime avec un type de handicap. Un bateau est accessible aux personnes handicapées sur le plan d'eau du Canada, de nombreuses actions sont mises en œuvre en ce sens. La ville a obtenu des reconnaissances pour les efforts qui réalisés.
- De manière générale, les actions déjà citées d'éducation au développement durable entrent dans ce domaine.
- Des actions en matière de sécurité, de prévention et de la délinquance.
- Quelques projets, comme celui d'habitat coopératif sur le quartier Saint-Jean.

La dernière finalité : « des dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable ». Nous intervenons donc sur les deux tableaux de la consommation et de la production. Cette finalité est vraiment en lien avec tous les acteurs du territoire ; par les acteurs du territoire, nous entendons les citoyens, les acteurs socio économiques, en particulier les entreprises, les commerces, etc. Les programmes à l'échelle de la ville sont essentiellement en lien avec la Communauté d'Agglomération, notamment pour des raisons de compétences concernant le développement économique par exemple, le développement touristique. La politique de développement touristique se traduit. par exemple, par un schéma de développement touristique, qui présente la ville de Beauvais, comme site remarquable, avec le plan d'eau de Canada et le pôle cathédrale, le développement le plus maitrisé et le plus raisonné possible de l'aéroport et le plan de réduction des déchets. Ce dernier point entre en effet dans le domaine de la consommation responsable.

En ce qui concerne les actions concrètes, figure le volet « sensibilisation à la consommation responsable ». Les thèmes suivants sont abordés :

- La sensibilisation des habitants. Il peut s'agir de sensibilisation via des clubs, comme par exemple, « jardiner mieux jardiner durable », ou de la sensibilisation via des temps festifs et autres animations destinées aux écoles et publics scolaires.
- L'aide au développement des entreprises du territoire et à l'insertion. Nous avons déjà cité les chantiers d'insertion. A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, indiquons aussi les pépinières d'entreprises. Elles participent au développement économique local.
- La recherche de la qualité des infrastructures et des services. Celle-ci se traduit, par exemple, dans le projet « nouveau cœur de ville », avec une charte sur les devantures, la qualité du service, le mobilier urbain.
- Les idées de développement du patrimoine touristique. Il s'agit de promouvoir la cathédrale, du point de vue historique par exemple, et le patrimoine naturel, le patrimoine vert.

Parmi les projets que nous pouvons citer :

- Le développement des circuits courts, qui consistent à favoriser l'approvisionnement local, l'implantation de producteurs qui puissent fournir des fruits et des légumes en local, pour les différentes personnes. Déjà, deux AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) existent à Beauvais.

Enfin, quelques mots sur la collectivité exemplaire et responsable. Les trois tableaux que nous venons de voir se rapportent aux politiques publiques, c'està-dire aux actions que met en place la collectivité dans le cadre de ces compétences.

Voyons maintenant ce qui se rapporte au fonctionnement au quotidien des différentes personnes et des agents dans leur métier. Vous retrouverez cette analyse dans le rapport. (Mme ROY montre un tableau sur le document Powerpoint projeté). Elle concerne les différents sujets présentés ici (à gauche), soit les ressources humaines, les achats, la gestion du patrimoine, les consommables, les déchets, les déplacements et les finances. Parmi les points notables à Beauvais, citons un service dédié au développement durable, placé directement sous l'autorité de la Direction Générale. Cela lui procure une certaine marge de manœuvre, ce qui n'est pas le cas dans toutes les collectivités. Ce service est bien identifié par tous les agents de la ville ; des actions ont été menées. Par exemple, la réalisation d'un guide des éco-gestes, des procédures de tri du papier dans les bureaux, une réflexion sur la rationalisation des impressions et des imprimantes. Dans le cadre des déplacements et du Plan de Déplacement Urbain, figurent également des actions à venir pour limiter les déplacements, ou dans tous les cas, pour limiter les impacts liés aux déplacement. Pour résumer, nous disposons de jalons et de pistes. Bien sûr, Beauvais n'est pas parfaite en termes de développement durable, mais détient toutes les clés, tous les outils pour pouvoir avancer dans ce sens.

Voyons maintenant la partie droite du tableau : pilotage, participation, transversalité, évaluation, amélioration continue. Tout n'est pas forcément bien implanté aujourd'hui à Beauvais. Des démarches

commencent à émerger. Par exemple, du point de vue de la transversalité, le projet « prospective » se développe. Il fonctionne en « mode projet » et conduit à faire intervenir un certain nombre de personnes au niveau des différents services. Tout cela ne demande qu'à être amplifié, enrichi dans les années à venir. En ce qui me concerne, il me semble que Beauvais dispose de tous les bons prémices pour progresser au niveau du développement durable. Toutes les clés pour continuer sont entre vos mains.

Mme LE MAIRE: Merci Madame ROY pour ce brillant exposé. Nous allons donc ouvrir le débat, donc j'ouvre de nouveau la séance et je donne la parole à Monsieur AURY.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. AURY: Je souhaite simplement aborder deux ou trois points car le rapport concerne de nombreux domaines. Un de ceux-là, en particulier, nous ramène à l'interpellation de tout à l'heure et pose la question du logement, plus largement.

Page 28, il est écrit : « Le logement dans sa dimension de besoin essentiel de l'individu est également abordé dans le programme local de l'habitat ». Je souhaite vous interroger sur ce que vous comptiez faire en matière de réorientation de votre politique de logement, puisque je lis dans le rapport, les phrases suivantes : « A ce titre, plusieurs constats préoccupants sont relevés sur l'agglomération de Beauvais. Premier point : une envolée des prix du foncier, plus 200 % entre 2000 et 2006 et des prix de l'immobilier entrainant des risques de difficultés à se loger, pour une part croissante de la population ». Deuxième point, que nous avons déjà eu l'occasion de soulever à nombreuses reprises ces dernières années mais que le rapport pointe de nouveau. Il s'agit du « décalage entre l'offre et la demande de logement ». Troisième point : « des cas de mal-logement, 880 logements indignes recensés en 2003 ». Donc je vous interroge sur la réorientation éventuelle que vous souhaiteriez faire de votre politique de logement. En même temps, quelques pages auparavant, il est indiqué qu'il « y aurait un parc de logements sociaux relativement important, (je cite), soit 27% des résidences principales ». 27%, cela ne me semble pas relativement important, si nous ramenons ce chiffre à ce qui est indiqué page 28, c'est-à-dire le décalage entre l'offre et la demande. Au contraire, nous manquons de logements à loyers modérés dans notre ville. Nous en manquons d'autant plus que ce déficit de logements à loyers modérés bâtis par des bailleurs sociaux est une des causes de l'explosion des prix du logement. Ce déficit d'offre des bailleurs sociaux entraine le développement de la spéculation immobilière et une explosion des prix. Donc, je trouve qu'il y a une contradiction complète entre la page 13 où vous indiquez qu'il faudrait même infléchir la part actuelle de logements sociaux à Beauvais, c'est-à-dire la réduire, et la page 28 qui pointe au contraire un décalage entre l'offre et la demande de logements, le trop grand nombre de logements indignes et une envolée des prix de l'immobilier à Beauvais qui entraine des risques de difficultés à se loger pour une part croissante de la population. Sur cette question majeure du logement pour les Beauvaisiens, entendez-vous avoir une réorientation de votre politique de logement, tenant compte de ce qui est indiqué dans ce rapport ?

Mme LE MAIRE : Monsieur AURY, ce qui est pointé dans ce rapport est une analyse issue des années

2000-2006. Nous sommes déjà quelque part, un peu dépassés. Finalement, en 2000 nous n'étions pas tout à fait arrivés pour pouvoir arbitrer ces analyses. Je vous le précise, elles ne concernent pas uniquement la ville de Beauvais, mais l'agglomération du Beauvaisis, puisque le PLH ne porte pas seulement sur notre ville, mais sur les communes de l'Agglomération. L'histoire des logements indignes recensés en 2003, ces 880 font partie de l'Agglomération, se répartissent sur les 31 communes de notre territoire, pas simplement sur la ville de Beauvais. Alors, infléchir notre politique ? Il me semble que notre programme « 4 000 clés » dont il est fait état dans ce rapport a toujours voulu être un programme équilibré avec des répartitions pour toutes les « bourses ». Je le dis entre guillemets. Ce sont à la fois du logement social, du logement indépendant, privé, de l'accession à la propriété et de la location. En revanche, aujourd'hui, la population à Beauvais est un peu stagnante, quelque soit le nombre de constructions, tandis qu'elle augmente dans les communes de la Communauté d'Agglomération. Cela se produit, semble t-il depuis plusieurs années. Il y a là un état des lieux qui pourrait être surprenant mais que nous sommes obligés de constater. Voyons maintenant l'envolée des prix. Elle n'a rien à voir avec le nombre plus ou moins important de constructions de logements. L'envolée des prix, permettez-moi de vous le dire, dépend de la qualité de vie que nous avons acquis à Beauvais depuis une dizaine d'années, elle dépend des emplois proposés aux Beauvaisiens. de l'environnement, des offres culturelles et de loisirs, du dynamisme de notre ville et n'a absolument rien à voir avec le manque ou le surplus de logements sociaux. J'ai noté d'ailleurs très vite, au bout de trois, quatre ans de notre présence ici, qu'à partir du moment où il y avait un rééquilibrage des constructions, là aussi l'offre devenait difficile. Aujourd'hui, je me permets quand même de le souligner, nous avons tellement construit sur Saint-Jean avec l'opération de rénovation urbaine, que la demande commence aussi un peu à stagner, quelle qu'elle soit, d'ailleurs. Vous devriez vous renseigner sur les demandes de logement. J'avais ma permanence cet après-midi, beaucoup de femmes sont venues me voir ; elles avaient des maisons à Beauvais dans certains quartiers et sont obligées de les vendre parce qu'elles se séparent de leurs maris. Elles cherchaient à racheter, qui, un plus petit appartement, qui une petite maison, en dehors de Beauvais parce qu'elles étaient attachées au principe de logement individuel. Cet après-midi, cinq cas de ce type se sont présentés, sur les 25 personnes que j'ai rencontrées à ma permanence. Donc, ce ne sont plus les mêmes problèmes de logement. Ils sont différents de ceux détectés il y a dix ans. Je crois que l'augmentation du prix, c'est aussi, et je me permets d'insister, une certaine sécurité retrouvée dans notre ville, qui permet aux gens d'y revenir. De nombreux habitants de l'Agglomération devenant un peu plus âgés reviennent en centre ville pour la qualité de vie qu'ils y retrouvent. Voici les précisions que je tenais à vous donner Monsieur AURY, en réponse à la question que vous m'avez posée.

M. AURY: J'ai bien entendu vos réponses. Je vous trouve bien optimiste sur la situation du logement ...

Mme LE MAIRE: Je suis réaliste. Je vous présente un panorama de ce qu'il se passe et de ce que nous vivons, mes collègues et moi-même, dans notre ville, depuis quelques années maintenant.

M. AURY: Je disais que je vous trouve bien optimiste malgré tout; je ne pense pas que ce soit le vécu de toute une partie de la population de cette ville. Je

voudrais simplement confirmer tout de même que la question de l'augmentation des prix de l'immobilier est aussi liée à l'offre publique de logements, pas seulement à Beauvais. Chacun sait que globalement, toutes ces dernières années, et Beauvais n'a pas échappé à la règle et n'a pas construit suffisamment de logements à loyers modérés, vous vous en étiez même fait un peu le fer de lance de cette politique. Dans ce cas là, effectivement, le secteur privé fait la loi. Lorsque l'offre en matière de logements publics à loyer modéré est suffisante, nous pouvons constater en conséquence, une pression à la baisse, et une stabilisation des prix de l'immobilier. Je tiens à le rappeler, d'autant que c'est un point important de votre communication, que les « 4 000 clés » ne concourent pas à répondre, globalement, à toute une partie des besoins de logements. Vous l'avez pointé vousmême, la question est posée. Pourquoi la population de notre ville stagne, voire, baisse, si tous les efforts sont réalisés depuis dix ans en matière de nouveaux logements ? Donc, voilà, la question reste posée et vous n'y avez pas répondu, vous-même, vous vous êtes bornée à la reposer. Je pense tout de même que nous soulevons une difficulté en matière de logement dans notre ville. J'ai bien entendu que vous ne souhaitiez pas réorienter votre politique. Sur ce point là, je le regrette. Je souhaitais poser une autre question, celle du développement économique. Il est dit, c'est à la page 37, que la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis mène une politique de lutte contre le chômage et agit pour favoriser l'insertion autant que faire se peut, dans le cadre de ses compétences. Certes, loin de moi l'idée de renvoyer à la collectivité locale, à la commune ou à l'agglomération, une responsabilité globale en matière d'actualité du développement économique. Mais, tout de même, quelles sont les initiatives que vous avez prises, quel est votre positionnement, face à ce qu'il faut bien appeler une désindustrialisation de notre territoire depuis de nombreuses années ? L'annonce, récente, à nouveau, de suppressions d'emplois chez DUOPOLE qui représente, ce qui reste de LA BROSSE ET DU-PONT et qui annonce un nouveau plan de suppressions d'emplois, des suppressions d'emplois chez ANOVO, des suppressions d'emplois chez NESTLE, tout cela après la fermeture de BOSCH et de GOS-SENS, pose tout de même une question sur l'avenir de l'industrie dans notre ville. Je crois savoir que vous êtes très proche de ceux qui gouvernent notre pays aujourd'hui. Ceux-ci ont des mots d'ordre, qui semblet-il, abordent la ré-industrialisation. J'ai envie de dire : avant de réindustrialiser, que fait-on pour empêcher la désindustrialisation de notre ville ? Cela renvoie à une question. Vous avez souvent donné la thématique de l'emploi comme argument principal pour le projet de centre commercial sur la Place du Jeu de Paume. Cela me semble totalement illusoire, je ne reviens pas là-dessus, mais je pense que vraiment, l'avenir de l'emploi est lié à la question de l'avenir de l'industrie sur notre territoire. Effectivement, la présence ou non d'entreprises industrielles sur notre territoire, soulève la question de la production de richesses et donc la création d'emplois dans la durée, y compris de pouvoir d'achat qui génère à son tour un réel développement économique, commercial, potentiel, dans notre ville. Donc, quel est votre positionnement, y compris sur les annonces récentes faites en matière de suppression d'emplois, à Beauvais?

Mme LE MAIRE : Avant de passer la parole à Franck PIA, je voudrais vous dire deux choses Mon-

sieur AURY, je vais revenir deux minutes sur le logement. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de municipalités qui, dans un mandat, construisent 4 000 logements sur leur commune, je me permets néanmoins de vous le rappeler. Comme me le soufflait Jean-Marie JUL-LIEN, une résidence toute neuve, je ne citerai pas son nom, compte encore des logements sociaux vacants à Saint-Jean. Il y en a trois dans une résidence. Une très belle résidence et je le dis officiellement, dont trois logements n'ont pas de locataires. L'évolution des mentalités s'est tout de même faite. Beaucoup de gens aujourd'hui, dans leur parcours du logement, me disent : « je veux racheter une petite maison, je veux racheter un appartement. J'ai travaillé toute ma vie, je veux l'investir. » Les parcours de logements ont évolué Monsieur AURY. Je pense d'ailleurs qu'un peu trop d'offres sont proposées aujourd'hui, à Beauvais, sur le marché. Les constructeurs nous le disent d'ailleurs. Je crois que dans ce domaine là, nous avons fait le maximum. Je vous le dit très sincèrement, Monsieur AURY, les gens qui venaient me voir il y a six ou sept ans avaient attendu depuis très longtemps pour avoir une location. Nous n'avons plus les mêmes délais aujourd'hui dans le service logement. Je crois qu'à l'OPAC, Madame HOUSSIN doit être consciente que cela se passe différemment puisque quasiment en trois mois, nous arrivons à attribuer des logements, à faire des mutations et des évolutions dans les occupations. Je voudrais revenir sur les entreprises. Je peux vous le dire - je n'ai pas communiqué tous les jours, nous avons suivi d'une manière extrêmement vigilante le dossier ANOVO et je me félicite aujourd'hui que le président du Tribunal de Commerce ait pu privilégier, parmi les quinze dossiers de reprise d'ANOVO, une reprise qui permette de sauver à Beauvais quasiment 97 % des emplois de Beauvais, le site emblématique en France, de l'entreprise ANO-VO. Je suis également le dossier de LA BROSSE ET DUPONT. Rassurez vous, je suis extrêmement vigilante sur ce qu'il se passe. Permettez-moi, vous avez fait la réponse à la question que vous avez posée, de vous dire que demain, si vos amis et vous-même ne paralysez pas le chantier HAMMERSON, ce sont mille emplois qui arrivent à Beauvais. Ce sont mille emplois, Monsieur AURY, soyez en conscient!

M. AURY: Combien seront supprimés, Madame le Maire?

Mme LE MAIRE: Mais aucun pour l'instant! Je peux vous dire qu'aujourd'hui beaucoup de commerçants sont extrêmement satisfaits de ce projet. Vous devriez aller consulter d'ailleurs les écrits des uns et des autres sur l'enquête publique.

M. PIA: Je voudrais préciser les choses par rapport à notre plan de 4000 clés. D'abord, ce ne sont pas que des chiffres en l'air, c'est un objectif affiché dans le cadre de notre PLH (Plan Local de l'Habitat). Ce sont des réalités de construction. A ce jour, nous avons construit à Beauvais, 1 200 logements depuis 2008. Ce sont des logements occupés. Actuellement, en cours d'instruction - Jean-Luc BOURGEOIS, adjoint à l'urbanisme, suit plus particulièrement le dossier -1 672 permis sont accordés. C'est à dire que d'ici 2014, 1 672 logements supplémentaires seront disponibles. Nous pouvons considérer aujourd'hui que nous avons atteint environ 70 % de l'objectif des 4 000 clés et qu'il n'est pas invraisemblable que nous respections effectivement cette échéance en 2014. Pour aller dans le respect de ce qui avait été prévu

par notre Plan Local d'Urbanisme- des 4 526 logements d'ici 2015. Dans un contexte, quand même, de crise économique et financière. Je pense que nous pouvons saluer l'action de la municipalité et je pense à l'ensemble des services, concernant le dossier du logement. Nous avons pu ainsi, sur le dossier du logement, avoir une offre de logements beaucoup plus diversifiée qu'elle ne l'était avant et qui répond à la demande, puisque nous constatons que de très nombreux Beauvaisiens, plutôt que d'aller construire à la campagne, préfèrent rester dans notre ville pour profiter aussi des services publics auxquels ils sont, on le sait, bien attachés. Concernant vos réflexions sur l'économie, vous parlez de l'avenir de l'industrie dans notre ville. Excusez-moi, Monsieur AURY, mais je pense que l'avenir de l'industrie se situe au niveau du pays, voire même de l'Europe. Je pense que là, nous sommes en présence d'une problématique pratiquement internationale. C'est vrai, il s'agit d'un réel problème. Nous avons de réelles inquiétudes, tous, en tant qu'élus, quels que soient les bords politiques, sur l'avenir de notre industrie. Nous sommes dans une situation dramatique par rapport aux problèmes de compétitivité de nos entreprises. Vous l'abordez, vous, d'une manière, vous avez vos solutions. Nous l'abordons d'une autre manière, nous avons nos solutions. Mais en tout état de cause, ne dites pas, car c'est l'impression que vous nous donnez lorsque nous vous entendons, que c'est un problème propre à Beauvais. Il s'agit d'un problème international, qui touche tous les pays occidentaux. De notre côté, que faisons-nous en tant qu'élu local ? Nous essayons d'apporter sur notre territoire, des zones d'activités, pour régénérer le tissu industriel, pour essaver d'amener de nouvelles activités et de nouveaux métiers. C'est pour cette raison que depuis 2001, nous avons développé deux nouvelles Zones d'Activités ; je pense à la Zone d'Activité du Haut-Villé, aujourd'hui pratiquement totalement occupée. Il reste quelques terrains, mais très peu. La Zone d'Activité des Champs Dolents, est, elle aussi complète, et plus aucun terrain n'est à la vente. Cette dernière a créé, contrairement à ce que vous dites, de très nombreux emplois. Je tiens à vous le rappeler, vous nous avez interpellé à plusieurs reprises et demandé quel était le bilan concernant la Zone Franche Urbaine. Et bien, à ce jour, en création nette -et ce n'est pas l'élu que je suis qui l'invente- les services de l'État nous ont indiqué que le chiffre s'élève à plus de 600 créations d'emplois nettes fin 2009. Nous n'avons pas encore les statistiques complètes, nous allons encore devoir attendre quelques mois pour les obtenir. Vous le voyez, le bilan est réellement positif, par rapport à l'action que nous avons menée sur la Zone Franche Urbaine. Nous avons aussi obtenu la prolongation de la zone franche. Enfin, nous attendons avec impatience la Zone d'Activités de Beauvais Tillé, et nous attendons aussi certaines collectivités sur ce dossier. Ce dossier est vraiment important, il conditionne de nouvelles activités, de nouvelles entreprises sur notre territoire. En ce qui concerne l'aide à la création d'entreprises, à la politique que nous essayons d'insuffler pour favoriser l'entreprenariat et accueillir des entreprises, véritablement nous n'avons pas « à rougir » de notre bilan. Je pense que nous pouvons, effectivement, encore aller au-delà, malgré un contexte économique difficile. Mais au fond, je regrette que certaines collectivités ne jouent pas toujours le jeu, je pense notamment au Conseil Régional qui, des ses toutes premières décisions, a annulé ou modifié les dispositifs d'aide à la création d'emplois. Ceci a été extrêmement perturbant pour les entreprises.

M. DORIDAM: La prorogation des Zones Franches s'est mise en place contre l'avis du gouvernement, aussi je voudrais juste demander à nos collègues socialistes, de nous aider à obtenir un vote définitif en la matière.

Mme HOUSSIN: Concernant l'ANRU et l'OPAC, et notamment le fait que certains logements sur l'ANRU ne trouvent pas preneurs...

Mme LE MAIRE : Ce n'est pas une critique, c'est un constat.

Mme HOUSSIN: Non, mais attendez! Puis-je parler sans que vous ne le preniez systématiquement pour une critique? Les trois logements dont vous parliez tout à l'heure sont des logements en PLS, c'està-dire qu'ils présentent des loyers extrêmement chers pour des loyers de logements sociaux ; il s'agit du haut de gamme du logement social. Le logement social est composé de trois niveaux de loyers le « PLAI », le « PLUS » et le « PLS ». Vous avez fait le choix de mettre le PLS dans cette opération, d'un commun accord avec l'OPAC. Si je peux me permettre, j'avais indiqué, à l'époque que les logements PLS allaient être trop chers, non seulement pour les habitants du quartier Saint-Jean mais, globalement pour cette demande de logement social. En effet celle-ci n'est pas compatible avec un loyer de 800 euros sur notre ville pour un type 3. En effet, 800 euros de loyer sur notre ville pour un type 3 correspond à un logement dans le privé. Je commence à percevoir le problème, moi aussi. Tous ces logements vont avoir du mal à se louer, par moments, parce qu'ils sont chers. Alors, le privé, lui, va baisser ses loyers. Vous allez voir, le privé va happer la demande sociale, solvabilisée la plupart du temps par l'APL et va loger une partie de la demande sociale. Là, nous risquons d'avoir d'autres difficultés, équivalentes à celles que rencontre un certain nombre de propriétés privées dans notre département. Tout cela est très compliqué. Mettre 4000 logements « privés », comme cela, aussi rapidement, aussi massivement sur le marché du logement peut aussi représenter un sacré déséquilibre. Je ne dis pas autre chose. Donc les logements PLS du quartier Saint-Jean, qui ont du mal à être occupés car ils sont chers, sont des logements dont vous avez demandé la construction à l'OPAC. Et nous avons du mal à les louer. Il n'y a pas, à l'OPAC de malveillance pour ne pas les louer. La solution, Mme le Maire, pour l'organisme en charge de louer ces logements, consisterait, Madame le Maire, de procéder à ce que l'on appelle un déclassement de façon à ce que les loyers ne soient plus des loyers de type « PLS », mais des loyers de type « PLUS », qui diminuent et donc deviennent des loyers abordables pour les personnes susceptibles d'habiter en logement social. Il faut le dire, cela représente une dépense supplémentaire pour l'organisme HLM. Il a monté cette opération avec des prévisions de financement qu'il n'aura pas.

Mme LE MAIRE: Madame HOUSSIN, que les choses soient claires entre nous. Ce ne sont pas 4000 logements privés qui sont construits, vous le savez très bien. Ce sont 30% et 30%, c'est-à-dire une ventilation un tiers, un tiers, un tiers. Mais il y a de l'accession sociale.

M. AURY: Pour compléter ce que vient de dire Sylvie HOUSSIN, rappelons qu'au sujet des logements dits « PLS », la Fondation Abbé Pierre, qui n'est pas une association furieusement gauchiste, établit chaque année un rapport annuel sur la situation du logement. Elle a indiqué qu'elle ne considérait pas les logements PLS comme relevant du logement social, pour les raisons rappelées précédemment, car les montants des loyers ne correspondent plus aux montants des loyers modérés. Je crois qu'il faut vraiment le rappeler. Les logements PLS figurent dans les statistiques inscrites du logement social. Je le rappelle, la Fondation Abbé Pierre ne considère pas ces PLS en logements à loyers modérés et je pense que cette association est assez sérieuse à ce niveau là, son rapport fait foi chaque année. Je voudrais simplement, puisque c'est ma troisième prise de parole, avoir une question à propos de deux points différents. Il est indiqué à la page 22 que sur la période 2000-2006, la Communauté d'Agglomération compte 350 ha de territoire « artificialisé » supplémentaire au détriment des terres agricoles. Le Programme Local de l'Habitat interroge le Développement Urbain de Beauvais qui favorise la surconsommation foncière, l'étalement urbain, la spécialisation des territoires. Quelles initiatives, quelles mesures, quelles logiques comptez-vous impulser pour inverser cette tendance à la disparition des terres agricoles autour de la ville ? La création des AMAP a été évoquée, tandis qu'une réflexion émerge un peu partout dans notre pays afin de transformer, d'aider à la reconversion, d'une part des terres agricoles à proximité des villes en terres de maraîchage ou de vergers, pour l'alimentation des villes dans une logique de relocalisation des productions, de développement de cultures locales. Un certain nombre de collectivités prennent des initiatives dans ce sens là. Avez-vous l'intention de vous engager dans cette direction ou non? Une dernière question sans rapport avec le point précédent, concerne le projet de gare intermodale. Quelles sont les avancées de ce projet, notamment pour le choix de l'emplacement possible de cette gare. Où en sommes-nous au niveau de la réflexion, vers quels lieux précis?

M. BOURGEOIS: Mon cher collègue, je vous croyais un peu mieux informé, je vous le dis en toute amitié, sur les deux points que vous avez évoqués. L'artificialisation des terres agricoles dépend du PLU qui, à l'époque, avait donné des orientations que nous suivons strictement. Cela signifiait que les logements nouveaux ne devaient pas être construits sur des terres agricoles, donc le logement était situé dans des zones de reconversion et l'on « bouchait les dents creuses » comme c'est inscrit dans la loi Grenelle 2. Voilà exactement ce qu'il se passe.

Nous avons veillé à ce point. Au nord, vous savez ce qu'il en est avec l'aéroport. De facto, il n'a pas été question de mobiliser des terres encore agricoles pour implanter des logements. Vous connaissez les initiatives adoptées dans le cadre de la prison. Un très, très long débat, fructueux, a été mené afin que les agriculteurs ne soient pas pénalisés, on en tout cas, le moins possible, par la voie d'accès à cette prison. Le cadre a été posé. Beauvais ne s'étend pas comme une goutte d'eau sur un buvard et conformément à la loi.

Ensuite, vous avez parlé de maraîchage. Nous avons des amis communs. Ils ne vous ont pas parlé des projets que nous avions en négociation ? Nous sommes en négociation pour introduire du maraîchage dans certains sites de Beauvais, du côté de la Cavée aux Pierres, pour ne pas la nommer, sur à peu près, trois, quatre, cinq hectares. Ce projet

est sur le point d'aboutir. Les AMAP, vous en avez parlé. Leur développement est très, très important. Vous oubliez sans doute toutes nos actions dans le domaine de l'éco pastoralisme. En effet, vous l'avez peut-être observé, des éleveurs sont venus spontanément nous voir. Ils nous ont indiqué qu'il était dommage que les nombreuses zones vertes, notamment de zones humides de Beauvais ne servent à rien et en conséquence, un certain nombre de troupeaux ont été confiés à la Ville de Beauvais. Nous revenons au développement durable, un sujet que je maîtrise, alors qu'auparavant, nous avons abordé des sujets sans aucun lien avec le rapport sur le développement durable. L'éco pastoralisme est aujourd'hui présent au Parc Dassault, à la Maladrerie Saint-Lazare, dans la zone humide du plan d'eau du Canada, j'en oublie encore. Ainsi, l'agriculture, l'élevage dans la ville sont une réalité. L'effet sur le développement durable est évident puisque la consommation de carburant pour les tondeuses est supprimée au profit de ces braves bêtes qui font le travail à notre place. Voilà ma réponse sur la ville de Beauvais. Je crois que nous sommes très à l'aise sur ce point et nous sommes en relation avec des organismes agricoles novateurs qui veulent notamment s'investir dans les filières courtes. Je salue tout à fait ces initiatives. La gare intermodale dépend d'un registre différent. Nous en avons parlé ce matin avec le SNTCO qui va certainement nous aider à financer une étude dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain, afin de déterminer tous les tenants et les aboutissants car c'est une opération très complexe et tout à fait nécessaire aujourd'hui. A Creil, une étude, a été réalisée. Elle est quasiment terminée. D'après ce qui nous a été indiqué, la ville de Beauvais a été choisie pour prendre le relais au titre de l'année 2012. Évidemment, il s'agit d'un problème complexe, global, car plusieurs collectivités, plusieurs services, organismes de l'État, etc. sont impliqués. Pour cette raison, il est nécessaire de commencer par une étude qui va analyser la gare actuelle, indiquer les besoins en surface de terrain, imaginer les passages de part et d'autre de la voie ferrée, passerelle, prolongation du souterrain... j'en passe. Le problème foncier est capital pour la vente de terrains aux collectivités. Cette question est au cœur de nos préoccupations. Je ne sais pas si je dois vous l'annoncer comme un scoop, mais si mes informations sont bonnes si j'ai bien compris, le SNTCO, en 2012, va nous aider à réaliser cette étude. Je pense que tout le monde en attend beaucoup. Voilà les réponses aussi précises que je pouvais vous apporter sur ces deux points.

Mme LE MAIRE: Je pense que nous allons passer à la suite, si vous le voulez bien.

Mes chers collègues, je vais vous proposer maintenant une motion du fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. L'article 58 du projet de loi de finances pour 2012 fixe les modalités d'application du futur fonds national péréquation, qui se mettra progressivement en place à partir de 2012 et jusqu'en 2015. Le principe consiste à mesurer la richesse de chaque intercommunalité ou commune isolée, avec l'instauration d'un indicateur de richesse basé sur l'agrégation des ressources de la Communauté et de ses communes membres, pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunales) à fiscalité propre, permettant de définir les contributeurs et les bénéficiaires de ce fonds. Le projet prévoit la création de six strates démographiques, permettant la comparaison des richesses, à l'intérieur de celles-ci. Selon les données et les modes de calcul dont nous disposons à l'heure actuelle, et en comparaison des intercommunalités appartenant à la même strate (je rappelle : 50 000 à 99 999), la communauté d'Agglomération du Beauvaisis sera considérée comme une agglomération riche et serait sollicitée au titre des contributeurs. Pour l'année 2012, sa contribution s'élèvera ainsi à 430 000 euros. En vertu de son caractère progressif et toutes choses étant égales par ailleurs, elle s'élèverait ensuite à 860 000 euros en 2013, 1 290 000 en 2014 et 1 720 000 en 2015. Le prélèvement sera obligatoirement réparti entre l'EPCI et ses communes membres, soit sur la totalité des 31 communes qui composent notre agglomération. Selon les premiers calculs et pour la seule année 2012, la part qui incomberait à la Ville de Beauvais s'élèverait à 190 000 euros. Je propose donc d'indiquer que les élus de la Ville de Beauvais s'inquiètent d'un nouveau prélèvement à l'encontre des intercommunalités, de communes à l'heure où la plupart de celles-ci peinent à boucler leur budget pour l'année 2012 et se déclarent favorables au principe de solidarité, et rappellent que par comparaison moyenne des communes de plus de 10 000 habitants, le revenu moyen par habitant à Beauvais est inférieur de 20 % et les bénéficiaires d'allocations logement sont 68 % plus nombreux et n'acceptent donc pas que Beauvais puisse être considérée comme une ville riche. Nous demandons donc d'intégrer un critère en rapport avec le niveau de ressources réelles des habitants dans le projet du FPIC 2012. Voici une petite information à l'attention de nos collègues de l'opposition, Lille a la chance d'être considérée comme une ville pauvre et nous devrions apporter une subvention de 10 781 000 euros à la ville de Lille. J'avoue que cela me fait un peu mal au cœur.

M. AURY: Madame le Maire, je pense que cette motion, vous n'y avez pas réfléchi tout à l'heure dans l'urgence, mais il y a au moins quelques jours et je pense que nous aurions pu, sans problème, en bénéficier dans les dossiers du Conseil municipal, nous permettant de réfléchir et de travailler sur cette question

Mme LE MAIRE : Ce sont des informations très récentes, Monsieur AURY.

M. AURY: Tout de même, vous nous demandez de réagir au pied levé sur des articles du projet de loi de finances. Alors, par ailleurs, sur le fond, j'avoue que j'ai un petit de mal à comprendre votre préoccupation. Je pense que nous allons aborder ensuite le débat d'orientations budgétaires. Vous vous félicitez de la politique nationale de l'État en matière de finances locales, qui met à la diète les collectivités locales. Plusieurs pages sont consacrées à ce sujet, vous dites que c'est historique, vous vous en félicitez. Je pense que cela participe de cette démarche là, de cette logique. Moi, je n'ai pas envie de m'inscrire, c'est ma réaction, dans cette démarche qui vise un peu à opposer les villes les unes aux autres. Oui, oui, pendant des années, par exemple, dans l'Oise, il nous a été expliqué que Montataire était une ville riche parce qu'elle avait beaucoup d'entreprises sur son territoire et donc qu'il y avait une taxe professionnelle importante. On oubliait le niveau de vie réel de sa population. Je n'ai pas envie d'entrer dans cette logique où, comme vous l'indiquez, il ne faudrait pas verser à Lille. Je ne dispose pas d'éléments qui me permettent de juger de la situation de Lille. La question que je pose, fondamentale, est la suivante. Dans notre pays, globalement, les collectivités locales ont besoin de plus de ressources. Une autre question, qui, évidemment est un tabou absolu dans cette assemblée, concerne le fait d'aller chercher l'argent là où il se trouve, pas simplement dans la poche des smicards ou dans la poche des salariés modestes ou moyens. Votre majorité a supprimé la taxe professionnelle. Pourquoi ne pas faire contribuer les placements financiers gigantesques des grandes sociétés dans ce pays, des sociétés comme les compagnies d'assurances, les banques, les chaines de supermarchés, qui ont des placements financiers considérables. Nous demandons, les élus communistes demandent depuis des années qu'ils soient mis à contribution. Jamais, vous n'avez repris ces propositions. Aujourd'hui, vous voudriez nous entrainer sur un sujet qui va nous opposer à telle commune parce qu'elle serait un peu plus favorisée que la nôtre ? Non, je n'ai pas envie de m'engager dans ce sens. Je souhaite que soit posée, sur le fond, la problématique des moyens, des ressources des collectivités locales et de la manière dont elles bénéficient d'une part des richesses produites par les travailleurs dans ce pays, pour répondre aux besoins des populations. Pour cette raison là je n'ai pas envie de participer au vote de cette motion, d'autant, je le répète, que dans le document que vous donnez pour le débat d'orientations budgétaires, vous vous félicitez de la politique de l'État, qui amène l'austérité pour les collectivités locales. C'est écrit noir sur blanc, Madame le Maire, nous y reviendrons après.

Mme HOUSSIN: Avouez que nous présenter une telle motion, ce n'est pas rien! Là, c'est quand même quelque chose de particulier. Vous nous demandez de nous prononcer sur un texte de loi qui a été voté. Non? L'application de la loi de finance 2012.

Mme LE MAIRE: Non, il est en débat et tous les verbes sont au conditionnel.

Mme HOUSSIN: D'accord! Donc vous nous demandez de nous prononcer sur cette loi de finances 2012?

Mme LE MAIRE : Non, c'est un projet,

Mme HOUSSIN: Donc vous nous demandez d'intervenir sur ce que la loi de finances 2012 propose pour intégrer un critère en rapport ...

Mme LE MAIRE : « Pourrait ».

Mme HOUSSIN : Mais, Madame le Maire, ce sont vos amis qui sont en train de préparer cette loi de finances.

Mme LE MAIRE : Et alors ? ... je défends Beauvais, vous ne l'avez pas compris ?

Mme HOUSSIN: En quoi ça nous regarde, nous? Allez interroger vos amis... Vous ne pouvez pas critiquer localement un principe d'organisation de la loi de finances 2012 que vous allez voter nationalement! Mais excusez moi du peu, il y a là une contradiction extraordinaire! Vous nous demandez de nous prononcer sur cette question de l'intercommunalité. Je vous rappelle quand même qu'en ce qui nous concerne, nous ne faisons pas partie de l'intercommunalité. Voilà quelques mois, même quelques années maintenant, que nous nous battons pour que, dans votre grande largesse démocratique, vous fas-

siez de vos élus d'opposition des membres à part entière du Conseil Communautaire. Nous ne nous sentons absolument pas concernés par ce que vous nous proposez et nous demandez là. C'est absolument extraordinaire.

Mme LE MAIRE : Je crois que nous ne comprenons pas, Madame HOUSSIN. D'abord, oui, je défends Beauvais. Que cela soit clair, ici, dans cette assemblée. Ici ou ailleurs, je défendrai ma ville, premier point. Deuxième point, il s'agit d'un projet de loi, dans le cadre de la loi de finances, et nous nous émouvons. Ceci est unanime, à l'intérieur, à la fois de l'Association des Maires de France et à la fois au sein de la Fédération des Villes Moyennes que je copréside avec Christian PIERRET. Là-dessus, nous sommes tous les deux de sensibilité différente, mais sur ce point, nous sommes unis pour défendre les finances de nos villes. Troisième point, cet amendement va sans doute arriver. Nous souhaitons, dans le cadre de nos villes, peser sur une nouvelle formulation financière. Avec ce nouveau postulat, Beauvais ne serait pas forcément considérée comme une ville riche, compte tenu du nombre d'habitants et des bénéficiaires d'allocations logement. Je n'ai pas le sentiment que notre ville soit riche, ou alors, je n'ai rien compris. Nous percevons de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine), je souhaite donc comprendre la cohérence. Madame HOUSSIN, soyez sympathique, je vous ai laissé parlé, je développe mon propos. Il nous semble important d'attirer l'attention et d'être solidaire avec d'autres communes, sur une réflexion visant à modifier ce qui est en préparation. Rien n'est figé et je pense que si l'Association des Maires de France défend ces positions, nous ne serons pas trop pour essayer d'infirmer ou en tous cas, pour diminuer la charge incombant à nos villes moyennes, en considérant que Beauvais, comme d'autres villes, n'est pas aujourd'hui, une ville riche. Voilà le but de cette motion. Et puis ensuite si d'aventure, si vous vous sentiez gênés et souhaitez faire une interruption de séance pour réfléchir, je conçois que j'ai abordé ce sujet de manière abrupte et que vous n'avez pas eu le temps d'en parler.

Mme ABLA: Madame le Maire, je voulais vous poser une question au sujet de cette motion. Et savoir s'il s'agissait d'une motion purement pieuse, mais vous avez anticipé les réponses que je souhaitais obtenir. Effectivement cela est destiné à ce que l'ensemble des communes qui rencontrent les mêmes difficultés puissent peser sur la future décision, merci.

Mme LE MAIRE: Je confirme que je déposerai en ce sens un amendement et nous ferons la même chose à la communauté d'agglomération. Mais si je l'ai proposé ici ce soir, c'est que la ville de Beauvais dont nous sommes tous élus va « cotiser » si je puis m'exprimer ainsi.

M. RAHOUI: Pour ma part, j'aimerais revenir, et non pas goguenard, sur ce projet de loi de finance 2012 puisque pour la première fois un projet de loi de finances a été voté alors qu'il était déjà caduque. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Madame Valérie PECRESSE. Elle l'a affirmé haut et fort en indiquant que ce projet de loi de finances était faux, en quelque sorte. Donc, pour notre part, il est assez surprenant de trouver une référence à ce document, qui n'est absolument pas consistant et qui est, comme je l'ai dit tout à l'heure, caduque. C'est pour ces raisons que nous ne demandons rien, ni d'intégrer un ou un autre

critère. Malgré cette motion, vous ne pourrez pas nous faire oublier que le groupe auquel vous appartenez a quand même voté ce projet de loi de finances, avec tous les défauts qu'il peut comporter.

Mme LE MAIRE: Il n'est pas encore voté! J'entends vos propos. Permettez-moi de souligner, toutefois, que ce soir votre réaction prouve qu'en fait vous restez à un niveau de politique politicienne nationale. Ici, nous faisons de la gestion au service de la ville. C'était uniquement le sens de cette motion. Je la propose à mes collègues.

M. AURY: Sur le dernier point que vous abordez, Madame le Maire, reconnaissez quand même un manque de cohérence! Dans la page n°2 du rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires que nous allons aborder ensuite, vous vous félicitez des efforts de maîtrise, de réduction des politiques publiques. Vous indiquez, qu'à nouveau, cela va geler les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. Tout cela vous paraît très bien dans le débat d'orientations budgétaires, mais tout à coup, nous nous inquiétons d'un nouveau prélèvement alors que la plupart des communes et intercommunalités peinent à boucler leurs budgets pour l'année 2012. Quelle est votre vérité ? Est-elle dans la motion, dans le débat d'orientations budgétaires ? Tout cela me fait penser à vos propositions d'adoption de vœux lors de suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, des manques de moyens pour la Justice, pour la Police, tandis que de l'autre côté, ici, vous vous félicitez à nouveau de la diminution des moyens de la fonction publique et de la suppression d'un poste sur deux dans la fonction publique. C'est sur la cohérence entre vos différents positionnements que j'ai envie de vous interpeller. J'entends bien, vous défendez Beauvais, mais sa défense serait encore plus forte si la politique générale que vous développez ne mettait pas notre ville dans les difficultés que vous pointez par ailleurs. Très franchement, vous dites ainsi affirmer la solidarité entre villes, mais en exemple, vous citez Lille, pour qui le montant versé sera trop important. Que nous verserions trop ou pas assez, je n'en sais rien! Mais en l'occurrence cette démarche ne me semble pas refléter de la solidarité entre communes! Nous en sommes à regarder ce que nous donnons, un peu plus, un peu moins, au voisin, l'essentiel étant ce que nous allons avoir. J'ai une démarche de citoyen élu de Beauvais, mais je suis aussi citoyen plus globalement de mon pays et j'ai envie de regarder les choses globalement. Je ne souhaite pas le bonheur de Beauvais sur le malheur des autres ! Je repose donc, puis je m'arrêterai, la question de la cohérence et d'une réforme nécessaire de la fiscalité locale dans notre pays, qui permette de doter les collectivités locales des moyens suffisants, des ressources suffisantes. Cela impose effectivement, je le redis, d'aller chercher l'argent là où il est. Là, il y aura de l'argent pour Lille, mais également pour Beauvais, pour Montataire, pour les petites communes du territoire du Beauvaisis. Ce serait beaucoup mieux comme cela! D'autant que nous connaissons le rôle que jouent les collectivités locales dans leur ensemble, dans l'aménagement du territoire et dans la vie des habitants. Je ne participerai pas au vote concernant cette motion, pour ces raisons.

M. TABOUREUX : J'ai un peu de mal à vous comprendre Monsieur AURY, parce qu'il s'agit juste de prendre en compte le niveau de revenu des habitants du Beauvaisis dans le calcul, et voilà... Je trouve qu'il s'agit plutôt d'un exercice démocratique que de vous parler de ce projet, alors que justement, il n'a pas encore été voté. Il est impossible de se plaindre d'une chose et de son contraire. Vous parliez tout à l'heure des suppressions de postes dans l'Éducation Nationale, je vous signale que nous ne rédigeons pas de motion à tout bout de champs, puisque vous vous êtes vous mêmes émus des suppressions de postes qui devaient intervenir à Beauvais à la rentrée 2011 -je parle bien de la rentrée 2011 ; c'est vous-même qui avez demandé qu'une motion soit votée. Nous vous avons indiqué que nous gérions le problème avec l'Éducation Nationale, que nous nous en occupions sérieusement. A Beauvais, il y a eu zéro suppression de poste, alors qu'il y en a eu 150 en Picardie. Je ne crois pas, d'ailleurs, que nous nous en soyons félicités. Nous sommes au mois de novembre. La rentrée est passée depuis longtemps. Nous n'en avons pas fait de publicité. Mais vous ne pouvez nous faire aucun reproche.

M. CHENU: Peut-être pouvons-nous revenir à un peu de mesure au sujet de cette motion. En matière de péréquation horizontale, si je comprends bien, le projet de loi de finances retient une définition élargie du potentiel financier qui exclut un certain nombre de recettes, et qui donc, ne nous convient pas, qui établit une mesure de la richesse de notre collectivité qui ne nous convient pas. Nous essayons donc de faire évoluer cette mesure de la richesse de la collectivité puisque nous arrivons à un résultat, qui là encore, nous est défavorable. Nous voyons que la mesure est en discussion. Elle va potentiellement nous conduire à un résultat défavorable, nous faisons une proposition pour la faire évoluer, avec d'autres collectivités locales. J'ai pu comprendre aussi, que concernant la redistribution de cette taxe, c'est-à-dire de la deuxième partie, des dérogations seraient possibles. Cela est encore en débat, les versements pourraient être modulés et pourraient respecter uniquement les contraintes décidées par le Conseil Communautaire. Nous sommes vraiment en débat, nous essayons de faire évoluer ce débat, je crois que c'est notre rôle de collectivité locale, avec d'autres villes moyennes, car je considère qu'il ne mesure pas exactement la richesse de notre collectivité telle qu'elle l'est réellement.

M. JULLIEN: Tout à l'heure, nous disions que cela ne touche que les intercommunalités. J'en suis désolé. Les clés de répartition... Les premiers éléments nous ont été donnés, notamment à travers l'analyse du projet de loi de finance et de cet article 58, par l'Association des Maires de France – et j'ai quand même pris la peine d'aller chercher les 50 pages qui ont été élaborées par cette Association des Maires de France et je tiens éventuellement ce document à votre disposition – et également à travers les simulations qui ont été réalisées par l'Assemblée des Communautés de France – vous savez que ce sont des organismes qui rassemblent des élus de tous bords politiques et qui tentent, à travers la réflexion qui est menée et les pressions qui sont faites au niveau des assemblées qui actuellement travaillent sur le projet de loi de finances, d'infléchir ce projet dans un sens un petit peu plus favorable, un petit peu moins injuste en ce qui concerne la répartition de cette enveloppe. Je pense que c'est à partir du moment où cet article 58 n'est pas définitivement adopté qu'il convient d'agir. C'est le sens de la motion qui est déposée aujourd'hui, afin

de pouvoir faire pression, afin d'obtenir les amendements nécessaires permettant d'obtenir une plus grande justice dans la répartition de cette opération. C'est pour cela que le moment est venu de faire cette motion. C'est le moment de voter cette motion. Vous verrez d'ailleurs dans le congrès de l'Association des Maires de France, qui se réunira la semaine prochaine à Paris qu'il y aura très probablement des élus de droite comme de gauche qui interviendront pour essayer d'infléchir le dossier qui sera présenté à l'Assemblée Nationale et au Sénat dans un sens favorable. Ce ne sera pas au moment où ce projet de loi sera définitivement voté qu'il faudra intervenir, car nous arriverons à ce moment là après la bataille. C'est maintenant qu'il faut intervenir, c'est maintenant qu'il faut voter la motion.

Mme LE MAIRE: Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre? Qui s'abstient? Vous ne participez pas au vote? Très bien. 38 voix pour.

Délibération no 2011-311 (rapport réf. 2011-311)

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012

M. JEAN-MARIE JULLIEN, PREMIER ADJOINT

SOMMAIRE

I - L'environnement économique et financier influence le budget communal	page 2
 Les orientations du projet de loi de finances 2012 (PLF 2012) Les articles du projet de loi de finances 2012 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent 	page 2
le budget de la Ville de Beauvais	page 3
3) L'inflation 2010 constatée par les collectivités locales	page 7
II - La prospective budgétaire de 2012 à 2014	page 8
1) Les recettes de fonctionnement	page 9
2) Les dépenses de fonctionnement	page 13
3) Les ressources d'investissement	page 17
4) Les emplois de l'investissement	page 19
III - Situation des autorisations de programme et des crédits de paiement	page 20
IV - Audit de la dette (valorisation au 5 septembre 2011)	page 21
1) L'observatoire Finance active de la dette au 31 décembre 2010	page 22
2) Analyse de la dette	page 22
2.1) Les partenaires bancaires	page 22
2.2) La structure de la dette	page 23
2.3) Le taux moyen de la dette	page 24
2.4) Durée et annuité	page 25
2.5) Recensement des expositions	page 26

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), qui est sans vote, s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi du 6 février 1992 (n°92-125), codifié à l'article L2312-1 du CGCT, pour permettre à l'assemblée communale de définir ensemble les principaux axes du budget primitif 2012, et ce dans le délai de 2 mois précédant son vote.

Comme ces dernières années, pour ce qui concerne le budget principal, le budget annexe de l'Elispace et de l'Eau, le vote choix du vote de ces budgets en décembre permet leur exécution dès le 1er janvier et tout particulièrement en ce qui concerne la programmation en matière d'investissement. A contrario, s'agissant des budgets annexes dits de lotissements, un vote dans le courant de l'exercice et au mois de mars vous est proposé car ce choix n'entrave nullement leur bonne exécution budgétaire.

I. L'environnement économique et financier influence le budget communal

1) Les orientations du projet de loi de finances 2012 (PLF 2012⁽¹⁾)

La ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'Etat, porte-parole du gouvernement a présenté, avec le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le projet de loi de finances pour 2012.

La réduction de l'endettement public est une priorité. Elle passe d'abord par la réduction du déficit public. Le projet de loi de finances pour 2012 confirme la trajectoire pluriannuelle de retour à l'équilibre des finances publiques. Le déficit public serait ramené de 5,7 % en 2011 à 4,5 % en 2012, 3 % en 2013, 2 % en 2014 puis 1 % en 2015. La France entamerait son désendettement dès 2013 : le ratio dette sur PIB diminuerait de 87,4% en 2012 à 87,3 % en 2013.

Le projet de loi de finances pour 2012 prévoit un déficit de l'État à 81,8 Md€, en amélioration de 13,8 Md€ par rapport au déficit prévisionnel 2011 de 95,5 Md€ (lui-même inchangé par rapport à la deuxième loi de finances rectificative pour 2011). Ce déficit 2012 serait encore réduit d'un milliard d'euros après la mise en œuvre de l'effort d'économies supplémentaires annoncé par le Premier ministre le 24 août 2011. Il s'établirait ainsi à 80,8 Md€, en amélioration de près de 15 Md€.

Les dépenses totales de l'État y compris dette et pensions s'établissent à 362,3 Md€ et progressent moins vite que l'inflation, soit 800 M€ de moins que prévu. Après mise en œuvre de l'effort supplémentaire d'1 Md€ prévu par le plan anti-déficit du Gouvernement, les dépenses baisseront en volume de 0,5%, soit une économie de 1,8 Md€ par rapport à la norme de stabilisation au niveau de l'inflation.

Hors dette et pensions, les dépenses totales de l'Etat sont gelées en valeur, comme en 2011, à 275,6 Md€. Elles baisseront après l'effort supplémentaire d'un milliard d'euros dont les modalités de répartition seront vues lors des discussions parlementaires.

Cet effort inédit de maîtrise de la dépense de l'État est rendu possible par l'effet des réformes mises en œuvre depuis 2007 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, notamment le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat. En 2012, la poursuite de cette politique se traduit par la suppression de 30 400 postes dans l'administration de l'Etat.

Au total, pour la première fois depuis 1945, les moyens des ministères et leur masse salariale, hors pensions, diminuent en valeur. Cette baisse historique préserve toutefois les priorités du Gouvernement :



la recherche et l'enseignement supérieur, ses engagements en matière de politique sociale et les missions régaliennes de l'Etat.

Enfin, comme en 2011, le projet de loi gèle les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, qui participent ainsi, au même titre que l'État, à l'effort de réduction de nos déficits publics.

Par rapport à 2011, les recettes fiscales nettes augmentent de 7,5%, pour s'établir à 273,1 Md€: 5,4 points correspondent à la dynamique des recettes et 2,1 points sont liés aux mesures nouvelles qui sont proposées dans le PLF 2012 ou qui ont été adoptées soit en LFI 2011, soit dans la deuxième loi de finances rectificative pour 2011.

Le projet de loi de finances comporte plusieurs dispositions fiscales nouvelles qui répondent à trois principes : l'équité avec notamment la création d'une contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus qui s'appliquera jusqu'au retour sous les 3% du déficit public ; la réduction des niches via un rabot supplémentaire de 10% pour les dispositifs fiscaux relatifs à l'impôt sur le revenu et la rationalisation de certaines aides en matière d'investissements locatifs et d'amélioration de la performance énergétique ; le développement de la fiscalité destinée à agir sur les comportements (contribution sur les boissons à sucres ajoutés, taxe sur les loyers abusifs).

(1) source site internet de l'Assemblée Nationale : projet de loi de finances pour 2012 (n° 3775) enregistré le 28/09/2011.

2) Les articles du projet de loi de finances 2012 portant dispositions relatives aux collectivités territoriales et qui impactent le budget de la Ville de Beauvais

En l'état actuel du texte, ce sont les articles suivants du projet de loi de finances 2012 qui concernent directement les finances de la Ville :

Article 6 : Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le présent article fixe le montant global de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en application de l'article L. 1613-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit que le montant de la DGF est fixé chaque année en loi de finances.

Le montant de la DGF pour 2012 est fixé à 41,467 Md€. Ce montant est égal au montant mis en répartition en 2011 majoré de 77 M€, ce qui correspond à une progression de + 0,2 % à périmètre constant.

Article 7 : non indexation du montant de certaines dotations de fonctionnement

Afin d'assurer le respect de l'objectif de stabilisation en valeur de l'enveloppe des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales en 2012, le présent article vise à suspendre l'indexation sur la progression de la DGF de dotations de fonctionnement telle la dotation spéciale instituteurs. Le montant de ces dotations est stabilisé en valeur par rapport à 2011.

Article 9 : évolution des compensations d'exonérations de fiscalité directe locale

Le présent article vise entre autres, à l'instar de ce qui a été fait depuis 2008, à définir le taux de minoration de l'ensemble des compensations ajustables, afin d'assurer le respect de la norme d'évolution de l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités territoriales.



Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité directe locale entrant dans le périmètre des variables d'ajustement, pour lequel la minoration au titre de 2012 s'applique concernent entre autres le foncier bâti et le foncier non bâti.

Le montant cible de ces allocations compensatrices ajustables pour 2012 permettant d'établir le taux de minoration pour 2012 à – 14,5 %. Ainsi, en 2012, les compensations seront calculées selon les règles propres à chacune, puis minorées par application du taux d'évolution précédant, éventuellement cumulé aux taux d'évolution définis depuis 2009, voire 2008.

De la même manière qu'en loi de finances pour 2011, dans la mesure où la détermination des compensations, généralement à bases évolutives, peut entraîner un écart entre les allocations réellement versées au titre de l'année 2012 et celles prévues en loi de finances initiale pour la même année, le taux d'évolution calculé ci-dessus sera ajusté pour prendre en compte cette différence afin de respecter l'enveloppe des crédits alloués aux collectivités territoriales.

 Article 15 : évaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales

Les concours de l'État aux collectivités territoriales sont très majoritairement financés par l'intermédiaire de prélèvements sur recettes. Le présent article évalue le montant des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales pour 2012 à 55,36 Md€.

A périmètre constant, le montant des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales entrant dans le périmètre de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités territoriales (prélèvements sur recettes, hors FCTVA et hors prélèvements sur recettes liés à la réforme de la fiscalité directe locale, auxquels s'ajoutent les crédits de la mission « Relations avec les collectivités territoriales » et de la dotation générale de décentralisation au titre de la formation professionnelle portée par la mission « Travail et emploi ») est stable en valeur par rapport au montant voté en loi de finances pour 2011. Cette évolution s'inscrit dans l'objectif global de stabilisation des concours de l'État qui traduit la volonté du Gouvernement d'associer pleinement les collectivités territoriales à l'effort de maîtrise des finances publiques.

Cet objectif se décline notamment, au sein des prélèvements sur recettes, par :

- une évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) à périmètre constant de + 0,2 % (+ 77 M€ par rapport au montant réparti en 2011, après consolidation du reversement exceptionnel de 12 M€ depuis le fonds d'aide au relogement d'urgence prévu par la loi de finances pour 2011), ce qui permet de préserver la progression des dotations de péréquation ;
- une reconduction en valeur des crédits consacrés aux dotations de fonctionnement, d'investissement et de compensation des charges transférées ;
- la minoration des compensations d'exonérations de fiscalité locale pour assurer, globalement, le strict respect de l'objectif de reconduction en valeur des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales.

Le présent article retient une estimation du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) à 5,5 Md€, en diminution de 0,5 Md€ par rapport à la loi de finances pour 2011, en conformité avec le niveau des investissements locaux estimés en 2010-2011.

Il retient par ailleurs, à périmètre constant, une évaluation totale à 3,4 Md€ pour les deux prélèvements sur recettes de compensation de la réforme de la fiscalité locale (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle et dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle).



Enfin, trois mesures viennent modifier à la marge le périmètre des prélèvements sur recettes pour l'année 2012. Il s'agit :

- de la création, en application de l'article 21 de la loi du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011, d'un prélèvement sur les recettes de l'État au titre de la dotation de compensation des contributions syndicales fiscalisées, estimé à 40 M€. Ce prélèvement complète les deux autres prélèvements effectués au titre de la compensation de la réforme de la fiscalité locale ;
- de la majoration, pour 55 M€, du prélèvement sur les recettes au titre de la compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale, principalement due aux nouvelles exonérations de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ;
- d'une mesure de transfert affectant la DGF à hauteur de 2 M€, au titre de la recentralisation sanitaire dans les départements de la Vendée, du Finistère et de la Sarthe.
 - Article 54 : évolution des modalités de calcul des composantes de la dotation globale de fonctionnement (DGF) du secteur communal

Pour la deuxième année consécutive, le présent article a pour objet d'assurer la stabilisation des parts « population » et « superficiaire » de la dotation globale de fonctionnement (DGF) des communes, ainsi que la mise en place de mécanismes d'écrêtement. Ces écrêtements, qui sont fixés par le Comité des finances locales, portent sur le complément de garantie des communes (défini au 4° de l'article L. 2334-7 du CGCT) et sur la dotation de compensation des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (défini à l'article L. 5211-28-1 du CGCT).

L'objectif de stabilisation en valeur de l'enveloppe normée des concours de l'État aux collectivités territoriales se traduit par une hausse modérée de la DGF, financée par une minoration des compensations d'exonérations versées aux collectivités territoriales.

En compensant, au sein de la DGF, la progression mécanique résultant de l'accroissement démographique ou encore de la progression de l'intercommunalité, les présentes mesures garantiront l'augmentation, souhaitée par le Gouvernement, des dotations de péréquation.

 Article 55 : réforme des modalités de calcul des indicateurs de ressources des communes et des établissements publics de coopération intercommunale

Le présent article tire les conséquences de la réforme de la fiscalité directe locale sur les modalités de calcul des indicateurs de ressources des communes et établissements publics de coopération intercommunale utilisés pour la répartition des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales. La suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un nouveau panier d'impositions imposent en effet de redéfinir les potentiels fiscal et financier, l'effort fiscal ainsi que le coefficient d'intégration fiscale.

Sont précisées dans cet article les modalités de calcul :

- du potentiel fiscal et du potentiel financier des communes, et plus particulièrement celles membres d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de régime fiscal prévu aux articles 1609 nonies C et 1609 quinquies C du code général des impôts ;
- de l'effort fiscal des communes ;
- du potentiel fiscal et du coefficient d'intégration fiscale des établissements publics de coopération intercommunale ;
- du potentiel fiscal des communes membres de syndicat d'agglomération nouvelle.



Le potentiel fiscal et le potentiel financier sont pris en compte dans le calcul des dotations de péréquation communale dont la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). En outre, le potentiel fiscal est utilisé pour déterminer l'écrêtement du complément de garantie de la dotation forfaitaire des communes s'appliquant à celles dont le potentiel fiscal est supérieur à un certain seuil.

Le potentiel financier est égal au potentiel fiscal majoré de la dotation forfaitaire perçue par les communes (hors compensation de la suppression de la « part salaires » de la taxe professionnelle).

L'effort fiscal est un indicateur mesurant la pression fiscale appliquée aux ménages. Il correspond au rapport entre d'une part les impôts « ménages » (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non-bâties) de la commune et de l'EPCI et, d'autre part, le potentiel fiscal de ces quatre taxes.

Le coefficient d'intégration fiscale (CIF) mesure l'intégration de l'EPCI au travers du rapport entre la fiscalité qu'il décide de lever et l'ensemble de la fiscalité levée sur son territoire (communes, EPCI et syndicats).

Avec les premiers effets de la réforme de la fiscalité directe locale issue de la loi de finances pour 2011, l'année 2011 constituait une année de transition dans la répartition des dotations de l'État aux collectivités territoriales, celles-ci reposant, dans l'attente de la refonte des indicateurs pour 2012, sur l'utilisation des données de taxe professionnelle utilisée en 2010.

A compter de 2012, les calculs du potentiel fiscal sont ainsi fortement modifiés pour tenir compte des nouveaux paniers de ressources des collectivités de 2011, les modifications concernant à la fois l'assiette et le mécanisme de calcul. Enfin, des corrections sont apportées s'agissant du calcul des autres indicateurs de ressources basés sur les nouveaux paniers de ressources des collectivités locales en vigueur depuis 2011 (effort fiscal des communes et coefficient d'intégration fiscale).

• Article 56 : mesures relatives à la dotation de solidarité urbaine (DSU)

Le présent article vise entre autres à proposer un système de garantie pour la dotation d'intercommunalité. Ce système prémunira contre les variations brutales dans les attributions de ces dotations induites par la réforme de la fiscalité directe locale et garantira ainsi la cohérence pluriannuelle des attributions revenant aux collectivités territoriales.

• Article 58 : création du Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC)

L'article 125 de la loi de finances pour 2011 prévoit la création, à compter de 2012, d'un Fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales. Ce fonds, destiné aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, doit respecter les principes suivants :

- un objectif de ressources fixé en 2015 à 2 % des recettes fiscales des communes et des EPCI. Celles-ci proviennent d'un prélèvement opéré sur les ressources des communes et groupements appréciées au niveau de l'EPCI, en fonction du seul critère de potentiel financier;
- une allocation des ressources du fonds en fonction du potentiel financier et, éventuellement, de critères de charges ;
- le maintien d'un fonds de péréquation distinct spécifique à la région Île-de-France.

Le présent projet d'article traduit juridiquement les modalités de fonctionnement du fonds arrêtées par le Gouvernement, en lien avec les élus du Comité des finances locales et les associations d'élus, et détaillées dans un rapport joint au projet de loi de finances. Le présent article prévoit notamment :



- le montant des ressources du nouveau fonds pour les années 2012 à 2014, années de mise en place du dispositif, ainsi que le montant des ressources du fonds à compter de 2015 (2 % des recettes fiscales des communes et leurs groupements dotés d'une fiscalité propre nouvel article L. 2336-1);
- les groupes démographiques communs aux « blocs territoriaux » et aux communes isolées utilisés pour le prélèvement et le reversement du fonds (nouvel article L. 2336-1) ;
- les modalités de calcul du potentiel financier agrégé, principal critère de répartition utilisé (nouvel article L. 2336-2) ;
- les collectivités soumises à un prélèvement au titre du fonds et les modalités de calcul de leurs contributions (nouvel article L. 2336-3) :
- les modalités de calcul de la quote-part destinée aux communes et groupements ultramarins (nouvel article L. 2336-4) ;
- les collectivités bénéficiaires du fonds et les modalités de calcul de leurs attributions (nouvel article L. 2336-5) ;
- les modalités de calcul de la garantie de sortie (nouvel article L. 2336-6).

3) L'inflation 2010 constatée par les collectivités locales

Par ailleurs, afin de parfaire l'information en matière d'environnement économique et financier, il peut être intéressant de se référer au « panier du Maire », indice de prix des dépenses communales ⁽²⁾ qui mesure l'inflation constatée pour les collectivités locales et dont l'étude et le suivi sont menés en partenariat entre l'AMF et Dexia Crédit Local.

Les conclusions de cette étude sur l'ensemble de l'année 2010 sont :

L'indice de prix des dépenses communales a suivi une progression sensiblement plus forte que l'année précédente (+ 1,5 % en 2010, après + 0,4 % en 2009). L'inflation pour 2010 s'établit à un niveau similaire. Hors charges financières, cependant, l'indice de prix des dépenses communales demeure plus dynamique que l'inflation (+ 1,8 %).

Hausse de l'indice de prix des charges financières

La composante « taux court » de l'indice de prix des charges financières augmente de +11,3 % entre le troisième et le quatrième trimestre 2010. La reprise à la hausse, observable au troisième trimestre, semble donc se confirmer. Elle met fin à un important mouvement de baisse des coûts financiers qui avait débuté lors du dernier trimestre 2008, en lien, notamment, avec la politique de baisse des taux directeurs de la banque centrale européenne à l'époque.

La composante « taux long », lissée par une moyenne mobile sur 5 ans, diminue pour le huitième trimestre consécutif, enregistrant une baisse de 0,7 % par rapport au trimestre précédent. Sur l'année, elle diminue de 1,8 % (après - 1,3 % en 2009).

Reprise confirmée du prix de l'énergie

Le prix des combustibles et carburants enregistre une progression de 5,9 % entre le troisième et le quatrième trimestre 2010, contre - 2,7 % précédemment. La hausse continue des cours pétroliers amorcée mi-2010 joue ainsi sur l'évolution de l'indice de prix des combustibles et carburants : celle-ci s'établit à + 22,8 % sur l'année, contre - 27,3 % en 2009.

Le prix de l'eau, du gaz et de l'électricité progresse de 3,7 % au quatrième trimestre 2010, sa plus forte



hausse en 2010, portant à + 4,4 % son évolution sur l'année entière, après + 0,6 % l'année précédente.

Hausse des coûts de la construction

Les indices du coût de la construction connaissent une légère accélération en fin d'année (+0.5%) pour le BT01 et +0.8% pour le TP01 au quatrième trimestre, après +0.4% et +0.1%). Sur l'ensemble de l'année, ils enregistrent des évolutions plus vives que celles observées un an auparavant (+2.7%) pour le BT01 et +4.4% pour le TP01, contre +0.4% et 0.0% en 2009).

Faible progression du « prix » des charges de personnel

Principale composante du « panier du maire », le « prix » des charges de personnel évolue sous l'effet du glissement-vieillesse-technicité et de la revalorisation du point d'indice de la fonction publique de + 0,5% en juillet 2010. Le « prix » des charges de personnel augmente dans des proportions semblables en 2010 (+ 2,7 %) à celles observées en 2009 (+ 2,6 %).

(2) Le dossier "Indice des prix des dépenses communales" présente l'ensemble des éléments constituant l'actualisation, pour le quatrième trimestre 2010, de l'indice de prix des dépenses communales et est accessible sur le site http://www.amf.asso.fr à la rubrique publications/note/finances Locales.

II. Prospective budgétaire de 2012 à 2014

Le projet de loi de finances pour 2012 s'inscrit pour la 4ème fois dans le cadre d'unc programmation triennale des dépenses de l'État, présentée au Parlement à l'occasion du débat d'orientation des finances publiques, et soumise à son approbation dans le cadre du projet de loi de programmation des finances publiques.

S'inspirant de cette pratique de l'Etat et comme les années passées, il vous est proposé une prospective budgétaire sur les trois prochaines années qui trace les grandes lignes des budgets à venir.

A noter que cette simulation a été établie sur la base des choix actuels de la collectivité (étendue du champ de compétences transférées à l'Agglomération, modalités de gestion des services publics, patrimoine détenu par la Ville etc.) et du contexte législatif en vigueur qui s'impose à notre collectivité.

Autrement dît, une telle prospective budgétaire reste ancrée dans le présent.



1) Les recettes de fonctionnement

Les perspectives quant aux recettes de fonctionnement peuvent se résumer à :

	Recettes de fonctionnement	bp 2011	2012	2013	2014
013	Atténuation de charges	742 700	850 000	867 000	884 300
70	Produits des services	3 612 872	4 020 000	4 080 300	4 141 500
73	Impôts et taxes	58 879 734	59 435 000	60 035 000	60 635 000
74	Dotations, subventions et participations	21 498 032	20 826 000	20 201 200	19 595 200
75	Autres produits de gestion courante	532 640	489 000	530 000	530 000
77	Recettes exceptionnelles (hors 775)	7 000	5 000	6 000	6 000
78	reprise de provisions	0	120 000	0	(
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 291	20 000	19 200	18 600
	Total recettes de fonctionnement :	85 292 269	85 765 000	85 738 700	85 810 600

Les recettes de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 85,8 M€ au budget 2014, soit une hausse globale par rapport au DOB 2012 de +0,05%.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

1.1 Chapitre 73 - Impôts et taxes

L'évolution escomptée de ce chapitre est de +555 k€ en 2012, puis une progression de 600 k€ par an à partir de 2013.

1.11 Contributions directes

La prospective budgétaire du présent rapport a été bâtie sur une hypothèse de reconduction des taux au niveau de 2011 et c'est donc une proposition de maintien des taux d'imposition communaux qui est faîte en 2012.

L'évolution escomptée du produit des contributions directes (par rapport au BP 2011) est relativement faible, puisque le produit estimé en 2012 est de 33,8 M€, soit + 2.5%, sur la base d'une progression des bases de +2% en matière de taxe d'habitation et de +3% en matière de foncier bâti.

1.12 Les Dotations versées par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis (CAB)

L'attribution de compensation, dont l'enveloppe globale a été fixée en 2004 (20,8 M€), a été réévaluée à la baisse en 2007 (20,7 M€) avec l'évaluation définitive du transfert des équipements culturels pour enfin être portée à 20,5 M€ en 2011 pour tenir compte des transferts opérés des zones de la VATINE, de l'AVELON, de la MARETTE, du TILLOY et de la ZAC de THER.

C'est ce montant de 20,5 M€ qui est repris à la présente prospective budgétaire, mais qui peut évoluer en raison :

- du dispositif prévu à l'article 58 du projet de loi de finances 2012 qui introduit un fonds de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : la création de ce fonds se fera par réduction des attributions de compensation versées par l'Agglomération.
- des éventuelles décisions de l'Agglomération en matière de transferts de compétences.



S'agissant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) créée par délibération de la CAB courant 2006, celle-ci verrait son montant revu à la baisse. Rappelons qu'elle atteignait 2,56 M€ au BP 2011.

Il convient d'anticiper une baisse de cette dotation et d'estimer son niveau à 2,12 M€ pour l'année 2012, soit -17% par rapport à 2011, pour anticiper :

- les contraintes budgétaires qui pèsent sur le budget de la Communauté d'Agglomération
- les effets de la création du FPIC (cf. point précédent).

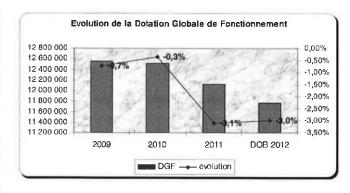
1.13 Autre élément remarquable

Les taxes additionnelles et les droits de mutations perçus pourraient atteindre 1,2 M€ en 2012, soit +200k€ par rapport à la prévision 2011. Il faut en effet relever que ces recettes sont à nouveau en progression (1,23 M€ perçus en 2010 au lieu des 1,05M€ en 2009).

1.2 Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations

L'évolution envisagée de ce chapitre budgétaire de -672 k€ entre 2011 et 2012 est expliquée par :

1.21 DGF: Dotation forfaitaire et Dotation de Solidarité et de cohésion sociale



La ville a perçu au titre de la dotation forfaitaire 12.128.041 € en 2011 au lieu de 12.417.923 € en 2010. Ainsi, l'évolution de la Dotation Forfaitaire entre ces deux années a été -3,1%.

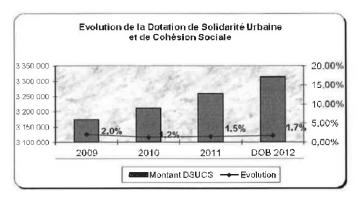
Cette perte de la DGF entre 2010 et 2011 s'explique surtout par la remise en cause du complément de garantie actée par la loi de finances 2011 (260 k€ sur les 289 k€ constatés). Cette remise en cause du complément de garantie a été décidée par le législateur au titre de la solidarité des communes à « fort potentiel fiscal » envers celles à « faible potentiel fiscal ».

Cette péréquation horizontale de la DGF sera amenée à être accrue dans les prochaines années, d'où pour l'année 2012, l'hypothèse retenue d'une nouvelle baisse de l'ordre de 3% de la DGF de la commune de Beauvais.

1.22 Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSUCS)

Le deuxième principal concours financier de l'Etat est la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS). Son évolution a été la suivante :



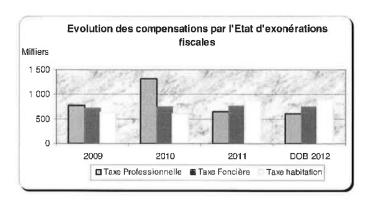


Cette dotation été de 3.259.591 € en 2011, soit +1,5% par rapport à l'année 2010. La Commune de Beauvais est classée 284ème parmi les 488 Villes bénéficiaires d'une revalorisation de cette dotation.

Dans le cadre du projet de loi de finances 2012, l'évolution globale de cette dotation aux collectivités devrait être de +60 Millions d'euros. Ainsi, l'évolution escomptée de cette dotation au Budget Primitif 2012 est de +1,7%, portant ainsi son niveau pour la Commune de Beauvais à 3.315.000 €.

En effet, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale est actuellement accordée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logements sociaux. Pour l'année 2012, le projet de loi finances n'a prévu aucun changement de ces critères et prévoit, pour les communes situées dans la première moitié du classement des communes de la catégorie des communes de 10 000 habitants et plus, une dotation égale à celle perçue l'année précédente, augmentée du taux prévisionnel, associé au projet de loi de finances de l'année de versement, d'évolution des prix à la consommation des ménages hors tabac. Le taux prévisionnel ainsi retenu est de +1.7%, à comparer aux +1,5% de l'année précédente.

1.23 Les dotations de compensation de l'Etat



Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'Etat aux contribuables en matière de taxe professionnelle, taxe d'habitation, foncier bâti ou non bâti.

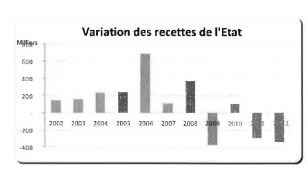
Au vu des évolutions des années passées, dans le cadre du Budget 2012, il est anticipé une baisse de 7% de la dotation de compensation des exonérations de TP, une diminution de 3% de celle afférente à la taxe foncière et une hausse de 3% de celle concernant la taxe d'habitation. Ainsi, au global, ce sont 2.240.000€ de recettes estimées sur 2012, soit 43.000 € de moins que le produit perçu en 2011.

1.24 La variation des recettes en provenance de l'Etat

L'évolution des recettes en provenance de l'Etat (DGF, DSUCS, Dotations de compensations) peut être



mesurée dans le graphique suivant :



Alors que les recettes de l'Etat connaissaient une progression significative depuis 2002, celles-ci connaissent depuis 2009 un recul. A titre de comparaison, les recettes de l'Etat ont progressé de 2005 à 2008 de près de 1,4 M€, alors qu'elles devraient, sur la période 2009-2012, reculer de plus de 910 k€.

1.25 Les autres évolutions attendues

Les recettes inscrites dans le cadre du Contrant Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) devraient quant à elles diminuer d'un montant de 100.000 €. En effet, le contrat enfance jeunesse (CEJ) doit être renouvelé cette année et les échanges avec la CAF sont basés sur un maintien des modalités actuelles de financement.

1.3 Les autres Chapitres budgétaires des recettes de fonctionnement

Le niveau de recettes du chapitre 70 devrait atteindre 4 M€, en progression de 400 k€ par rapport aux prévisions 2011 en raison de l'application de la nouvelle convention de mutualisation des services avec l'Agglomération du Beauvaisis et le CCAS de Beauvais, qui augmente sensiblement les montants des remboursements attendus de ces deux entités et de la prise en compte d'une refacturation aux budgets annexes des frais d'administration générale supportés par le seul budget principal. Ainsi, ces frais étant constitués pour l'essentiel de frais de personnel des services ressources (DRH, Finances, Juridique, Assemblées etc.), il est envisagé de refacturer aux budgets annexes, hors budgets de zones qui n'ont pas de personnels qui leurs sont affectés directement, une quote-part de ces frais d'administration générale.

Par ailleurs, il conviendra de voter l'actualisation de nos tarifs (indexée sur le taux d'inflation calculé par l'INSEE) applicable au 1^{er} septembre de chaque année. Pour rappel, le taux d'actualisation de 2011 retenu a été de +2,1% (délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2011).

Enfin, on peut relever qu'en 2012 devrait être reprise une provision constituée sur une créance douteuse qui devra être admise en non valeur (chapitre 78 − 120 k€).



2) Les Dépenses de fonctionnement

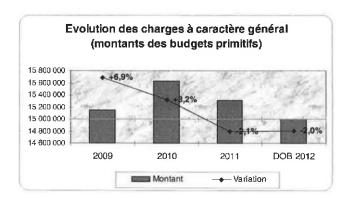
Tout comme pour les recettes de fonctionnement, il peut être intéressant de mesurer à l'aide d'un tableau les perspectives pour 2011 à 2014.

	Dépenses de fonctionnement	bp 2011	2012	2013	2014
011	Charges à caractère général	énéral 15 310 716 15 0		15 080 000	15 155 400
012	Charges de personnel	46 264 031	47 095 000	47 330 500	47 567 200
65	Autres charges de gestion courante	13 999 641	14 095 000	14 165 475	14 236 300
66	Charges financières (y/c ICNE)	2 598 881	2 653 000	2 450 000	2 530 000
67	Charges Exceptionnelles	69 000	67 000	70 000	70 000
68	Dotation aux provisions (semi budgétaire)	100 000	100 000	100 000	100 000
022	Dépenses de fonctionnement imprévues	50 000	50 000	50 000	50 000
023	Virement à la section d'investissement	3 000 000	2 450 000	2 192 725	1 801 700
042	opérations d'ordre de transfert entre section	3 900 000	4 250 000	4 300 000	4 300 000
	Total dépenses de fonctionnement :	85 292 269	85 765 000	85 738 700	85 810 600

Les dépenses de fonctionnement atteindraient selon cette prospective 85,82 M€ au BP 2014, soit une augmentation limitée à +0,05% par rapport au BP 2012.

La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

2.1 Chapitre 011 - Charges à caractère général



N.B.: la hausse constatée en 2009 est liée au transfert de la petite enfance en provenance du CCAS de Beauvais,

A périmètre constant, l'évolution de ce chapitre ces dernières années est en net ralentissement (la hausse en 2010 pouvant être ramenée à +1.35% si l'on exclut le budget de location allouée pour les fouilles archéologiques). Pour 2012, c'est même une baisse qui est escomptée (-2%), objectif atteint en 2011 (-2,1%).

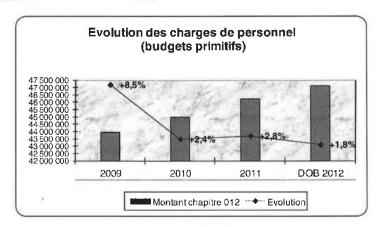
Ces efforts de maîtrise des dépenses sont rendus nécessaires de par les contraintes externes qui s'imposent et constituent un objectif ambitieux de par l'inflation annuelle que nous subissons. En effet, rappelons que comme il fût évoqué dans la première partie (contexte économique), l'inflation impacte les budgets communaux, dont les principaux effets se mesurent dans le chapitre des « charges à caractère



général ». Cette inflation a été de +1,5% ou de +1,8% hors charges financières en 2010 selon «le panier du maire ».

Ainsi, notre démarche de « bonne » gestion, portée par des objectifs de rationalisation des dépenses et de maîtrise des coûts, entreprise depuis déjà plusieurs années, a pu porter des fruits sur les exercices précédents (hors nouvelles dépenses liées notamment à des transferts de compétences) et se poursuivra sur les années à venir.

2.2 Chapitre 012 - Charges de personnel

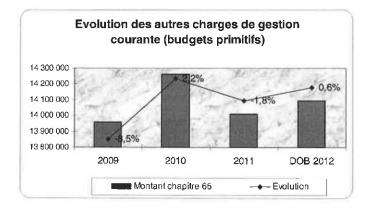


N.B.: La hausse constatée en 2009 s'explique par la reprise de la gestion de la Petite enfance et la mutualisation de services avec le CCAS de Beauvais.

Concernant ce chapitre, la prospective budgétaire pour l'année 2012 est une augmentation de +1,8% de nos dépenses de personnel par rapport au Budget Primitif 2011. Si l'on neutralise la part de ces frais liée à la convention de mutualisation avec l'Agglomération du Beauvaisis, l'augmentation à périmètre constant est ramenée à +0,5%.

Cette prévision à la hausse reste modérée étant donné les contraintes qui s'imposent sur ces dépenses. La maitrise de la masse salariale, tout en allouant les moyens humains nécessaires à la qualité du service rendu par nos différents pôles d'activité, s'inscrit dans notre démarche entreprise en matière de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences, de mutualisation des services et des moyens avec l'agglomération du Beauvaisis et le CCAS de Beauvais.

2.3 Chapitre 65 - Autres dépenses de gestion courante





DOB 2012- rapport de présentation - page 14

Nb : la baisse en 2009 est due à la reprise de la gestion de la petite enfance qui a impacté la subvention allouée au CCAS à hauteur des transferts opérés.

Pour 2012, la prévision budgétaire constatée est une évolution de +84 k€, soit +0.6%. Cette tendance prévisionnelle à la hausse se justifie par l'augmentation attendue de la subvention à allouer à l'Elispace. En effet, dans un objectif de meilleure répartition des frais d'administration générale que supporte le budget principal seul, un remboursement d'une quote-part par le budget annexe de l'Elispace de ces frais se traduira par une augmentation de la subvention allouée.

2.4 Chapitre 66 - Charges financières

Les tendances de fluctuation des taux d'intérêts et les anticipations actuelles laissent présager pour l'exercice 2012 un niveau d'intérêts atteignant 2,65 M€, soit une augmentation de +2,08% par rapport au BP 2011 (dette à long et à court terme, donc y compris les intérêts liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie).

La décomposition de nos charges d'intérêts est la suivante :

Eléments	Montant BP 2011	DOB 2012	variation	
Intérêts échus	2 318 274	2 066 000	-10,88%	
Indemnités renégociation des contrats actuels	60 000	250 000	316,67%	
ligne de trésorerie	75 000	50 000	-33,33%	
Intérêts courus non échus	- 80 000	17 000	-121,25%	
Réserve pour variation taux / nouvel emprunt	225 607	270 000	19,68%	
	2 598 881	2 653 000	2,08%	

Il faut tout d'abord souligner que dans le cadre de notre politique de gestion de la dette entreprise ces dernières années, un rééquilibrage a été opéré entre la part d'emprunts à taux fixe (environ 84%) et la part d'emprunts à taux variables (environ 16%), permettant de sécuriser notre encours contre une éventuelle hausse des taux, tout en laissant la possibilité de réaliser des économies lorsque les taux sont bas.

- <u>Intérêts sur la dette antérieure</u> (intérêts échus + intérêts courus non échus): ce poste de dépenses est en diminution par rapport à 2011 (-11%) et atteindrait 2.066 k€ en 2012, et ce conformément au profil d'extinction de la dette de nos emprunts jusqu'à présent réalisés.
- <u>Indemnités de renégociation des contrats</u>: compte tenu de la baisse du poste précédent et afin de poursuivre notre politique de gestion active de la dette, il est envisagé d'augmenter les crédits nécessaires au réaménagement possible de certains contrats, ce afin de limiter plus encore les risques de hausse de notre charge d'intérêt, mais aussi de saisir certaines opportunités laissées par le marché pour renégocier certains contrats.
- <u>Ligne de trésorerie</u>: Ce poste de dépenses est en diminution depuis 2 ans compte tenu de l'utilisation faite de notre ligne de trésorerie. Le rétablissement d'un fonds de roulement (ressources à long terme) nous permet d'être moins sensible au rythme fluctuant des décaissements et encaissements qui nécessitent parfois le recours à notre ligne de trésorerie (notamment en raison du délai nécessaire au versement des subventions par nos partenaires externes).
- Réserve pour variation des taux + intérêts nouvel emprunt : Au-delà de la part variable des intérêts qui nécessite de provisionner une somme pour faire face à une éventuelle remontée des taux, il convient de prévoir les crédits pour un éventuel emprunt qui serait réalisé au cours du 2d semestre 2011 ou 1^{er} semestre 2012.



Ainsi, dans l'état actuel des simulations et des anticipations sur les mois à venir, au BP 2012, les charges financières représenteraient 3,35% des recettes réelles de fonctionnement (RRF) : le poids des intérêts de la dette dans le budget n'obère donc pas les marges de manœuvre budgétaire de notre collectivité.

2.5 Les autres Chapitres budgétaires des dépenses de fonctionnement

La variation du chapitre 042 correspond à celle des dotations aux amortissements (+ 350 k€ par rapport au BP 2011) : il s'agit d'intégrer les amortissements des investissements réalisés dans le courant de l'année 2011 qui augmentent d'autant le besoin pour l'année 2012 et les années suivantes.

Il faut noter que les dotations aux amortissements participent à l'autofinancement, puisqu'elles se retrouvent en recettes dans le budget d'investissement, et viennent ainsi compléter le virement à la section d'investissement. Le virement en faveur de la section d'investissement atteindrait selon cette prospective 2,45 M€, et si l'on ajoute les amortissements, permettrait de dégager un autofinancement de 6,7 M€ en 2012, soit un montant proche de celui atteint au BP 2011 (6,9 M€).

Enfin, des provisions semi-budgétaires seraient inscrites au budget primitif 2012 totalisant 100.000 euros, en prévision d'éventuelles « créances douteuses », et donc afin de se prémunir contre le risque de non perception de recettes. Rappelons que cette comptabilisation « en amont » des risques de non recouvrement appliquée en vertu du principe de prudence n'entame en rien les démarches entreprises dans le cadre de ces recours qui se traduiront par l'émission de titres de recette à due concurrence.



3) Les Ressources d'investissement

Là aussi, un tableau permettra de mieux appréhender les perspectives 2012 à 2014.

	Recettes d'investissement	bp 2011	2012	2013	2014
10	10 Dotations et fds propres	2 350 000	2 450 000	2 450 000	2 450 000
13	Subventions d'investissement	3 127 608	5 500 000	3 215 000	3 230 000
16	emprunts et dettes (st. 1688 ICNE et 166 emprunts de refinancement)	9 874 000	11 480 000	9 291 475	10 251 900
166	Refinancement emprunts	2 500 000	0	0	0
27	Créances immobilisées	0	2 500 000	0	0
45	Opérations pr le cpte de tlers	15 000	15 000	30 000	30 000
021	Prelevement en provenance de la section de fct.	3 000 000	2 450 000	2 192 725	1 801 700
024 (1)	Pdts de cessions	2 500 000	500 000	500 000	500 000
040 (2)	opérations d'ordre de transfert entre section	3 900 000	4 250 000	4 300 000	4 300 000
Total recettes d'investissement :		27 266 608	29 145 000	21 979 200	22 563 600

Les recettes d'investissement atteindraient selon cette prospective 29,15 M€ au BP 2012, soit une augmentation par rapport à 2011 qui s'explique par la programmation annuelle en matière d'investissement (cf. dépenses d'investissement). Au-delà, la décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

3.1 Chapitre 10 – Dotations et fonds propres

Ce chapitre totaliserait environ 2,45 M€ en 2012, il comprend les éléments suivants :

- 1.95 M€ au titre du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA): Ce chiffre est déterminé d'une part par application du taux de FCTVA (15,482%) qui resterait inchangé en 2012, et d'autre part, par le niveau de dépenses éligibles au FCTVA qui sera retenu par les services de la Préfecture. Ainsi compte tenu des crédits d'investissement ouverts au Budget 2011 et du pourcentage moyen de dépenses éligibles connu sur les derniers exercices, l'assiette de dépenses éligibles au FCTVA devrait nous permettre de percevoir près de 2 M€ de recettes sur l'exercice 2012. Rappelons que, dans le cadre de la convention signée avec l'Etat s'inscrivant dans le plan de relance de l'économie, nous avons pu pérenniser le reversement du FCTVA sur nos dépenses de l'exercice précédent (au lieu de la pénultième année).
- 500 k€ de taxe locale d'équipement (TLE) et de taxe d'aménagement (TA) : le montant notifié en 2011 atteint 710 k€, montant largement supérieur à celui perçu ces dernières années (moyenne de 300 k€ sur les 10 dernières années), d'où le choix de porter à 500 k€ le montant prévisionnel 2012 de cette taxe au vu du dynamisme actuel constaté en matière de constructions à Beauvais qui résulte de la politique volontariste de la municipalité avec « le plan 4000 clefs ». A noter que la délibération du conseil municipal du 7 juillet 2011 acte l'entrée en vigueur au 1 er mars 2012 de la réforme de la fiscalité d'aménagement qui a été introduite par l'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010. Ainsi à compter de cette date, la taxe d'aménagement (TA) se substitue à la taxe locale d'équipement (TLE) au taux uniforme de 4%.



3.2 Chapitre 13 - Subventions

Le niveau de recettes de ce chapitre est dépendant de notre programme d'investissements faisant l'objet de financement externes de nos partenaires (essentiellement Etat, Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) Région, Département).

La ville de Beauvais engageant un plan annuel d'investissement important (cf. les dépenses d'investissement) traduisant son dynamisme pour des projets structurants au service des beauvaisiens, c'est une majoration des aides publiques mobilisées auprès de ses partenaires institutionnels qui est attendue (5M€ hors amendes de police).

Pourtant historiquement, c'est une détérioration des taux de participation en matière de subventions des partenaires institutionnels (montant des subventions allouées / montant total des dépenses d'équipement de la collectivité – données extraites des comptes administratifs) qui est constatée, avec un taux pour l'Etat qui a atteint 15,88% en 2008 et seulement 2,20% en 2009, tout comme celui de la Région qui est passé de 10,65% en 2006 à 0,93 % en 2010, ainsi que celui du Département de l'Oise qui était de 9,73% en 2006 et n'a été que de 3,30% en 2009.

Aussi, la « re-mobilisation » de ces partenaires institutionnels constitue un enjeu majeur pour la bonne exécution du programme d'investissement de la Ville de Beauvais.

3.3 Chapitre 16 - Emprunts et article 166 refinancement d'emprunts

A noter qu'il n'est pas prévu en 2012 de financer des remboursements anticipés d'emprunts dans le cadre du réaménagement de la dette (article 166).

S'agissant des emprunts nouveaux, c'est un montant de 11,5 M€ qui est envisagé pour tenir compte de la programmation annuelle en matière d'investissement qui est particulièrement chargée. A noter que pour les années suivantes, un retour à une enveloppe qui avoisine les 10 M€ est prévu.

Ces montants purement indicatifs seront ajustés en fonction de la programmation annuelle effective en matière d'investissement qui est arrêtée lors de l'adoption des budgets primitifs. Compte tenu de ces prévisions, le maintien d'un encours de la dette inférieur au niveau des recettes réelles de fonctionnement est respecté, cette limite constituant la norme communément admise en matière de risques financiers.

Pour rappel, l'encours de la dette au 1^{er} Janvier 2011 représentait 78,1% de nos recettes réelles de fonctionnement

Par ailleurs, rappelons que le niveau d'emprunt effectivement souscrit pendant l'année est ajusté en fonction de l'exécution budgétaire réelle, et ainsi permet de ne pas mobiliser un excédent de ressources inutiles sur lequel la collectivité devrait s'acquitter de frais financiers (pour rappel au compte administratif 2010 seulement 60% de l'emprunt budgété a été contractualisé).

3.4 Les autres Chapitres budgétaires des recettes d'investissement

Hormis l'évolution des chapitres 040 et 021 expliquée en dépenses de fonctionnement, on peut relever que les cessions d'actif prévues (chapitre 024) totalisent cette année 500 k€ et correspondent à un l'estimation des cessions de logements ou de terrains appartenant à la ville.

Il faut par ailleurs relever que la recette exceptionnelle de 2,5 M€ inscrite au chapitre 27 correspond au remboursement par le budget annexe Agel de l'avance consentie en 2011 telle que décidée lors du conseil municipal du 7 juillet 2011 (décisions modificatives n°1 du budget principal et du budget annexe).



4 Les emplois d'investissement

Le tableau qui suit détaille les perspectives de 2012 à 2014 :

	Dépenses d'investissement (5)	bp 2011	2012	2013	2014	
16	Emprunts et dettes assimilées (sf. 166)	7 775 250	7 110 000	6 930 000	7 515 000	
166	Refinancement emprunts	2 500 000	0	0	0	
20	Immobilisations incorporelles					
204 (1)	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles	16 957 067	22 000 000	15 000 000	15 000 000	
23	Travaux en cours	10 757 007	22 000 000	10 000 000	12 000 000	
	Opérations d'équipement					
45	Opérations pr le opte de tiers	15 000	15 000	30 000	30 000	
040 (2)	opérations d'ordre de transfert entre section	19 291	20 000	19 200	18 600	
	Total dépenses d'investissement :	27 266 608	29 145 000	21 979 200	22 563 600	

Les dépenses d'investissement atteindraient selon cette prospective 29,15 M€ au BP 2012, soit un montant en progression par rapport au BP 2011 qui s'explique par la programmation annuelle en matière d'investissement qui est exceptionnellement élevée et qui sera moindre les deux années suivantes. La décomposition par chapitre budgétaire est basée sur les éléments suivants :

4.1 Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées et article 166 refinancement d'emprunts

Le remboursement en capital des emprunts en 2012 atteindrait 7,1 M€, en tenant compte d'un emprunt qui serait mobilisé d'ici la fin de l'année 2011 ou dans le courant du 1^{er} semestre 2012

Les 2,5 millions d'euros de refinancement d'emprunts inscrits au BP 2011 étaient prévus pour permettre des remboursements anticipés d'emprunts sur la base d'un refinancement plus « avantageux ». Sachant que ce type d'opération n'a finalement pas été opéré ces dernières années, il est proposé de supprimer cette prévision budgétaire, et si nécessaire, d'ouvrir par décision modificative les crédits afférents.

4.2 Chapitre 20 à 23 Immobilisations et 204 subventions d'équipement

Le total de 22 M€ inscrit en 2012 correspond à la programmation annuelle en matière d'investissement de l'année dont les principaux éléments sont listés ci-après.

III. Situation des Autorisations de programme et crédits de paiement

Voici la situation des autorisations de programme et de crédits de paiement actuelle :



		Mo	ntant des AF		Montant des CP			
No AP	Libellé	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2011	Total cumulé	Crédits de paiement antérieurs (cumul au 31/12/10)	Orédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2011	Restes à financer de l'exercice 2012	Restes à financer (exercices au delà de 2012)
18	Participation aux travaux d'aménagement des abords de la Cathédrate	1 684 900		1 684 800	842 400	280 800	280 800	280 800
22	Travaux Oité des Fleurs	1 100 000		1 100 000	528 542	120 719	211 000	239 739
26	Ecole St Exupéry (extension & renovation+restauration+ALSH)	1 320 000		1 320 000	136 179	780 000	403 821	O
27	Chenil municipal (bâtiment + voirie)	1 000 000	780 000	1 780 000	14 310	766 399	980 000	19 291
28	Réaménagement rue Clermont (tranches 1 à 3)	4 010 000	1 390 000	5 400 000	1 380 927	2 588 196	1 420 000	10 877
30	Dévoiement de réseaux Quartier St-Lucien	1 500 000		1 500 000	0	300 000	0	1 200 000
32	Etude Urbanisme ZPPAUP	152 130		152 130	2 129	81 501	68 500	C
33	Pôle de proximité - Mairie annexe StJean (participation)	1 750 000		1 750 000	450 000	0	1 300 000	О
34	Amenagement Mairie Annexe Desgroux	230 000		230 000	130 410	0	99 590	C
35	Parc Berlioz	1 400 000		1 400 000	774 400	72 419	0	553 182
37	Couverture Eglise St Etienne	1 300 000		1 300 000	0	50 000	1 250 000	0
38	Tennis couverts	3 000 000		3 000 000	0	50 000	1 000 000	1 950 000
39	Parc urbain St Quentin	0	1 000 000	1 000 000	0	120 000	880 000	0
	Total >>>	18 446 930	3 170 000	21 616 930	4 259 297	5 210 032	7 893 711	4 253 890

S'agissant des inscriptions de crédits pour l'année 2012, les principaux projets d'investissement porteraient sur :

- le versement à l'Etat de la participation annuelle aux travaux d'aménagement des abords de la cathédrale (AP n°18),
- le versement à l'Etat, pour la dernière année, de la participation de 650.000 euros aux travaux de déviation de la RN31;
- la poursuite des travaux « cité des fleurs » (AP n°22)
- la poursuite des travaux pour la création du nouveau chenil municipal (AP n°27)
- la poursuite du réaménagement de la rue de Clermont (AP n°28)
- la rénovation de l'école maternelle Lebesgue, primaire Prévert, de la Briqueterie (programmation ANRU)
- les travaux à l'école primaire de St Exupery
- les travaux à l'église Saint Etienne
- la poursuite des travaux « cité Agel » (programmation ANRU)
- la construction de terrains de tennis couverts
- la construction de nouveaux vestiaires au stade P. Omet
- l'aménagement des coteaux Saint Jean (programmation ANRU)
- la poursuite du plan d'action dans les quartiers (PAQ)
- l'aménagement du parc Leblanc (programmation ANRU)
- la requalification de la rue Binet et travaux rue Frantz Liszt (programmation ANRU)
- des travaux pour la création d'un futur «équipement jeunesse» suite à l'acquisition de l'immeuble Gascogne
- la réalisation d'un nouveau parc urbain dans le quartier de Saint Quentin.

Au-delà de ces projets directement municipaux ou actés dans la programmation pluriannuelle de la municipalité, se pose la question du financement des travaux rendus nécessaires à la réouverture du pont de Paris.

En effet cet ouvrage, propriété du Conseil Général de l'Oise, a été fermé à la circulation le 22 septembre



2010, pour raison de sécurité, suite à expertise mandatée par le Département. La réouverture de ce pont, sur le même site, fait partie des actions prioritaires définies au PDU de la CAB en cours de finalisation (approbation au conseil communautaire du 1er décembre 2011). Le financement de la reconstruction de cet ouvrage doit être assuré par le propriétaire, garant de sa conservation. Bien qu'aucun accord ne soit intervenu à ce jour, il est fort probable que la Ville soit sollicitée pour une participation à ce financement.

Il faut préciser que cette programmation annuelle en matière d'investissement sera arrêtée dans le cadre du budget primitif 2012 qui sera proposé au conseil municipal de décembre prochain.

V. Audit de la dette (valorisation à la date du 5 septembre 2011)

Préambule:

La Charte de bonne conduite est le résultat de la mission confiée par le Gouvernement à Eric GISSLER, inspecteur général des finances, qui a travaillé en concertation avec les collectivités et les banques pour identifier les meilleures pratiques permettant de garantir que les emprunts structurés proposés aux collectivités sont adaptés à leurs besoins. En signant la charte de bonne conduite entre les établissements bancaires et les collectivités locales :

Les banques s'engagent à :

- ne plus proposer aux collectivités locales les produits les plus risqués :
- o *Premier engagement*: les banques ne proposeront plus aux collectivités locales de produit exposant à des risques sur le capital ou reposant sur des indices à risques élevés.
- o Deuxième engagement : les banques ne proposeront plus de produits à effet « boule de neige » pour lesquels le taux payé à chaque échéance est déterminé par incrémentation cumulative rapport au taux des échéances précédentes.
- améliorer l'information des collectivités locales sur les produits proposés :
- o *Troisième engagement*: les banques présenteront aux collectivités locales les produits qu'elles proposent en indiquant leur degré de risque selon une classification établie par la Charte, et qui comporte 5 niveaux.
- o *Quatrième engagement*: les banques reconnaissent que les collectivités locales sont des clients dits « non-professionnels » au sens de la réglementation de la commercialisation des instruments financiers. Elles utiliseront le français comme langue exclusive des documents et donneront davantage d'informations aux collectivités sur les produits : analyse de la structure des produits, présentation de l'évolution sur le passé des indices sur lesquels les produits sont basés, présentation des conséquences en termes d'intérêts payés en cas de détérioration extrême des conditions de marché, etc.

Les collectivités locales s'engagent quant à elles à :

- o Cinquième engagement : développer la transparence des décisions concernant leur politique d'emprunts et de gestion de dette : les grands axes de cette politique seront présentés par l'exécutif local à l'assemblée délibérante qui pourra définir la politique à mettre en œuvre. Les assemblées délibérantes pourront préciser les types de produits qu'elles autorisent les exécutifs à utiliser, en fonction de la classification des risques établie dans la Charte.
- o Sixième engagement : développer l'information financière sur les produits structurés qu'elles ont souscrits : l'exécutif fournira à l'assemblée délibérante, lors du débat budgétaire, une présentation détaillée des encours des produits structurés, de la nature des indices sous-jacents, et de la structure des produits.

C'est dans le cadre de ce sixième engagement que l'audit de la dette de la ville de Beauvais a été pour la première fois inséré dans le rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires 2011. Il vous est proposé de reconduire cette présentation à chaque DOB.



Synthèse situation au 1er janvier 2012 (valorisation au 5/09/2011)

dette globale (ensemble des budgets):	67 095 686 €
Son taux moyen s'élève à :	3,74 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	8 ans et 3 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	4 ans et 6 mois

- La dette de la ville de Beauvais est actuellement composée de 43 emprunts pour un capital restant dû de 67.095.686 €. Le taux moyen payé à cette même date est de 3,74%, pour une durée de vie résiduelle moyenne de 8 ans et 3 mois.
- La structure de la dette est la suivante : 70,8% de taux fixe, 13,4% de taux variable, 15,8% de produits structurés.
- au regard de la matrice Gissler, 88,7% de l'encours est positionné sur un risque 1A ou 1B (risque de structure faible).

1) L'observatoire Finance active (1) de la dette au 31 décembre 2010

Finance active réalise un observatoire complet et permanent de la dette des Collectivités locales. Il permet de bénéficier d'une comparaison des principaux indicateurs de la dette par rapport à notre strate équivalente.

Cette comparaison statistique a été réalisée auprès de 140 emprunteurs parmi les villes entre 50 000 et 100 000 habitants au 31/12/2010 :

- nombre d'emprunts de la strate : + de 6.500
- encours global: 9,5 Mds d'€

2) Analyse de la dette de la Ville de Beauvais

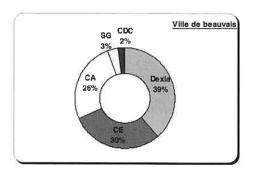
2.1) Les partenaires bancaires

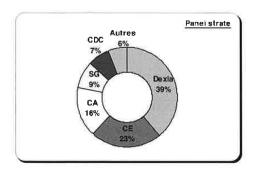
L'encours de dette se dessine autour des groupes bancaires suivants :

Prêteur	Dette en capital au 31/12/2010 de l'exercice	%	Annuité payée au cours de l'exercice 2010	%
Dexia CLF	28 901 157,88 €	38,51%	4 237 473,18 €	40,00%
Caisse d'Epargne	22 323 303,59 €	29,74%	2 647 655,97 €	24,99%
Crédit Agricole	17 121 215,26 €	22,81%	2 290 725,65 €	21,62%
Société Générale	2 565 077,66 €	3,42%	654 685,69 €	6,18%
Crédit Agricole - Calyon	2 543 841,27 €	3,39%	444 558,64 €	4,20%
Caisse des Dépôts et Consignations	1 399 819,75 €	1,87%	270 704,42 €	2,56%
Caisse Allocations Familiales	197 204,79 €	0,26%	46 824,28 €	0,44%
Agence de l'eau Seine Normandie	2 591,60 €	0,00%	1 295,82 €	0,01%
Total:	75 054 211,80 €	100,00%	10 593 923,65 €	100,00%



⁽¹⁾ Finance Active propose aux décideurs financiers du secteur public local des solutions de gestion de la dette adaptées qui combinent suivi en ligne et conseils personnalisés délivrés par ses consultants. La ville de Beauvais a souscrit un contrat de prestation de services avec cette société et bénéficie d'un accompagnement continu et personnalisé.



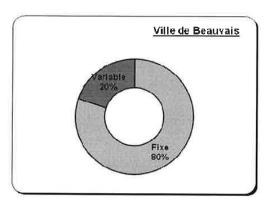


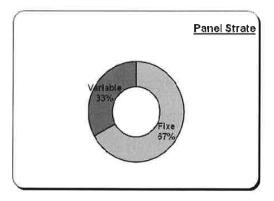
La dette de la ville de Beauvais est essentiellement détenue par trois prêteurs : Dexia (39%), le Groupe Crédit Agricole (26%) et le Groupe Caisse d'Epargne (30%), soit 95% de l'encours. Au niveau du panel ces trois prêteurs détiennent respectivement 39%, 16% et 23% de l'encours, soit un total de 78%. Les autres prêteurs de la Ville de Beauvais (Société Générale et Caisse des Dépôts et Consignations) sont aussi référencés dans le panel de la strate, ce qui signifie que ces établissements sont des prêteurs « habituels » des collectivités territoriales.

2.2) La structure de la dette

Structure de la dette globale (budget principal et annexes)

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2010	Taux moyen payé	Part du capital restant dû
Dette globale	75 054 212	3,51%	100%
Taux fixe	59 952 805	3,62%	79,9%
Taux variable	15 101 407	3,07%	20,1%





Au 31/12/2010, la ville de Beauvais avait un recours au financement à taux fixe supérieur à celui du panel (80% contre 67% pour le panel).



SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

Le financement revolving

Type de structure	Capital restant dû au 31/12/2010	Taux moyen payé
Total	75 054 212	
Dette Hors Revolving	55 932 997	
Dette Revolving Consolidée	19 121 215	5,08%
Tirages Revolving court terme	0	
Dette Revolving Disponible	276 844	

Dans le cadre de la gestion active de sa dette, la ville de Beauvais a recours à des contrats revolving. Ces emprunts permettent de réaliser des ajustements de trésorcric et d'optimiser les frais financiers acquittés en réalisant des arbitrages aux moments les plus opportuns en fonction de l'évolution de la courbe des taux d'intérêt.

2.3) Le taux moyen de la dette

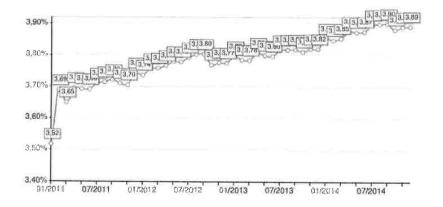
Le taux d'intérêt moyen de la dette est un indicateur couramment utilisé. Il reste toutefois purement informatif, car il faut bien entendu tenir compte de l'exposition au risque de taux et de la durée de la dette.

	Taux moyen payé	Taux moyen payé du panel
Taux d'intérêt	3,51 %	3,38 %

Au 31 décembre 2010, le taux moyen de notre dette était de 3,51%, soit un niveau légèrement plus élevé que celui obtenu par les autres entités du panel : 3,38%. Cet écart s'explique par le choix de la Ville de Beauvais de sécuriser son encours de la dette en privilégiant les emprunts à taux fixe. En effet, ces derniers représentent 80% de l'encours de la Ville de Beauvais alors que la moyenne de la strate est de 67%.

Définition: Le taux moyen de la dette est calculé comme la moyenne pondérée par les encours des taux d'intérêts de chaque emprunt relevé au jour de la réalisation de l'analyse.

Évolution du taux moyen (ExEx Annuel)



Une hausse de l'Euribor 3 et 12 mois est anticipée dans les années à venir pour atteindre 2,8% fin 2014,



d'où un taux moyen payé* par la Ville de Beauvais qui devrait augmenter jusqu'à atteindre 3,9% fin 2014.

*attention, cette simulation est valable à un instant T, ici à la date du 5 septembre 2012. En fonction de l'évolution des anticipations de marché, ce taux moyen évoluera d'autant.

2.4) Durée et annuité

Durée de vie résiduelle	Durée de vie résiduelle du panel	Durée de vie moyenne
8 ans et 6 mois	14 ans et 7 mois	4 ans et 5 mois

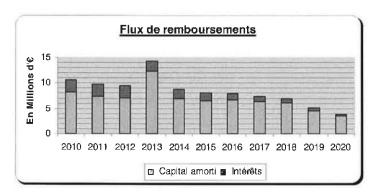
La vie moyenne résiduelle* de la dette de Beauvais est de 4 ans et 5 mois, alors que la durée de vie résiduelle * est de 8 ans et 6 mois. Cette durée de vie résiduelle atteint pour le panel 14 ans et 7 mois : Cet écart significatif s'explique par un choix délibéré de la ville de Beauvais de privilégier le financement de ses investissements actuels sur une période comparativement restreinte.

* Durée de vie moyenne

Il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année). La durée de vie moyenne est la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

* Durée de vie résiduelle

La durée de vie résiduelle (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt.



Le pic d'amortissement constaté en 2013 est lié à l'extinction du contrat n° 03 – Agel. La ville de Beauvais a en effet choisi un amortissement in fine du capital qui devrait survenir en Janvier 2013 pour un montant de 5 M€.

2.3) Recensement dcs expositions

Afin d'aider les collectivités à mieux appréhender les risques sur leurs emprunts, une charte de bonne conduite a été établie par le Ministère des Finances, avec les différentes associations d'élus et les banques. Cette charte est aujourd'hui reprise dans la circulaire du 26 juin 2010 qui remplace celle de 1992 sur le recours aux produits dérivés. Elle propose la classification suivante :



SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

Tableaux des risques « Gissler »

	Indices sous-jacents
1	Indices zone euro
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices
3	Ecarts d'indices zone euros
4	Indices hors zone euro. Ecart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro
5	Ecart d'indices hors zone euro

	Structures
Α	Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).
В	Barrière simple. Pas d'effet de levier
С	Option d'échange (swaption)
D	Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé
E	Multiplicateur jusqu'à 5

^{*}Les produits non catégorisés par la charte sont classés en risque F6 par Finance active.

Appliquée à la dette de la ville de Beauvais, la matrice de risque est la suivante :

Structure / indice sous jacent	Risque Gissler	Ville de Beauvais	Panel strate
1 A	Taux non structurés et sans risque	79,3%	80,1%
1B/2C	Produits à risque faible	12,6%	6,9%
3A/5C	Produits à risque limité	5,4%	1,6%
1D/5E	Produits à risque marqué	0,00%	5,6%
6F	Produits hors Charte (risque élevé)	2,7%	5,8%
Total	-	100,0%	100,00%

L'analyse des risques de la dette de la Ville de Beauvais aboutit à constater que :

- 97,3% de l'encours de la ville de Beauvais est sans risque, à risque faible ou limité alors que la moyenne du panel ressort à 88,60%
- 2,7% de l'encours de la ville de Beauvais est soumis à un risque marqué ou élevé alors que la moyenne du panel ressort à 11,4%.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunic le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal a pris acte des orientations budgétaires 2012, conformément à la loi d'orientation relative à l'administration territoriale et préalablement au vote du budget primitif 2012.

M. JULLIEN: Il s'agit, et je crois que nous avons pu le voir à travers le débat que nous avons eu à l'instant, d'un débat particulièrement sensible.

Alors, mes chers collègues, avant de commenter les principaux actes de nos orientations budgétaires 2012, je dois clairement vous rappeler que la loi du 6 février 1992 instaurant l'obligation de ce débat. impose de préciser l'environnement économique et financier dans lequel nous nous trouvons. Les premières pages du rapport qui vous a été soumis en sont l'objet. Contrairement à ce qui a été dit tout à l'heure, ce n'est pas un satisfecit dans ces premières pages, car j'ai cru comprendre que notre collègue Monsieur AURY a dit que nous nous félicitions de ce qui avait été dit. Il s'agit d'une description, simplement, de la situation telle qu'elle se présente. Ce rappel, mes chers collègues, n'est pas innocent. En effet, il doit nous obliger à inscrire nos propositions, tant de la majorité que de l'opposition, dans un monde réel, dans les pouvoirs que la loi donne au Conseil municipal et non pas dans une vaine utopie, dans laquelle seraient allégrement mélangés la politique nationale, la politique locale, l'état actuel ou espéré de l'économie, le tout dans un triste mélange où l'on ferait croire à la population que l'impossible est pour demain, en dehors de toute réalité. Si je commence par cette mise en garde, c'est en raison des différents évènements que nous avons connus ces dernières semaines, autour des pressions exercées sur les budgets des différents pays de l'Union Européenne, dans le sens du rétablissement des équilibres fondamentaux de nos finances publiques. Certes, cette nécessité avait déjà été annoncée les années précédentes, mais jamais elle n'avait revêtu une telle urgence, à travers les remous dont vous avez eu connaissance, sur des pays comme la Grèce, l'Espagne, le Portugal, l'Italie, etc. Mes chers collègues, la France ne se trouve pas à l'extérieur de ces remous. C'est pour cette raison que les orientations de projet de loi de finances 2012, imposant la réduction la plus rapide possible des déficits publics, ainsi que diverses mesures annoncées récemment, vont peser lourdement sur les orientations budgétaires de nos collectivités territoriales. Il faut prendre acte de la réalité des choses. Je sais notamment, outre le gel des concours financiers de l'État aux collectivités territoriales, la mise en place du système de péréquation, à travers la création du Fonds National de Péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, ou par un prélèvement des recettes fiscales des communes et intercommunalités, que les communes les plus pauvres seront aidées par les autres communes. D'après les derniers éléments qui nous ont été communiqués, tant par l'Association des Maires de France que par l'Assemblée des Communautés de France, la ville de Beauvais sera touchée par ce prélèvement fiscal. Je me réfère là à la motion proposée par notre Conseil municipal ce jour, dont nous avons largement débattu à l'instant, ainsi qu'à la note de synthèse élaborée le 27 octobre 2011 par l'Association des Maires de France dont j'ai en main la copie. J'ajoute à cela l'évolution de l'indice des prix des dépenses communales, communément intitulé le « Panier du Maire ». Il a fortement progressé, notamment sur la hausse de l'indice du prix des charges financières. Citons encore la reprise confirmée du prix de l'énergie, la hausse du coût de la construction et l'évolution du prix des charges de personnel. Cette dernière est la principale composante de nos dépenses de fonctionnement. Je rappelle qu'elles représentent 54 % de notre budget de fonctionnement. Si j'ai autant insisté sur cet envi-

ronnement économique et financier qui occupe huit pages de votre rapport, c'est surtout pour vous dire avec force, que cette année, encore plus que les années précédentes, il va falloir, mes chers collègues, faire preuve de lucidité et de pragmatisme. Je veux bien entendre les protestations, les récriminations que pourrait formuler notre opposition sur cette situation. Je veux leur dire avec fermeté que ces protestations et récriminations ne changeront strictement rien à la situation que je vous ai exposée, sauf, si nous arrivons à obtenir quelques amendements à travers les actions que nous pouvons entreprendre ensemble. Il va falloir faire avec! Nos propres orientations budgétaires devront s'inscrire dans le cadre de la légalité actuelle, dans le cadre de la situation économique actuelle, sous peine de devoir faire rejeter par le contrôle de légalité, un budget qui ne serait ni sincère, ni en équilibre réel. Nous en sommes aux orientations et j'en appelle à mes collègues, tant de la majorité que de l'opposition, pour avoir de l'imagination constructive, afin de réaliser tous ensemble un bon budget 2012.

Il est encore temps de faire fuser les idées avant le vote du budget en décembre prochain. Bien sûr, mes chers collègues, vous pourriez me reprocher de présenter un tableau apocalyptique de la situation, et pourtant, il nous reste encore une carte, celle de travailler à la plus grande efficacité de nos orientations budgétaires. Cela signifie, mes chers collègues et je sais que le mot est tabou, la rigueur. Rigueur notamment dans les dépenses de fonctionnement, sans sacrifier la qualité du service public municipal, mais aussi ambition dans nos projets d'investissements. En effet, vous le verrez dans les premiers éléments qui vous sont présentés dans les 26 pages de votre rapport, nous vous proposons une réduction significative des charges à caractère général, une évolution modérée des charges de personnel, une stabilisation des charges de gestion courante, comprenant notamment les subventions aux associations, une faible progression de nos charges financières malgré une prévision défavorable du contexte de l'évolution des taux en 2012.

Grâce à ces mesures et alors que les taux de fiscalité locale resteront sans changement en 2012, nous prévoyons de conserver un autofinancement proche de celui de 2011, soit 6,7 millions d'euros. Cet autofinancement sera vraiment nécessaire car des dépenses d'investissement et d'équipement ambitieuses sont la clé du développement de notre ville. Sur une prévision de dépenses d'investissement de plus de 29 millions d'euros, 22 millions d'euros seront consacrés à des travaux dont la description figure page 20 de votre rapport et dont vous avez pu prendre connaissance avec attention, je ne les citerai donc pas.

Néanmoins, à travers les différentes opérations ANRU sur Saint-Jean, la requalification de la Cité des Feurs, les travaux sur les différentes écoles maternelles et élémentaires, l'achèvement tant attendu du réaménagement de la rue de Clermont, le futur équipement jeunesse dans le quartier Argentine et j'en passe, nul doute que l'ensemble de ces opérations profitera directement à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyens dans leurs quartiers respectifs. Bien sûr ce programme d'investissement concrétisera aussi le démarrage du grand projet « Nouveau Cœur de Ville, Nouveau Cœur de Vie », aspect fondamental du nouvel élan de développement de notre centre ville et d'une vision moderne et efficace de ce que sera notre cité de demain.

En définitive, du concret, du concret, du concret. Pour terminer sur ces orientations d'investissement. je ne voudrai pas oublier une priorité, celle de la réouverture du Pont de Paris. Il est bien indiqué dans votre rapport que même si ce pont appartient au Conseil Général, là je cite ce qui est écrit dans votre rapport, « il est fort probable que la ville soit sollicitée pour une participation à ce financement », fin de citation. Ce qui signifie que la ville, consciente des besoins des Beauvaisiens, fera tout ce qui est en son pouvoir pour faciliter une solution à ce grave problème. Pour terminer cet exposé qui, j'en conviens est un peu plus long que d'habitude, je voudrai souligner notre souci de transparence sur le poids et la qualité de la dette municipale. Cet audit vous avait déjà a été développé l'année dernière et il me parait essentiel de rappeler pourquoi nous choisissons le débat d'orientations budgétaires pour présenter ce rapport.

C'est tout simplement, mes chers collègues, que le choix des orientations budgétaires doit reposer sur des données claires et solides. L'audit de la dette est un élément indispensable à une bonne réflexion et à une bonne compréhension, de l'avenir de nos finances communales. Six pages y sont consacrées, avec notamment la synthèse de la situation, d'où il ressort que l'endettement du budget principal reste stable depuis 4 ans. Les chiffres sont à votre disposition. Le choix des types d'emprunts montre que le choix d'un taux fixe par rapport à un taux variable a été largement privilégié, puisqu'il s'établit à près de 80% de taux fixes. Cette politique prudente d'inverser le rapport taux fixe / taux variable que nous avons connu, étant le résultat de la volonté de ne pas céder aux sirènes des contrats structurés proposés par les banques.

Alors que nombre de nos collègues, un peu partout en France, sont durement frappés par ces contrats spéculatifs, nous sommes – pour répondre à l'interpellation d'un de nos collègues de l'opposition lors d'un précédent Conseil municipal, qui se reconnaîtra, n'est-ce pas Monsieur RAHOUI – très peu exposés à cette situation puisque notre taux d'exposition aux risques n'est que de 2,7 %, ce qui signifie que 97,3 % de notre endettement est entièrement sécurisé. Madame le Maire, je vous prie de m'excuser d'avoir été aussi long, mais le sujet, eu égard à la situation que nous connaissons et aux enjeux de ce débat, méritait, au-delà des 26 pages de ce rapport, quelques modestes explications. Je vous remercie de votre attention.

M. AURY: Quelques mots sur le contexte général dans lequel se tient ce débat d'orientations budgétaires, à partir des éléments donnés dans le rapport. Premier point, je maintiens qu'il ne s'agit pas d'un constat technique de la situation, mais je maintiens, au vu des termes que vous utilisez dans ce rapport, que vous vous félicitez de cette situation. Lorsque nous entendons « cet effort inédit », il ne semble pas que cela soit péjoratif, de « maîtrise de la dépense de l'État », dont vous indiquez en conséquence, qu'elle se traduit par la suppression de 30 000 postes en 2012 dans la fonction publique d'État. Ensuite vous indiquez que « toutefois cette baisse historique préserve les priorités du gouvernement », donc elle n'est pas si grave que cela, puisqu'elle préserve ces priorités du gouvernement. Vous indiquez ensuite que ce projet de loi gèle les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales et conduit donc à ce que ces collectivités participent au même titre que l'État à l'effort de réduction de nos déficits publics. Je dis

que vous vous félicitez de cette situation et en effet, vous ne la critiquez en aucun cas dans ces lignes. Il s'agit plutôt d'une situation qui vous convient, ou sur laquelle vous n'évoquez pas de critiques particulières.

Or, cette situation présente néanmoins des conséquences graves. Vous-même indiquez qu'elle va peser lourd pour les collectivités locales, notamment dans votre intervention tout à l'heure. Effectivement, vous ne l'avez pas détaillé, mais au fil des estimations sur les dotations qui seront versées à la ville, nous constatons une stagnation, voire un recul des dotations des concours financiers de l'État à la Collectivité. En même temps, dans le rapport, il est indiqué que l'inflation s'est poursuivie, y compris pour les dépenses particulières des collectivités locales, l'inflation est plus élevée que dans la moyenne de l'inflation dans notre pays. Nous observons donc un écart qui s'agrandit. Nous l'avions déjà pointé ces dernières années, mais là, nous franchissons de nouvelles étapes sur cet écart grandissant, entre, d'un côté, les besoins en financements des collectivités locales et les concours financiers pour mener les politiques. Cela a évidemment des conséquences sur ce que vous prévoyez concernant nos finances locales. Nous entrons à nouveau dans une phase de recul très nette des possibilités d'autofinancement sur plusieurs années. Pour le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement, nous passons de trois millions en 2011 à un million huit cent mille prévus en 2014. Nous constatons à nouveau un effondrement des capacités d'autofinancement, comme nous l'avions vu à la fin de votre dernier mandat. Nous observons une augmentation du recours à l'emprunt, évidemment, y compris avec une hausse des charges financières. Je souhaite indiquer, de ce point de vue, et compte tenu des éléments que vous citez dans ce rapport, que le taux d'intérêt moyens des emprunts de la ville est globalement de 3,5%, qu'il va monter, dans la période qui vient à 3,9% – et cela va conduire, je pense, nos collègues à réfléchir. Rappelons que la Banque Centrale Européenne prête aux marchés financiers à 1,2%, mais que cette Banque Centrale Européenne n'a pas le droit de prêter aux États, n'a pas le droit de prêter aux collectivités territoriales, y compris à travers les banques centrales national.

Ainsi, la politique que vous soutenez, Madame le Maire, sur le plan national, du point de vue financier, sans remettre en cause cette logique, aggrave concrètement, au jour le jour, pour notre collectivité, les conditions financières. Donc, effectivement, se profile une situation de plus en plus compliquée, avec cette baisse des participations de l'Etat.

Vous remarquez également que d'autres collectivités baissent leurs contributions en terme de subventions d'investissement à la ville de Beauvais, mais là aussi, soyons cohérents, Madame le Maire. Nous ne pouvons, d'un côté nous féliciter que l'État « ferme le robinet » aux collectivités territoriales et s'étonner que d'autres collectivités, comme le Conseil Général ou le Conseil Régional réduisent à leur tour les aides, les subventions qu'elles pouvaient accorder aux autres collectivités, aux communes ou aux intercommunalités.

Vous indiquez par ailleurs à un autre moment, c'est important de le rappeler, même si nous ne siégeons pas au Conseil d'Agglomération, vous indiquez qu'une baisse importante de la dotation de solidarité communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis va survenir, en anticipation d'une situation financière difficile de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis. Je souhaite rappeler aussi,

car tout cela n'arrive pas comme un coup de tonnerre dans un ciel pur, que cette situation résulte, très concrètement, de la suppression complète de la taxe professionnelle. L'État l'a supprimée, s'était engagé à maintenir ses concours, mais ne le fait pas, dans la réalité.

Ainsi, dans la période à venir, une austérité des dépenses de la Collectivité - vous avez parlé de rigueur - se profile très nettement, et en même temps, d'une manière ou d'une autre, dans la période qui arrive, une hausse de la contribution des ménages, sous une forme ou une autre. Il peut s'agir de fiscalité directe, de la création de taxes diverses, de services qui augmentent, mais d'une contribution des ménages, puisque la seule marge de manœuvre laissée aux collectivités est de demander une plus grande contribution aux ménages. Compte tenu de l'injustice de la fiscalité locale, nous savons que cette contribution pèse d'abord sur les ménages à revenus modestes et moyens. Effectivement, je trouve une source d'inquiétude à la lecture de ce rapport, pour le débat d'orientations budgétaires. Effectivement il y a là un acte d'accusation de la politique nationale, que malheureusement, vous soutenez et qui conduit à cette situation.

M. JULLIEN: Mon cher collègue, je crois qu'il faut que vous fassiez attention à votre méthode de lecture, car la loi de 1992 m'impose de présenter objectivement l'environnement économique et financier tel qu'il est. Quelles que soient les critiques que l'on puisse formuler, il est imposé de le présenter tel qu'il est. Lorsqu'il est indiqué « inédit », il s'agit de signifier que c'est nouveau, et pas « je l'approuve ». En tout état de cause, vous ne trouverez pas un mot dans votre rapport, qui vient féliciter le gouvernement pour les mesures qu'il a prises. D'ailleurs, si vous avez bien entendu mon intervention vous aurez remarqué que « j'ai enfoncé effectivement le clou pour pouvoir critiquer les difficultés ». J'ai également dit que dans le cadre de cet environnement, nous allons bien devoir établir un budget cohérent avec cet environnement économique, une fois que cette loi sera votée et en espérant que nous obtiendrons les amendements que nous souhaitons. Nous pouvons peut-être le critiquer, et certainement nous ne l'approuvons pas, mais nous sommes obligés de le constater et tenir compte de l'environnement législatif et financier qui nous entoure.

Maintenant, au sujet de votre propos, puisque nous devons définir nos propres orientations budgétaires afin de construire notre budget 2012, ai-je entendu un seul mot sur ce que nous pouvons faire dans ce cadre contraint dans lequel nous vivons aujourd'hui? Quelles sont effectivement les marges ou les idées lumineuses que vous pourriez nous apporter pour essayer d'améliorer les propositions que nous venons de faire ? Je suis en attente! Dans mon discours, j'ai bien précisé « les élus de la majorité comme ceux de l'opposition doivent effectivement apporter leurs idées pour construire ce budget ». N'oublions pas que nous disposons encore d'un mois pour cela. C'est maintenant, dans ce débat d'orientations budgétaires, et c'est l'objet de la loi de 1992, que nous devons échanger de manière constructive pour pouvoir réaliser ce budget. Bien sûr, nous pouvons parfaitement nous étendre sur le contexte international, sur la grande finance internationale, sur les regrets que nous pourrions avoir concernant la suppression de la taxe professionnelle unique... ce sont des batailles d'arrière garde!

Nous sommes dans l'obligation de constater la situation telle qu'elle est là, nous sommes obligés de construire notre budget sur la base des éléments que nous possédons. Il est bien évident que j'attends de vous dans cette situation, mon cher collègue, mes chers collègues -je m'adresse à l'ensemble du Conseil municipal- de trouver des idées, inscrites dans ce cercle contraint - que je critique aussi mais que nous devons admettre comme une réalité prégnante. Il s'agit de trouver les idées nouvelles qui nous permettront peut-être, d'améliorer dans le cadre de cette loi, notre budget primitif 2012. Voila tout ce que je vous demande, et en attendant, dans vos propos, je n'ai pas entendu, mon cher collègue, la moindre proposition qui permettrait de faire avancer la construction du budget 2012.

Mme HOUSSIN: Nous croyons rêver avec Monsieur JULLIEN! II critique, mais il admet. Nous verrons, dans les prochains mois, s'il reste sur une position de neutralité. En tout cas, pour ce qui nous concerne, vous évoquez, Madame CAYEUX, dans ce débat d'orientations budgétaires et tout au long de ce texte, au moins dans les huit premières pages, le contexte national. Puisque vous évoquez le contexte national, nous sentons combien il est important de l'évoquer en ce moment. Nos débats ne peuvent pas sortir de ce contexte national, et bien, parlons en, nous élus de l'opposition, nous sentons tout à fait autorisés à le faire ce soir. Dans ce long texte du débat d'orientations budgétaires, vous parlez, Madame le Maire, de cette crise et de ses conséquences sur les finances de Beauvais. Vous n'avez pas complètement tort d'en parler, bien évidemment. Vous auriez sans doute gagné en crédibilité si vous nous aviez parlé des causes et des effets de cette crise. Vous auriez plus raison si vous parliez de la financiarisation à outrance de l'économie, si vous nous parliez de la création de crédits pourris comme les subprimes, voulus par les libéraux de tous poils, si influents au sein de votre parti, Madame le Maire, comme au gouvernement que vous soutenez, Madame le Maire, celui de M. FILLON! Rappelez-vous qu'un certain Nicolas Sarkozy voulait alors même créer, ce qui s'appelait à l'époque « une France des propriétaires », en encourageant notamment, souvenez-vous les prêts hypothécaires, des « subprimes » à la mode francaise. Finalement, seul le déclenchement de la crise de 2008 l'a empêché de mener son projet à ses fins. Vous auriez sans doute eu un peu plus raison, si vous nous parliez du bouclier fiscal, mis en place par un certain Nicolas Sarkozy, bouclier fiscal qui a contribué à l'endettement de notre pays, en priant l'État de moyens nouveaux, alors même que 5 ans auparavant, le premier ministre, François FILLON, parlait d'un État en faillite. Vous auriez sans doute eu un peu plus raison, si vous nous aviez parlé du contexte financier qui prévaut à cette préparation budgétaire, en disant que celui-ci s'est nettement aggravé, avec les réformes territoriales et la fiscalité locale que le gouvernement que vous soutenez, a entreprises. Ces réformes de l'UMP privent les collectivités des rentrées de la taxe professionnelle, notamment des intercommunalités, on vient d'en parler. La taxe professionnelle était une recette dynamique et elle est remplacée par des taxes d'État, qui vont dans les caisses de l'État et qui ne compensent que partiellement, pour les collectivités, la disparition de la taxe professionnelle. À la place d'une vraie réforme de la fiscalité locale, la droite parlementaire et gouvernementale à laquelle vous appartenez a mis en place une opération « perdant - perdant ». Perdante pour les entreprises, qui continuent à payer souvent les mêmes sommes qu'auparavant. Seul le destinataire de la taxe a changé. Perdante pour les collectivités qui ont dû renoncer à une partie de leur autonomie financière et fiscale et voient une part importante de leurs moyens d'action disparaître. Avec ces pseudo-réformes, bien d'autres conséquences sont à prévoir pour une ville comme Beauvais. En effet, à un recul du concours financier de l'État et de l'Agglomération va immanquablement s'ajouter à terme, le recours des concours financiers du Département et de la Région, qui eux aussi, sont privés d'une partie importante de leurs ressources. Pour continuer à assumer leurs compétences obligatoires, il faudra bien qu'elles taillent dans leurs actions non obligatoires, notamment l'aide aux communes et l'aménagement du territoire. Idéologiquement et politiquement, parce que vous appartenez au parti qui a voulu toutes ces pseudo-réformes, vous êtes coresponsable du contexte extrêmement difficile de ce débat d'orientations budgétaires.

Vous ne pouvez, Madame le Maire, vous plaindre, localement sur la motion que vous nous avez proposée tout à l'heure, de décisions politiques que vos amis et vous-même depuis peu, prenez nationalement, Madame la Sénatrice.

M. RAHOUI: Madame le Maire, chers collègues, Sylvie HOUSSIN vient de revenir sur le contexte général dans lequel vous trouvez le moyen de vous dédouaner une fois de plus de toute responsabilité. Cependant, revenons à la situation beauvaisienne et sur l'impact de l'action de vos amis du gouvernement sur les finances de la ville de Beauvais. Pour ce faire, penchons-nous tout d'abord sur un chapitre très intéressant de ce débat d'orientations budgétaires, celui des subventions, dotations et participations. Sylvie et Thierry viennent d'en parler, j'aimerai approfondir. Vous dites que les dotations d'État subissent une baisse de 910 000 euros entre 2009 et 2012. Cependant, vous oubliez de nous dire que la perte est beaucoup plus lourde pour Beauvais. Vous aimeriez que les Beauvaisiens aient une lecture complaisante de ce rapport, mais nous nous devons de restaurer la vérité telle qu'elle est. Ainsi, vous annoncez 21 498 000 euros de dotation d'État pour 2011 et 20 826 000 pour 2012. Cependant, ces prévisions de versement sont bien en dessous de ce que nous devrions attendre, puisqu'elles ne tiennent pas compte de l'inflation. Nous aurions dû recevoir, en réalité 1 300 000 euros de plus, de la part de l'État en 2011 et 2 000 000 d'euros de plus pour 2012. J'ajoute que nous avons également eu droit à une perte de ce type pour l'année 2010. Au total, ce sont donc 3 900 000 euros que la politique menée par le gouvernement et vous-mêmes qui le soutenez coûte à notre ville et à ses habitants, soit 12% d'impôts locaux. Vous avez également parlé dans votre présentation de l'autofinancement. Je n'ai pas la même analyse que vous de la situation dans laquelle vous plongez notre ville. Thierry a entamé cette démonstration et je pense que votre autofinancement prévisionnel annonce une baisse jusqu'en 2014, alors que la situation était déjà très insatisfaisante. L'autofinancement est de 6 900 000 euros en 2011 et sera de 6 100 000 en 2014. En tenant compte de l'inflation, il s'agit de 15 % de moins. Il n'est pas difficile de prouver que l'autofinancement continue de baisser dangereusement dans notre ville contrairement à ce que vous avez pu annoncer précédemment, dans d'autres débats. En conséquence, les investissements stagnent. Entre 2011 et 2014, la moyenne des

dépenses d'équipement, soit les chapitres 20,21,23 qui figurent sur la page 19 du rapport, est prévue à hauteur de 305 euros par habitant. Compte tenu du fait que nous apprécions les comparaisons au sein de cette assemblée, je tiens à dire que la moyenne pour les villes de même strate, qui se situent en communauté d'agglomération, est en 2011 de 490 euros par habitant, soit 60 % de plus qu'à Beauvais. Vous avez fait de notre ville un très mauvais élève en matière d'investissement et vous nous faites prendre un retard considérable. Et lorsque vous décidez d'entreprendre une action, vous faites le choix d'être au service des promoteurs, plutôt que de vos administrés. Voici un exemple, au hasard... Monsieur LOCQUET dit « ah », car il sait de quoi je veux parler! Vous prévoyez un million d'euros pour la réalisation d'un parc urbain dans le quartier Saint-Quentin. Ce parc, vous le réalisez pour une seule et unique raison. Pas seulement satisfaire les envies de Monsieur LOCQUET, mais aussi pour permettre la construction du centre commercial Place du jeu de Paume, en déplaçant le lieu d'accueil des manifestations qui se déroulaient à cet emplacement. Voici donc 1 million d'euros de plus, sans compter l'aménagement, que votre projet de centre commercial va coûter aux Beauvaisiens. Vous faites des Beauvaisiens les « vaches à lait » de la société HAMMERSON. Le constat est clair. Votre mauvaise gestion, engagée depuis dix ans déjà, ne vous laisse plus aucune marge de manœuvre pour investir. Alors que vous ponctionnez durement les familles beauvaisiennes, que la dette de la ville s'alourdit – je vais d'ailleurs y revenir -, vous investissez de moins en moins et vous êtes obligés de vendre Beauvais morceau par morceau, à de gloutons investisseurs privés qui vont agir pour poursuivre leurs propres intérêts et absolument pas l'intérêt général. Année après année, vous repoussez le chantier de la mise en œuvre d'une gestion réellement cohérente et pluriannuelle de vos investissements. Vous repoussez ce chantier et pendant ce temps là, la vente de Beauvais continue.

Pour poursuivre le débat, j'aimerais également pointer du doigt l'évolution des frais de personnel. Votre prospective budgétaire pour l'année 2012 amène une augmentation de 1,8 % par rapport au budget primitif de 2011. Pour les années suivantes, vous annoncez une progression de 0,5 %. Ce chiffre me semble sous estimé et je m'interroge sur vos intentions. Prévoyez-vous des suppressions de poste ou peut-être une externalisation vers des services privés ? J'aimerai enfin évoquer la question de la dette, vous rigolerez un peu moins. Je ne m'attarderai pas sur les contre vérités, pour ne pas dire plus, que vous avez énoncées ici-même. Vous avez déclaré précédemment dans cette assemblée, au sujet des emprunts toxiques, je vous cite, Monsieur JULLIEN que « vous aviez fait le ménage de ce côté-là. ». En effet, vous l'avez dit, nous avons 2,7 % d'emprunts à risque élevé, mais nous avons tout de même 19,1 % d'emprunts structurés, donc, des emprunts à risque. Je préfère parler de contre-vérités plutôt que d'ignorance et je vous demande solennellement de porter à notre connaissance une copie de tous les contrats d'emprunts structurés, souscrits depuis 2007. Je pense que vous ne vous opposerez pas à cette demande. Pour être clair vis-à-vis des Beauvaisiens, je vous demande de nous dire quel est le montant exact en euros des sommes et des intérêts qui pourraient leur être réclamés au titre de ces emprunts toxiques. Je vous demande de combien ces intérêts ont augmenté ces derniers mois, au regard de la crise des marchés financiers? Cela sera bien plus parlant que les pourcentages que vous nous présentez. Notre analyse étant intéressante et révélatrice, poursuivons celle de la dette beauvaisienne. Vous prévoyez un remboursement de capital de 6 930 000 euros en 2013, alors que l'analyse de la dette, page 25, précise en 2013 un remboursement in fine du contrat n°3 Agel, qui surviendra en 2013 pour 5 000 000 euros. Donc, je dois constater que vos perspectives d'investissement présentées page 19 sont fausses, puisqu'il manque 5 000 000 euros. Nous aurons sans doute loisir de le corriger dans le cadre du budget, mais c'est une incohérence assez grossière, qui mérite d'être soulignée et qui illustre le manque de sérieux avec lequel vous gérez les finances de la ville. Cette grosse erreur que je présente ici est caractérisée et présente une situation irréaliste. En 2013, la ville aura trop d'emprunts à rembourser, sur la base du document que vous nous présentez et pas suffisamment de ressources, car nous ne pouvons opérer un remboursement d'emprunt que sur de l'autofinancement. Rien d'autre n'est possible. Autant dire que cela annonce une période de « vaches maigres ». Cependant, il faudra bien rembourser. A cet effet, trois solutions s'offrent à vous pour augmenter l'autofinancement. Premièrement, vous pouvez choisir de diminuer les dépenses de fonctionnement. Cela est difficile à imaginer, car les dépenses de personnel sont calculées, je l'espère, de manière précise et indispensable, pour, comme vous le souhaitez Monsieur JULLIEN et comme chacun de nous le souhaite, pour préserver la qualité du service public communal. Deuxièmement, vous pouvez choisir d'augmenter les recettes, notamment d'augmenter les impôts et les tarifs municipaux et ainsi continuer le matraquage fiscal qui pèse de plus en plus lourd dans le budget des familles beauvaisiennes depuis votre élection à la tête de notre Ville. Ou enfin vous pouvez diminuer les dépenses d'investissement en passant de 15 à 10 millions d'euros pour cette année. Il s'agira alors de sacrifier une fois de plus des actions de préparation de l'avenir en faveur de Beauvais et des Beauvaisiens. D'ailleurs, sur ces 25 dernières années, jamais une municipalité n'aura aussi peu investi pour notre ville. Vous pourrez donc ajouter Madame le Maire, ce trophée à votre collection.

Mme LE MAIRE: Plus c'est gros, plus ça passe!

M. RAHOUI: Il est vrai que nous pouvons être légitimement inquiets pour l'avenir car les dix années...

Mme LE MAIRE: Pardonnez ma passion. Mais alors « 25 ans », cela signifie que vous en prenez quinze pour le mandat précédent. Nous ne sommes pas là depuis 25 ans ...

M. RAHOUI: Oui, sur ces 25 dernières années. Vous serez obligés de le faire, vous allez devoir rembourser ces emprunts. Il ne vous restera que dix millions d'euros de frais d'investissement. Vous serez donc, assumez-le, la municipalité qui aura le moins investi au service de ses habitants sur ses 25 dernières années. Il est vrai que nous pouvons être légitimement inquiets pour l'avenir, car les 10 années de votre triste gestion ont apporté la preuve que vous êtes surtout capable de ne pas choisir et ainsi tout à la fois de ne pas maîtriser vos dépenses de fonctionnement, malgré des transferts massifs vers la Communauté d'Agglomération, de baisser le volume des investissements, tout en taxant extrêmement durement les Beauvaisiens et en alourdissant la dette.

Vous n'avez pas fait de choix Madame le Maire, Je dirai même qu'en matière budgétaire fiscale, vous avez fait le choix du pire.

Mme LE MAIRE: Je vous transmettrai, Monsieur RAHOUI, une « petite » addition des investissements annuels depuis dix ans. Je pense que vous allez avoir à vous renseigner un peu plus. Non, non, sur 25 ans, ça ne m'intéresse pas...mais ceci dit, il est vrai, nous allons le faire sur 25 ans. Je vous adresse un courrier officiel. Comme le dit Olivier TABOUREUX, certaines années, vos amis, avant nous, n'investissaient que trois millions d'euros... Il y a 25 ans... mais justement nous allons regarder 25 ans auparavant.

M. CHENU: J'avais envie de dire que si les absents ont toujours tort, les présents aussi parfois. Je souhaite rappeler à notre collègue VIGUIER, « parti courir d'autres lièvres », ses erreurs d'analyse et de mauvaise fois de l'an dernier, mais finalement, il est bien rattrapé par le président RAHOUI et je me contenterai... Comme je n'ai pas coupé la parole à Mehdi RAHOUI, j'aimerai qu'il en fasse autant pour moi. Je me contenterai juste de quelques petites observations, suite à ce que j'ai entendu. Finalement vous êtes solidairement responsable, mes collègues de l'opposition, de ces contre-vérités que nous avons entendues dans la bouche de Mehdi RAHOUI. Je laisse de côté l'aspect électoraliste du discours, nous sommes à six mois d'une élection présidentielle, nous connaissons la chanson. Je vais m'attacher simplement au débat d'orientations budgétaires 2012, si toutefois, avec beaucoup de modestie, vous n'estimez pas avoir déjà fait main basse sur la ville de Beauvais.

Je parlerai, au sujet de ces orientations budgétaires, d'une logique, la nôtre. Elle consiste à continuer de dérouler le programme pour lequel les Beauvaisiens nous font confiance depuis maintenant dix ans, dans un contexte, cette année, difficile, nous l'avons tous dit. Je rappelle que cette crise de la dette représente 25 000 euros par Français, que nous payons après trente années de négligence, tous gouvernements confondus. Il convient aujourd'hui d'équilibrer les comptes pour 2016, aujourd'hui, tout le monde le reconnaît. Cette crise de la dette rend le contexte particulièrement difficile. Nous, nous travaillons, on le voit bien, au service des Beauvaisiens. Nous effectuons des choix concrets, mesurables, des choix ambitieux, parfois récompensés. A ce propos, nous avons oublié de saluer les deux « Territoria d'or » obtenus dernièrement. Ainsi, ces choix restent ambitieux, malgré le contexte de crise internationale que nous avons tous souligné.

Ce soir, nous présentons finalement, à l'occasion des dix ans de mandat de Caroline CAYEUX et de l'équipe « Beauvais pour tous », des orientations budgétaires historiques en termes d'investissements. Nous envisageons 22 000 000 euros d'investissements. Nous présentons aux Beauvaisiens une dynamique en termes de projets pour notre ville, qui n'a jamais été atteinte au cours du mandat. Je pense que le Président RAHOUI a « loupé des trains » dans son analyse. Je ne reviendrai pas sur les différents projets d'investissements, Jean-Marie JULLIEN en a parlé, ils illustrent bien notre philosophie, ils parlent d'euxmêmes. Le seul regret finalement, serait que nous ne puissions aller au-delà. Nous avons encore de nombreux projets, rassurez vous! Il reste beaucoup à faire. Je pense au Centre des Congrès, aux vestiaires du stade Pierre Omet. Nous avons encore de nombreuses idées en tête et je pense que vous pourrez nous voir à l'œuvre encore pendant quelques années.

En tout cas, nous avons une ambition forte pour les Beauvaisiens, mais nous agissons en gestionnaires responsables. C'est toute la différence. Responsable signifie privilégier l'intérêt général et effectuer des arbitrages cohérents. Cette cohérence se manifeste de trois façons. Un endettement en régression, aucune hausse des taux d'imposition communaux et une qualité des services publics jamais démentie. Là encore, je crois que Mehdi RAHOUI est resté sur des budgets et des épisodes précédents. En réalité, c'est l'exact contraire de ce que nous dit l'opposition.

Je le répète, notre endettement est en régression de façon significative, moins 5 millions d'euros, alors même que les concours financiers extérieurs sont en régression, j'y reviendrai. Je le répète, nous avons fait le choix d'un budget qui n'assomme pas fiscalement les Beauvaisiens et qui assume toutes ses obligations. Je veux aussi souligner l'efficacité de notre politique de logement. Elle génère une véritable dynamique sur le foncier bâti ; soit une augmentation de recettes de plus un demi point cette année.

Je voudrais aussi attirer votre attention sur les taxes additionnelles et les droits de mutation. Celle-ci correspond à la nouvelle future taxe d'aménagement, qui rapporte à la Ville 710 000 euros alors qu'elle ne rapportait en moyenne que 300 000 euros, qui sont dus aux transactions immobilières, celles-ci sont importantes dans notre ville et illustrent là aussi un dynamisme réel. Enfin, rappelons aussi que nous nous situons à la 248ème place des communes qui bénéficient de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale, ce qui signifie que nous faisons partie des la première moitié des bénéficiaires, avec une revalorisation d'un peu plus d'un et demi pourcent par l'État. Ce dernier fait un véritable effort et salue la justesse de notre politique de logement puisque le calcul de cette dotation – je parle sous le contrôle des experts, se fait en partie en fonction du nombre de logements sociaux de la ville.

Ceci, pour vous faire part, en substance, des deux points suivants. La Ville de Beauvais, avec notre majorité, inscrit son action dans la continuité et la responsabilité d'autre part, elle bénéficie du soutien financier de l'État, alors même que la Région et le Département reculent, encore et toujours, lorsqu'il s'agit de soutenir Beauvais. C'est bien ici que le bât blesse, que les pleurnicheries habituelles sur le désengagement de l'État trouvent leurs limites, et Thierry AURY l'a souligné. Ce n'est pas parce que vous répétez ces sophismes qu'ils vont devenir des vérités. La réalité est que nous assistons à une dégradation constante et sans pareil du taux de participation de la Région et du Département en faveur de Beauvais. En 2006, la Région soutenait nos projets à hauteur de 2,2 millions d'euros. Aujourd'hui, à quelle hauteur les soutientelle ? À la hauteur de 132 000 euros. Nous passons de plus de 10 % à moins de 1 % ! Vous imaginez bien le manque à gagner. Cela semble assez clair. En 2006, le Conseil général – puisque Sylvie HOUSSIN a « la langue bien pendue », le Conseil Général nous donnait 2 millions d'euros. Cette année ... un seul ! Nous voyons bien la différence. Ce sont des choix très clairs, ce ne sont pas des chiffres qui tombent du ciel. Ce sont des choix politiques que réalisent les conseillers régionaux et généraux socialistes qui siègent dans cette Ville. Ils réalisent des choix dans les assemblées dans lesquelles ils siègent. Nous mesurons que les trois conseillers généraux et que le conseiller régional socialistes travaillent contre la Ville de Beauvais. Ils pénalisent notre ville en faisant reculer l'engagement des collectivités en faveur de Beauvais et des Beauvaisiens. Alors, ils peuvent crier au désengagement de l'État, qu'ils « balaient déjà devant leur porte », nous ne pouvons leur dire merci. Mais ce n'est pas fini. Nous n'en sommes qu'au début de l'histoire! Vers quoi nous dirigeons-nous demain? Nous nous dirigeons vers l'abandon des politiques de pays par la Région. Aucun de nos projets n'a été inscrit au dernier budget, donc aucun ne sera financé par ce dispositif. Ainsi, je pense, par exemple à l'acquisition du matériel de scénographie nécessaire à la mise en lumières de la cathédrale de Beauvais. C'est un dossier que j'aime bien et que je porte à la communauté d'agglomération. Pour l'instant, il n'est pas financé.... Alors même, de façon complètement contradictoire, que la Région a prévu de financer l'étude préalable au choix des prestataires.

Là aussi, nous constatons quelle cohérence guide les pas des élus régionaux. A cela s'ajoute le fait que la Région accentue constamment la fragilisation des villes moyennes, à travers l'abandon progressif de ses politiques urbaines et sociales, illustrées par un probable fin du contrat régional d'agglomération 2013, dédié à la rénovation urbaine et au logement social et pose la question de l'accompagnement de la Région sur ces sujets là pour notre ville de Beauvais. Au Conseil Général, alors que trois élus de cette assemblée en font partie, la Ville de Beauvais n'est absolument pas défendue. J'en veux pour preuve encore une fois, l'abandon des contrats de développement territoriaux en 2008, ce qui loge désormais la Ville de Beauvais à même enseigne que n'importe quelle petite commune de l'Oise. Alors même que nos projets ne ressemblent à aucun autre, les aides que l'on pourrait espérer du Département sont aujourd'hui mobilisées au fil de l'eau ; c'est une jolie manière de dire « à la tête du client ». Et ce sans aucune prospective ni garantie d'aboutir. Évidemment, je n'ai pas l'impression que nous ayons la gueule de l'emploi pour ce type de subventions. Enfin, notons aussi que sur le chapitre budgétaire des aides aux communes du Conseil Général, celui-ci est en baisse constante depuis 2008. Ne nous fatiguez pas avec la crise. Voilà déjà un certain nombre d'années que le Conseil Général n'aide plus les communes et la Ville de Beauvais en particulier. Cette détérioration du niveau de nos recettes, que la gauche se plaît toujours à souligner, est aussi l'une de leurs responsabilités et résulte de leurs choix, de leurs politiques et de leurs priorités complètement incohérentes. Mais bien sûr, il est toujours plus confortable de rejeter la responsabilité sur l'État et sur la Ville de Beauvais. Rassurez-vous, chers collègues, si nous avons bien trois élus socialistes au Conseil Général qui représentent Beauvais et votent contre nos intérêts, nous continuerons à les voir venir inaugurer les projets qu'ils combattent ailleurs.

Enfin, puisqu'un débat des orientations budgétaires nous impose et a pour finalité la présentation de nos projets et de notre logique budgétaire, je voudrai soulever deux interrogations. Nous sommes en débat, nous « mettons tout sur la table », chacun a le droit de soulever quelques interrogations. Tout d'abord, Jean-Marie JULLIEN a cité ce point : qu'en est-il de la rénovation du Pont de Paris, propriété du Conseil Général ? Ce patrimoine appartient au Département, nous n'avons à ce jour aucun élément, aucune information, aucune proposition du Département. Seule l'Union des Commerçants rencontrera à sa demande les services du département, mais évidemment, sans les élus. A l'heure où nous préparons les choix qui impactent notre avenir, il me semble nécessaire de

savoir si nous pouvons compter ou non sur le Conseil général. Je me souviens, en juin dernier, j'avais posé la question à la Conseillère générale du secteur, qui n'est pas très passionnée par le sujet, il faut le dire, vu ce qu'elle m'avait répondu. Aujourd'hui, j'aimerais bien vous entendre prendre un engagement, clair, et sans la désinvolture qui vous caractérise. Nous attendons des réponses. D'autre part, j'aimerais vous entendre sur une autre question, puisque vous vous voyez déjà aux manettes partout, je souhaite savoir, dans l'intérêt de la sécurité des Beauvaisiens, si vous soutenez cette proposition de Fondation Terra Nova, votre boîte à idées qui alimente par sa contribution, le programme de Monsieur HOLLANDE et qui préconise, vous allez voir l'intérêt pour notre Ville, qui préconise une DGF négative, lorsque les effectifs de la police municipale sont jugés trop nombreux. Vous voyez ce qui nous attend. Je crois qu'il est important, cette année, de savoir quels seront vos choix, comment ils seront guidés, ce que préparent les uns et les autres, « à quelle sauce » nous pourrons éventuellement être mangés... afin que nos communes puissent savoir comment y répondre. Nos marges de manœuvres budgétaires vont être impactées, si tel était le cas et si de funestes projets devenaient des réalités, restons donc vigilants de ce côté-là. Voila chers collègues ce qui me semblait important de souligner en synthèse, sur un futur budget qui assume mais n'assomme pas, l'inverse, en fait, du discours de l'opposition, qui elle n'assume rien, bien sûr, mais qui risque bientôt, d'être assommée.

Mme ROUIBI: Chers collègues, je souhaite que nous prenions un moment pour nous arrêter sur l'analyse de la dette qui est présentée dans ce rapport. Si nous regardons l'évolution de la dette dans les annexes des budgets primitifs et des comptes administratifs depuis 2008, nous constatons que la prévision de chaque budget primitif a été sous-estimée, puisque les comptes administratifs montrent, à chaque fois, une augmentation sensible de ces chiffres ; Ainsi, en 2009, les emprunts annoncés au budget primitif, à hauteur totale de 94,421 millions atteignent en fait 102 millions 208 000 euros dans les comptes administratifs de la même année. De même en 2010, le budget prévoyait 95 millions alors que le compte administratif nous indique 113 et quelques millions d'euros. Le budget primitif 2011 annonçait 103 millions d'euros en décembre 2010, quel sera le montant qui sera révélé par le compte administratif au printemps 2011 ? Il résulte de ces observations assez précises et fines que le montant de la dette ne cesse de dépasser chaque année, les évaluations qui nous sont présentées au Conseil municipal. D'autre part, à propos de la structure de cette dette, nous remarquons à la page 24 de document de présentation du débat d'orientations budgétaires, que le taux moyen payé par la ville de Beauvais est de 3,51%, alors que celui du panel des villes retenues dans la comparaison est de 3, 38%. La ville de Beauvais paie plus cher en intérêts. Évidemment, il s'agit certainement de la conséquence du choix du taux fixe, mais d'autres municipalités, sans prendre beaucoup de risques arrivent à avoir des taux d'intérêts plus bas. Si nous observons précisément la page 21 du budget primitif 2011, un emprunt attire notre attention. Il s'agit d'un emprunt de trois millions d'euros du Crédit Agricole, intitulé le 707-5, qui présente, lui, un taux de 13,61% au 1er décembre 2010. Nous aimerions avoir des éclaircissements sur cet emprunt, qui est apparu au compte administratif 2010 et qui vraiment attire notre attention. Pour terminer, la lecture de la dernière ligne du rapport de présentation du débat d'orientations budgétaires de ce soir nous démontre que vous pouvez lire et interpréter les tableaux de chiffres qui se situent sur la même page, juste au dessus, avec une vision qui me parait semble très personnelle. Nous lisons tous que les produits à risque élevé sont à 2,7 %, le panel étant à 5,8 %, ce qui est plutôt un élément positif. Mais dans votre élan pour embellir cette situation, vous additionnez les deux dernières lignes du tableau, pour arriver à une moyenne de 11,4. Évidemment, lorsqu'on additionne zéro plus deux virgule sept, le résultat est toujours deux virgule sept ; décidemment, nous n'avons pas les mêmes lunettes pour lire les chiffres.

M. JULLIEN: Je crois, ma chère collègue, que je vais vous proposer des cours particuliers pour la lecture des comptes administratifs. Je vais maintenant vous donner quelques modestes explications. Évidemment, vous mélangez allègrement le cumul global des budgets avec le montant de l'endettement! Je vais quand même, chère collègue essayer d'éclairer votre lanterne avec les chiffres exacts du capital restant dû depuis le 31 décembre 2006. Pour la Ville, le budget principal:

68,8 millions d'euros au 31 décembre 2006,

- 31 décembre 2007, 66,9 millions d'euros,
- 31 décembre 2008, 68,8 millions d'euros,
- 31 décembre 2009, 67,8 millions d'euros,
- 31 décembre 2010, 66,6 millions d'euros.

Et compte tenu des programmes des remboursements qui sont prévus au 31 décembre 2011, nous serons à cette date à 59, 6 millions d'euros. Je ne vois pas comment la dette au niveau du budget principal a pu augmenter à l'énoncé de ces chiffres, qui figurent dans la comptabilité officielle et sont incontestables et certifiés par notre comptable public municipal.

Maintenant, je vais continuer pour les budgets annexes :

L'eau : 31 décembre 2006, 260 000 euros ; 31 décembre 2007, 233 000 euros ; 31 décembre 2008, là ça a augmenté car il y a eu des travaux, 961 000 euros ; 31 décembre 2009, 892 000 euros ; 31 décembre 2010, 804 000 euros ; et simulation au 31 décembre 2011, puisque des opérations importantes ont été lancées en 2011, évidemment, l'endettement s'est fortement accru à 1,9 million d'euros. Quant à Agel, alors, là, il est vrai que nous avons parlé de cette histoire de remboursement et nous l'avons mélangé à nos disponibilités au niveau du budget principal, je signale quand même qu'Agel est un budget annexe, qui a sa propre autonomie. Ainsi, il est impossible de mélanger les remboursements du budget principal avec le budget annexe Agel.

- Agel, 297 000 euros, c'était le début effectivement de l'opération,
- 31 décembre 2007, pour montrer effectivement que nous avons lancé des investissements importants, visibles maintenant sur le terrain, au niveau du quartier Saint Jean, 1,079 million d'euros,
- 31 décembre 2008, il s'agit de la montée en charge du programme ANRU et également de l'aménagement du cœur de quartier Agel, 6,22 millions d'euros,
- 5,6 millions d'euros au 31 décembre 2009,
- 7,6 millions d'euros le 31 décembre 2010
- et nous baissons en 2011, puisque des remboursements anticipés sont intervenus cette année, 4,37 millions d'euros et je vous expliquerai pour quelle raison nous remboursons ainsi en 2011.

Si nous cumulons ces montants, il est nécessaire de les additionner, n'est-ce pas : 69 millions d'euros le 31 décembre 2006 et 65,9 millions d'euros au 31 décembre 2011. Je ne vois pas comment dire que l'endettement en 2000 a augmenté depuis 2006.

Jn mot sur Agel. Les emprunts contractés sur des aménagements notamment comme ceux d'Agel, ont la particularité d'être des emprunts courts, à taux variable, mais capés, donc sécurisés de façon à pouvoir les rembourser par anticipation, au moment où les terrains sont commercialisés. Lorsque nous récupérons des recettes, effectivement, nous remboursons plus tôt. Si nous avions choisi des taux fixes pour Agel, nous aurions dû payer des pénalités de remboursement anticipé beaucoup plus tôt, lors de la réception des recettes. Ainsi, dans ce cas, elles auraient été improductives, puisque nous aurions dû nous acquitter, parallèlement des intérêts. Ce qui, évidemment n'était pas nécessaire. Abordons maintenant le point relatif à la lecture des taux d'intérêts. Vous vous référez, je suppose, à la situation de la page 22. Vous vous exclamez: « les taux d'intérêt variables, 13,4%! », structure de la dette. Non, il s'agit de la répartition, tout simplement, des endettements. 78,8 % de taux fixes. Un pourcentage de 13,4% de taux variables reste sur l'enveloppe des montants des emprunts restants dus, correspondant à la situation valorisée au 5 septembre 2011 et 15,8% de produits structurels, correspondant donc au capital restant dû. Il ne s'agit pas du taux d'intérêt! Le taux d'intérêt global figure page 23, avec la répartition des taux fixes, dont le taux moyen payé est de 3,71% et le taux variable, de 3,07%.

Alors bien sûr, je serai critiqué. Nous allons me dire : oui, mais dans les autres communes de la même strate, les taux d'intérêts sont différents. Pourquoi paient-ils des taux d'intérêts moindre ? Vous le savez aussi bien que moi, pendant une certaines période, notamment au début des emprunts, les taux variables présentent des taux préférentiels. Sinon, comment appâter les collectivités territoriales. Ils peuvent ensuite évoluer en fonction d'un certain nombre d'index. Ainsi, nous disposons soit d'emprunts à taux dont les formules sont maîtrisables, valides surtout pour des emprunts de courte durée. Il existe aussi des crédits dits « structurés », « toxiques », qui parient sur les variations, par exemple, du franc suisse, de l'euro et de je ne sais quel autre indice à base de ven. de dollar ou autre. Certains de mes collègues ont largement souffert de ce genre de situation.

Il est bien évident que nous avons besoin de sécuriser la dette, il s'agit de l'argent des Beauvaisiens! J'ai limité au maximum l'utilisation des taux variables. Ils sont réservés à des emprunts de durée courte, afin de pouvoir les rembourser par anticipation. Il ne s'agit certainement pas d'hypothèses spéculatives d'emprunts à quinze ans, pour lesquels plus rien n'est maîtrisé quinze ans plus tard. C'est pour cette raison que les emprunts à taux fixes sont réservés à des longues durées et les emprunts à taux variables, sécurisés avec des index maîtrisables, à des durées courtes. Voila l'explication que je voulais vous donner. J'ai privilégié, et j'en assume la responsabilité devant le Conseil municipal et devant Madame le Maire, d'avoir sécurisé, cet emprunt. Nous avons effectivement inversé la tendance. Il y a dix ans, la répartition était de 30 % de taux fixe et de 70 % de taux variable, maintenant, elle est de 30 % de taux variables et de 70 % de taux fixes, avec la clé de répartition déjà indiqué : taux variable pour des emprunts de courte durée, taux fixes, pour des emprunts de longue durée. En effet on ne peut présager de l'avenir à quinze ans, c'est pour cela qu'il est préférable de privilégier un taux qui ne bougera plus.

Mme LE MAIRE: Merci Jean-Marie JULLIEN. S'il n'y a pas d'autre intervention, je vous propose de passer au dossier n°3.

BUDGET PRINCIPAL

DÉCISION MODIFICATIVE N°2

MONSIEUR JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1612-11 et suivants,

Vu les délibérations du conseil municipal en date du 17 décembre 2010 approuvant le budget primitif 2011, du 26 mai 2011 adoptant le compte administratif 2010 et du 7 juillet 2011 approuvant la décision modificative n°1.

Vu le détail figurant dans le document budgétaire joint, présentant par ailleurs le tableau des subventions et la situation des autorisations de programme et des crédits de paiement actualisés,

Vu le rapport de présentation qui synthétise et commente les données issues du document budgétaire,

Considérant que les décisions modificatives permettent, en cours d'année, d'ajuster les ouvertures de crédits inscrites au budget primitif, soit par réaffectation de crédits disponibles, ou par l'inscription de recettes nouvelles.

Il est proposé au conseil municipal d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal de la ville arrêtée comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Propositions nouvelles	36.550	Propositions nouvelles	36.550
Total :	36.550	Total :	36.550

INVESTISSEMENT

Dépenses	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Propositions nouvelles	1.658.685	Propositions nouvelles	1.658.685
Total :	1.658.685	Total :	1.658.685

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la MAJORITÉ avec 7 voix contre et 2 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DECISION MODIFICATIVE N°2-BUDGET PRINCIPAL RAPPORT DE PRESENTATION

<u>Préambule</u>

Cette décision modificative s'inscrit dans le cycle annuel budgétaire : elle a été précédée par le débat d'orientation budgétaire (18/10/2010), le vote des budgets primitifs 2011 (17/12/2010), le vote des comptes administratifs 2010 (26/05/2011) et le vote des décisions modificatives n°1 du budget principal (7/07/2011).

Elle est susceptible d'être suivie de décisions modificatives d'ici la fin de l'année pour ajuster les comptes de l'exercice.

Le document budgétaire «officiel», remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répond aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M14. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues du document budgétaire.

Sommaire

BUDGET PRINCIPAL - décision modificative n°2	page	2
Les mesures nouvelles tirées des ajustements de crédits 2011		
A Section de fonctionnement	page	2
B Section d'investissement	page	3

BUDGET PRINCIPAL

Les mesures nouvelles tirées des ajustements de crédits 2011

A Section de fonctionnement

Recettes

Des recettes « nouvelles » totalisant 36.550 € sont budgétées dans le cadre de cette décision modificative n°2. Les « propositions nouvelles » inscrites dans le cadre de cette décision modificative permettent des ajustements de différentes lignes budgétaires (en plus ou en moins) dont les principales inscriptions sont les suivantes :

Article	Libellé	ouvertures crédits 2011	Montant DM2	Explications
70632	redevance loisirs	403 500	-10 000	ajustement prévisions recettes patinoires compte tenu nouvelle tarification
70878	remb. Autres redevables	22 160	32 000	remboursement taxes foncières par exploitant chaufferie bois à St jean
	Autres	85 884 542	14 550	-
The Mark Street	Total:	86 310 202	36 550	A CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR

<u>Dépenses</u>

Un total de dépenses de 36.550 € est budgété dans le cadre de cette décision modificative. Les « propositions nouvelles » inscrites dans le cadre de cette décision modificative permettent des ajustements de différentes lignes budgétaires (en plus ou en moins) dont les principales inscriptions sont les suivantes :

Article	Libellé	ouvertures crédits 2011	Montant DM2	Explications
60633	Foumitures de voirie	192 000		sel de déneigement pour l'hiver (+60 k€) et transferts de crédits (+10 k€)
6135	Location mobilière	723 345	15 190	locations grand sapins pour fêtes fin d'année
61523	voies et réseaux	248 000	-29 064	Ajustement enveloppe travaux entretien rivière
63512	Taxes foncières	135 000	20 000	complément compensé par remboursement (cf. recettes de fonctionnement à l'article 70878)
023	Virement à la section d'investissement	3 194 210	13 049	abondement du prélèvement
-	Autres	83 123 671	52 625	delinente de circulto dy commissioni de la commissioni della commi
	Total :	87 616 226	36 550	

Nb : la différence entre les ouvertures de crédits en recettes et dépenses de fonctionnement correspond à la reprise du résultat au CA 2010 (1.306.024 €)

B Section d'investissement

Ressources

Des recettes nouvelles sont proposées dans le cadre de cette décision modificative pour un total de 1.658.685 € et correspondent principalement à :

Article	Libellé	ouvertures crédits 2011	Montant DM2	Explications
021	Virement de la section de fonctionnement	3 194 210	13 049	-
1321	Subvention Etat	1 411 235	-224 000	En lien avec les reports des projets Maternelle Lebesque et opération ANRU espaces publics Agel (cf. en dépenses)
1323	Subvention Département	1 110 500	-145 000	
1328	Autres subventions	25 000	113 500	subvention du FIPHPF pour l'accessibilité de bâtiments
1345	Participation pour non réalisation aire de stationnement	0	47 500	prévision au vu des sommes à percevoi sur 2011
1641	Emprunts	7 819 530	-440 950	Diminution au vu des ajustements opérés sur le programme d'investissement.
16818	Autres prêteurs	O	27 450	prêt CAF à taux zéro pour création terrains familiaux
041	Opérations patrimoniales (mouvements d'ordre)	11 722 226		réimputations comptables de biens inventoriés (idem en dépenses)
	Autres	26 990 642	0	
	Total :	52 273 343	1 658 685	

Emplois

Des dépenses nouvelles sont proposées dans le cadre de cette décision modificative pour la somme de $1.658.685 \in$ et se décomposent en :

Article	Libellé	ouvertures crédits 2011	Montant DM2	Explications
1345	Participation pour non réalisation aire stationnement	40 000	47 500	annulation participation non réalisation aire de stationnement (permis de construire annulés)
2128	Autres agencements	124 530	47 744	dont aménagement plateforme pour logements provisiores du CAEPP (43k€)
2313	Constructions	3 679 000	-446 000	dont report opération Maternelle Lebesgue sur 2012 (-170k€), vestiaires Omet (-450 k€) et ajout vestiaires Barbier (150 k€)
2315	Installations	10 150 124	-337 901	dont report opération ANRU espaces publics Agel (-260 k€)
041	Opérations patrimoniales (mouvements d'ordre)	11 722 226		réimputations comptables de biens inventoriés (idem en recettes)
-	Autres	24 813 592	80 206	transferts de crédits
	Total:	50 529 472	1 658 685	

Nb : la différence entre les ouvertures de crédits en recettes et dépenses d'investissement correspond à la reprise du résultat au CA 2010 (+1.577.211 €) et le solde des reports de crédits 2010 sur 2011 (-3.321.082,43 €).

M. JULLIEN: Mes chers collègues, nous allons revenir sur l'exercice en cours, l'exercice 2011 ; Nous avons été conduits à réaliser une décision modificative n°2 et je souhaite vous proposer un certain nombre d'ajustements budgétaires de fin d'exercice. Du point de vue du fonctionnement, il s'agit de sommes extrêmement modestes. Le total des propositions nouvelles n'est que de 36 550 euros. Concernant les investissements, ces propositions nouvelles correspondent à 1 758 000 euros. Voici le détail de ces nouvelles propositions. Il s'agit d'opérations présentées dans votre rapport, en « plus » et en « moins ». Vous les avez lues, je ne les décrirai pas. Vous avez dû remarquer, notamment des diminutions de la redevance loisirs, à la suite d'ajustements de prévisions, des remboursements autres redevables. Du point de vue des dépenses, nous avons affecté un crédit supplémentaire de 70 000 euros en vue de la fourniture du sel de déneigement de l'hiver 2011-2012. 192 000 euros avaient été prévus. Je tiens à ce que nous ayons une provision de sel suffisante en 2012, afin d'éviter les difficultés. Afin de compenser ces 36 550 euros, un certain nombre d'ajustements à la baisse et à la hausse sont présentés. Citons un point positif, puisqu'il nous a été reproché tout à l'heure de ne pas faire suffisamment d'investissements : le prélèvement à la section d'investissement, prévu au titre des budgets primitifs de 3 394 000 euros va être augmenté de 13 000 euros supplémentaires. C'est une bonne

En ce qui concerne l'investissement, détaillé dans votre rapport, il y a des diminutions de subventions d'État de 124 000 euros, des diminutions de subventions du Département, liés également à des reports de projets et à des opérations ANRU décalées. En revanche, nous enregistrons une arrivée de 113 500 euros au titre du fonds d'insertion pour les handicapés. Nous parlions des emprunts : voici une diminution des emprunts de 44 000 euros, tout à fait intéressante. Le plus important concerne des opérations d'or, des opérations patrimoniales qui représentent 2,2 millions d'euros. Tel est le point des ressources. En ce qui concerne les emplois, l'essentiel correspond à des reports d'opérations permettant de diminuer les crédits disponibles et l'ajustement au niveau des mouvements d'ordre. Voila les éléments que je souhaitais vous soumettre. Citons enfin un point important, ajouté sur votre rapport. Un tableau concerne le Comité des Œuvres Sociales du Personnel Municipal. La subvention est calculée en fonction de la masse salariale. Nous avons déjà payé un acompte et nous connaissons maintenant les montants des masses salariales sur l'ensemble de l'exercice 2011 qui s'achève et nous permet ainsi de fixer le montant global, soit 126 407 euros, au titre du solde de la subvention à ce comité. Je vous remercie mes chers collègues.

Mme LE MAIRE: Il n'y a pas d'intervention? Nous passons au vote. Qui vote contre? 7 voix contre et 2 abstentions. Le rapport est adopté.

TRANSFERT DE PARCELLES DE TERRAINS DU BUDGET ANNEXE SAINT-QUENTIN OUEST AU BUDGET PRINCIPAL

M. JULLIEN, PREMIER ADJOINT

Par délibération du 11juillet 2008, le conseil municipal a décidé la création du budget annexe Saint Quentin Ouest.

Des parcelles de terrains incluses dans le périmètre de la zone ont vocation à intégrer le budget principal puisque servant d'assise à la création d'un nouveau parc urbain. Il s'agit d'opérer ce transfert comptable sur la base du coût historique.

L'intégration au budget principal des parcelles de terrain telles que listées et valorisées en annexe totalise la somme de 761.557,98 € HT, soit 776.526,86 € TTC (TVA sur marge).

Il est proposé au conseil municipal de :

- de retenir le coût net historique de 761.557,98 € HT, soit 776.526,86 € TTC pour l'ensemble des terrains listés dans l'annexe jointe ;
- de décider la passation des écritures comptables inter-budgets pour transférer les terrains propriétés de la ville de Beauvais totalisant 82.185 m2 du budget annexe Saint Quentin Ouest au budget principal au coût net historique;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce afférente à ce dossier.

La Commission « finances, contrôle de gestion, budget, relations avec les associations patriotiques », réunie le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 9 abstention(s), décide d'adopter le rapport ci-dessus.

- Voir annexe page suivante -

	Numero de	Code						lmou	tatio
Année	CONTRACTOR SERVICES		Raison sociale A 45 A	Libellé mandat	Montant HTc	Montant TVA	Montain TTC	COUNT	tabl
2008			SIAM-SOCIETE D'INGENIERIE POUR	réimputation du mdt 5282 (1)	12 800.00	2 508,80	15 308.80	6045	824
2008		208255	CEBTP-SOLEN	études géotechniques (1)	40 338.00	7 906.25			
2009	1	597	HEU-BOIDIN / TRUBERT ET	acquisition FINANCIERE AGACHE/DELIB JUIN 08 (2)	700 000.00		700 000,00		
2009	2		RENAUDIE SERGE	études préopérationnelles à la création de ZAC (1)	8 076.37		9 659,34		
2009	3		E.P.COMPOSANTE URBAINE	Etude préalable à la création de la ZAC (1)	2 545,00		3 043,82		
2009	4		CODRA	Etude préalable à la création de la ZAC (1)	16 678,00		19 946,89		
2009	5		TRANS-FAIRE	Etude préalable à la création de la ZAC (1)	11 520.00		13 777.92		
2009	6		HEU-BOIDIN / TRUBERT ET	acquisition FINANCIERE AGACHE/DELIB JUIN 08 (2)	847.10	0.00	847,10		
2009	6		HEU-BOIDIN / TRUBERT ET	acquisition FINANCIERE AGACHE/DELIB JUIN 08 (2)	6 390,71	1 252,59	7 643.30	_	
2010	2	165	GHEWY PATRICE	BORNAGE/PARCELLE AR 305 (3)	666,00	130,54	796,54		

72 TABLE 1 TAB	Montant HT	Montant HT	Part affectée au budget principal
terrain (2)	707 237,81		100%
etudes (1)	91 957,37	78 163,76	
bomage (3)	656,00	666,00	
		786 067,57	
Prix retenu HT 786.067,57€ pour 84.830m2 Surface des parcelles acquises par le Budget Principal : 82.1€ Prix des parcelles acquises par le budget principal : 786.067,5		/84.830m2 = 76	1.557.98€

prix de vente HT	761 557,98
prix achat HT : 707237,81€ * 82185m2/84830m2	685 186,13
marge (prix de vente - prix achat)	76 371,85
TVA sur marge	14 968.88
prix de vente TTC	776 526,86

USTE DES PARCELLES ST QUENTIN RACHETEES PAR LE BUIDGET PRINCIPAL

Parcelle	Superficie		part affectee au : Budget St Quentin
AQ 91	76	76	REPORTED CONTROL OF THE
AQ 92	840	840	
AQ 93	56	56	
AQ 94	830	830	
AQ 95	48	48	
AQ 96	854	854	
AQ 97	1 330	1 330	
AQ 98	1 373	1 373	
AQ 99	1 538	1 538	
AQ 100	1 005	1 005	
AQ 105	30 585	30 585	
AQ 106	715	715	
AQ 107	1 482	1 482	
AQ 193	6 860	4 523	2337
AQ 247	26 481	26 481	EGDT
AQ 248	2 959	2 651	308
AR 156	7 645	7 645	300
AR 209	106	106	
AR 483	47	47	
Total >>	84 B30m2	82 185m2	2 645m2

Annexe délibération transfert de parcelles de terrains du budget annexe St Quentin au budget principal

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉ-RIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Par délibération en date du 21 novembre 2008 le conseil municipal approuvait son règlement intérieur.

L'article 37 aliéna 1er dudit règlement disposait :

« Les conseillers municipaux peuvent se réunir par groupes d'affinités politiques composés d'au moins 3 membres. Les groupes sont constitués par analogie avec les formations politiques ayant présenté des candidats aux élections municipales. Des conseillers municipaux peuvent s'apparenter à un groupe. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul ».

À la demande du Groupe Vivre Ensemble Beauvais, il est proposé de modifier le nombre de membres par groupe et de le rapporter à 2.

Ainsi la nouvelle rédaction de cet article 37 aliéna 1er serait la suivante :

Les conseillers municipaux peuvent se réunir par groupes d'affinités politiques composés d'au moins 2 membres. Les groupes sont constitués par analogie avec les formations politiques ayant présenté des candidats aux élections municipales. Des conseillers municipaux peuvent s'apparenter à un groupe. Chaque conseiller peut adhérer à un groupe mais il ne pourra faire partie que d'un seul.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce rapport.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 03/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ des Suffrages Exprimés avec 5 refus de vote, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Mme LE MAIRE: Il s'agit d'une modification du règlement intérieur du Conseil municipal. A la demande du groupe « Vivre ensemble Beauvais », il nous a été proposé de modifier le nombre de membres par groupe et de le rapporter à deux. Nous vous proposons d'adopter ce rapport qui permettra aux conseillers municipaux de se réunir par groupe de deux. Ce sujet fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Administration Générale.

Mme ABLA: Je vais utiliser le « nous », car ma collègue Brigitte CARPENTIER est absente et je m'adresse aussi à vous en son nom. Nous tenons à remercier Madame le Maire qui a accepté de modifier le règlement intérieur du Conseil municipal. Cela démontre le respect dont elle fait preuve vis-à-vis des membres de l'opposition. Sachez que ce n'est pas de la flagornerie, nous le pensons réellement. Les neuf élus du groupe « Vivre ensemble Beauvais » que nous étions auront eu beaucoup de mal à vivre ensemble. Il ne suffit pas de le décréter pour que cela soit réel, ce dernier épisode en témoigne. Il est im-

portant de rappeler que c'est à la demande de notre collègue Thierry AURY que nous avons accepté de mettre fin à ce groupe, non pas parce que nous n'arrivions pas à fonctionner à trois, mais pour permettre à celui-ci de constituer un groupe avec Madame Fatima LEFRANC qui ne souhaitait pas nous rejoindre et nous respectons son choix. Il nous est apparu important que chaque sensibilité puisse être représentée et respectée, même si nous regrettons que cela n'ait pas pu être possible au sein d'un même groupe. Brigitte Carpentier et moi-même fondons le groupe « Beauvais Solidarité ». Nous pourrons témoigner ainsi de nos actions menées auprès des Beauvaisiens et être force de propositions, tout en gardant notre liberté sans être en représentation pour un parti politique ou une obédience quelconque. Nous sommes juste deux femmes, élues beauvaisiennes, qui essayons, avec nos modestes moyens, de travailler au quotidien pour l'intérêt général des Beauvaisiens et plus particulièrement des plus vulnérables. Avant de conclure, j'ajouterai qu'un grand nombre de Beauvaisiens et de Beauvaisiennes et un grand nombre d'associations soutenues par la Ville, accompagnent au quotidien des personnes en très grande précarité, leur apportant leur aide et leur soutien sans publicité ni tintamarre. Je vous remercie.

Mme LE MAIRE : Je vous remercie, Madame ABLA. Donc, nous aurons un groupe « Beauvais Solidarité ».

Mme LEFRANC: Je vais intervenir en mon nom. Je ne me permettrai pas d'intervenir au nom des autres. Je ne comprends pas la position de Mesdames ABLA et CARPENTIER qui disent que je n'ai pas voulu rejoindre leur groupe. J'ai sûrement mes bonnes raisons. Nous déciderons, avec mes amis de « gauche Citoyenne » qui nous rejoindrons et quand nous le voudrons.

M. RAHOUI: Cette démarche, Madame le Maire, mes chers collègues, comme l'a bien rappelé Fatima ABLA, s'est construite dans une relation directe entre un groupe majoritaire et un groupe minoritaire. Nous n'avons jamais voulu nous mêler de cette discussion, à juste titre, donc nous ne participerons pas à cette décision. Cependant, vous pourrez compter sur nous lorsqu'il s'agira de discuter de vrais sujets démocratiques, comme la réintégration d'élus d'opposition au sein de la Communauté d'agglomération, ou du comité de surveillance de l'Elispace.

M. CHENU: Dans La Guerre de Troie n'aura pas lieu, Giraudoux disait: « Le privilège des grands, c'est de contempler les catastrophes d'une terrasse. ». Ce soir, j'ai un peu l'impression d'être sur une terrasse. Il y avait un groupe de neuf opposants, élus minoritaires. En voilà maintenant trois. Chacun ses chamailleries, chacun sa vie! Je voudrai juste rappeler qu'un groupe ne pourra être formé d'une personne. C'est la limite de cet exercice. Nous sommes presque arrivés à la limite de l'exercice. Nous ne pourrons modifier le règlement du Conseil municipal pour faire des groupes d'une personne.

Mme LE MAIRE: Pour que les choses soient claires, voilà ce que je voudrai juste ajouter. Nous comptons deux groupes et deux personnes seules. Je vous propose de voter cette modification.

Mme LEFRANC : Est-ce une provocation ? Je pose une question.

Mme LE MAIRE: Est-ce à moi que vous posez la question, à Monsieur CHENU?

Mme LEFRANC: À tous!

Mme LE MAIRE : Je crois que c'est de l'humour, le connaissant.

Mme LEFRANC : Pas très élevé...

Mme LE MAIRE: Je vous propose donc de voter cette modification du règlement intérieur. Il y a 5 refus de vote, le rapport est adopté.

C'est pourquoi il est proposé aujourd'hui au conseil municipal la création de l'emploi suivant :

Filière sportive :

1 conseiller des activités physiques et sportives à temps complet.

La création de ces deux emplois prendra effet à compter du 1er décembre 2011.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 03/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

ADAPTATION

MADAME CAROLINE CAYEUX, MAIRE

Le tableau des effectifs 2011 prend en compte les besoins en compétences nécessaires aux services afin de répondre à leurs besoins.

La direction de la prévention et de la sécurité a un rôle très actif, notamment au travers du contrat local de sécurité, auprès de la population.

Toutefois, les actions existantes méritent d'être développées alors que de nouvelles doivent être mises en place.

Il importe également, par ailleurs, de se placer dans la durée en assurant la mise en place de cellules de veille sur le territoire de la Ville de Beauvais comme celui de la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour permettre à la direction prévention de continuer à développer des actions, il est proposé au conseil municipal la création d'un emploi de chargé de mission contrat local de sécurité et familles à temps complet.

Il est à noter que cet emploi vient se substituer à un emploi de chargé de mission déjà existant et qu'il s'inscrit dans une perspective de redéploiement des missions dont les contours sont dessinés dans la fiche de poste jointe en annexe.

Compte tenu des spécificités de l'emploi et de l'exigence d'une haute technicité de la part de son titulaire, ce poste serait pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3, alinéa 5 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Le niveau de rémunération maximum (hors régime indemnitaire) pour ce poste serait calculé par référence à l'indice brut 714 de la fonction publique.

Par ailleurs, lors de sa séance du 7 juillet dernier, le conseil municipal a été amené à délibérer afin d'aménager le tableau des effectifs pour promouvoir un certain nombre d'agents lauréats d'un concours ou d'un examen ainsi que ceux inscrits à un tableau d'avancement de grade ou sur liste d'aptitude.

Or, il avait été prévu que d'autres situations soient étudiées au cours du second semestre de l'année.

AFFECTATION DES CRÉDITS INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2011

6574 - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX AS-SOCIATIONS

M. LY, CONSEILLER MUNICIPAL

Chaque année, la ville de Beauvais souhaite soutenir des projets associatifs à destination des Beauvaisiens, notamment en apportant son concours financier à leur réalisation.

Plusieurs demandes de financement pour l'année 2011 n'ont pu être instruites dans le cadre de la préparation du budget primitif et sont donc étudiées de manière exceptionnelle en cours d'année.

À ce titre, le conseil municipal s'est prononcé favorablement sur l'inscription au budget primitif 2011 de crédits non répartis au compte 6574 « subventions aux associations et autres organismes de droit privé » ventilés selon la codification fonctionnelle de l'instruction budgétaire M14.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention à la mise en oeuvre du projet des associations suivantes :

- Européenne contre les leucodystrophies (ELA) : 900 €

- Accueil des villes de France : 1 000 €

La dépense sera imputée sur les crédits prévus à cet effet.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 03/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PROGRAMMATION D'ÉLISPACE

SAISON 2011/2012

M. TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Conformément à l'article 11 des statuts de la régie d'exploitation d'Élispace, votés par le conseil municipal du 27 septembre 2002, il est proposé au conseil municipal d'adopter le programme d'activités générales suivant :

2° SEMESTRE 2011 : MANIFESTATIONS COMPLÉMEN-TAIRES

- Mardi 6 décembre : BOUC - Cannes

1er SEMESTRE 2012

 Les 7, 8, 11, 14, 15 et 18 janvier : repas des aînés

- Samedi 21 janvier : BOUC - Rennes

- Dimanche 22 janvier : Le lac des cygnes

- Les 28 et 29 janvier : Salon des séniors

- Mardi 31 janvier : BOUC - Nantes

- Samedi 4 février : BOUC - Sète

- Jeudi 9 février : Soirée enjoy party

- Vendredi 10 février : Spartacus

- Mardi 14 février : BOUC - Poitiers

- Samedi 18 février : Franck MICKAEL

- Dimanche 19 février : Anne ROUMANOFF

- Mardi 21 février : Julien CLERC

- Vendredi 24 février : BOUC - Toulouse

- Du 2 au 4 mars : Salon du camping-car

- Mardi 6 mars : BOUC - Montpellier

- Du 16 au 18 mars : Salon vins et gourmets

- Mardi 20 mars : BOUC - Tourcoing

- Samedi 24 mars : BOUC - Ajaccio

- Du 30 mars au 1er avril : Salon de l'habitat

- Mardi 10 avril : Elie SEMOUN

 Vendredi 13 avril : Les hommes viennent de mars....

 Dimanche 15 avril : CANDELORO « Le tour du Monde en 80 jours »

 Les 17 et 18 avril : Forum pour la formation et l'emploi

- Vendredi 4 mai : M POKORA

Samedi 12 mai : Show parade des fanfares

 Jeudi 31 mai : Assemblée Générale de GROUPAMA

Il est proposé au conseil municipal d'adopter ce programme qui a été validé par le conseil d'exploitation de la régie d'Élispace le 18 avril et le 13 septembre 2011.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 03/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RÈGLEMENT DU SINISTRE INCENDIE ÉCOLEMATERNELLEMARCELPAGNOL SISE 50 RUE DE SÉNÉFONTAINE

M. CHENU, CONSEILLER MUNICIPAL

Lors du conseil municipal du 9 février 2011, dans le cadre du contrat d'assurances «dommages aux biens» de la ville, a été approuvée l'offre d'indemnisation à hauteur de 61.945,12 euros proposée par l'expert en règlement du sinistre incendie survenu le 29 septembre 2009 dans les locaux de l'école maternelle Marcel Pagnol.

Le récapitulatif des justificatifs correspondants établi conformément aux clauses du contrat se totalise à 61.215.68 euros.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter le règlement de 61.215,68 euros.

La Commission « administration générale, travaux et vie associative », réunie le 03/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RECONDUCTION DU CHANTIER D'IN-SERTION ECOSPACE

M. BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le chantier d'insertion Ecospace a été mis en place en 2004.

Les salariés de ce chantier, au nombre de 14, recrutés sous contrat aidé financé par l'Etat, exécutent des travaux de réfection et d'entretien de bâtiments publics notamment sur le site de la Mie au Roy ainsi que l'aménagement d'un verger et jardin pédagogiques.

Des recettes sont attendues :

- de l'Etat par une prise en charge du coût salarial ainsi qu'une aide financière pour l'accompagnement socio-professionnel assuré par un référent de la maison de l'emploi et de la formation (MEF) et du centre communal d'action sociale (CCAS) / plan local d'insertion par l'économie (PLIE),
- du Conseil Général de l'Oise sur une participation sur le salaire de l'encadrant technique et sur les salaires des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),
- du fonds de social européen (FSE) au travers du PLIE du Beauvaisis.

Afin de pouvoir percevoir ces financements pour la période 2011/2012, il est demandé au Conseil Municipal de Beauvais de délibérer sur la reconduction

de ce dispositif à compter du 19 juin 2011 pour une durée d'un an, la ville de Beauvais prenant en charge les frais de fonctionnement généraux, l'acquisition de petit matériel et outillage ainsi que les frais de personnel des 14 salariés et de l'encadrant technique et de la formation complémentaire.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver la reconduction du dispositif du chantier d'insertion Ecospace sur le territoire de la ville de Beauvais du 19 juin 2011 au 18 juin 2012 ;
- de reconduire au tableau des effectifs les 14 postes :
- de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi en Picardie (DIRECCTE), du conseil général de l'Oise et du fonds social européen (FSE) pour la réalisation de cette opération ;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 27/10/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION 'RÉNOVA-TION DES VITRINES'

M. LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de l'opération urbaine « Beauvais Cœur de Ville, Cœur de Vie », un dispositif d'aide à la rénovation des devantures a été mis en place. Il s'agit de faire bénéficier aux commerçants, artisans et prestataires de services de subventions dont le taux peut aller jusqu'à 40% (20% Etat et 20% ville) des dépenses subventionnables. Cette subvention ne peut dépasser 20 000 euros. Pour prétendre au taux maximum, le local commercial doit être accessible ou présenter des mesures de substitution.

Vu la décision du comité de pilotage en date du 9 septembre 2011, il est proposé de retenir le dossier suivant :

- Salon James (Monsieur Franck BRICONGNE, 15 rue de la Madeleine, 60000 Beauvais)

Montant des dépenses subventionnables sur la base des devis présentés : 23 077 euros

Le comité de pilotage propose d'attribuer une subvention de 8 926 euros, représentant 40 % des dépenses éligibles.

Après production des factures acquittées, le montant total des travaux liés à la rénovation de la de-

vanture et à la mise en accessibilité s'élève à 23 657 euros. Conformément au règlement du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), le montant de la subvention ne peut excéder celui qui est voté par le comité de pilotage, calculé sur la base des devis présentés. Par conséquent, la subvention s'élève à 8 926 euros.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'allouer les subventions précitées,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les documents nécessaires au versement des subventions.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 27/10/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRANSACTION

BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIÉTÉ RÉGAL BEAUVAIS

M. PIA, MAIRE ADJOINT

Par acte notarié en date des 16 septembre et 6 octobre 2008, la ville de Beauvais a donné à bail à usage commercial à la société REGAL BEAUVAIS des locaux constituant le lot n° 102 dans le bâtiment C16 de la résidence des Champs-Dolents, à Beauvais et les 1319/100000èmes de la propriété du sol et des parties communes, pour une durée de 9 ans à compter du 1er septembre 2008, moyennant un loyer annuel de 6.480 €, payable par trimestre.

Suite à des difficultés la société REGAL BEAUVAIS n'a pu continuer à exploiter normalement le fonds.

Par procès-verbaux en date des 20 septembre, 4 octobre, 19 octobre et 4 novembre 2010, maître CASTANIE, huissier de justice, a constaté que la société REGAL BEAUVAIS avait cessé d'exploiter le fonds.

Par acte en date du 17 mars 2011 la ville de Beauvais a fait délivrer un commandement d'exploiter les lieux loués.

Enfin par acte en date du 1er juin 2011 le bailleur a assigné la société REGAL BEAUVAIS devant le tribunal de grande instance de Beauvais.

Par jugement en date du 30 juin 2011 ledit tribunal a :

- constaté l'acquisition de la clause résolutoire inscrite au contrat de bail,
- ordonné en tant que de besoin l'expulsion de la société REGAL BEAUVAIS, ainsi que tous occupants de son chef, avec l'assistance d'un serrurier et de la force publique si nécessaire,
 - dit que faute d'avoir quitter les lieux dans un délai

de 8 jours à compter de la signification de la décision, la société REGAL BEAUVAIS sera condamnée au paiement d'une astreinte de 25 € par jour de retard,

- condamné la société REGAL BEAUVAIS au paiement de la somme de 18 € par jour à titre d'indemnité d'occupation,
- condamné la société REGAL BEAUVAIS au paiement de la somme de 400 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile ainsi qu'aux dépens.

La société REGAL BEAUVAIS a interjeté appel de la décision rendue le 15 juillet 2011.

Considérant l'intérêt pour les parties de conclure une transaction dans un souci d'éviter un contentieux préjudiciable, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la conclusion de la transaction ci-annexée dont les termes essentiels sont les suivants :

- La ville de Beauvais accepte de laisser un délai supplémentaire de six mois, à compter du 1er septembre 2011, à la société REGAL BEAUVAIS avant de faire exécuter la décision rendue par le tribunal de grande instance de Beauvais, et de suspendre pendant ce délai toute exécution.
- Durant cette période la société REGAL BEAU-VAIS s'engage à entretenir les lieux loués et à trouver une personne compétente, connaissant la commune de Beauvais, pour exploiter correctement ledit fonds.
- La société REGAL BEAUVAIS règlera durant cette période une indemnité d'un montant identique à l'ancien loyer, indexé et révisé aux mêmes conditions, ainsi que les charges de copropriété et impôts fonciers correspondant à la période d'occupation.
- Enfin, la société REGAL BEAUVAIS s'engage à verser à la fin de l'occupation la somme de 400 € correspondant à l'article 700 du code de procédure civile prononcée par le tribunal de grande instance de Beauvais.
- La ville de Beauvais s'engage à apporter son concours à la société REGAL BEAUVAIS dans la recherche du dit responsable de magasin.
- Si à l'expiration du délai de 6 mois précité la société REGAL BEAUVAIS n'a pu trouver de salarié suffisamment compétent pour exploiter le commerce, cette dernière s'engage à quitter les lieux loués sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à une exécution forcée de la décision rendue par le tribunal de grande instance de Beauvais.
- Moyennant la pleine et entière exécution des dispositions du présent protocole, les parties se reconnaissent mutuellement remplies de tous leurs droits attachés au bail en date des 16 septembre et 6 octobre 2008. En conséquence, sous la réserve du parfait respect des stipulations contractuelles des présentes, les parties s'engagent à ne plus engager de poursuites l'une envers l'autre, au titre du contrat de bail en date des 16 septembre et 6 octobre 2008.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., politique de la ville », réunie le 12/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ACCORD TRANSACTIONNEL

ENTRE: La Société REGAL BEAUVAIS, SARL au capital de.... €, dont le siège social est situé 4 square des Champs Dolent - 60000 Beauvais, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Beauvais sous le numéro 508 825 270, représentée par M. Didier LEVEL, Gérant, dûment habilité aux termes des présentes,

Ci-après désigné «REGAL BEAUVAIS» ou «La Société»,

D'une part

ET:

La Commune de Beauvais, dont le siège est situé à l'Hôtel de Ville - 1 rue Desgroux - 60000 Beauvais, agissant poursuites et diligences de Madame Caroline CAYEUX, Maire en exercice, domiciliée en cette quaité au dit Hôtel de Ville.

Ci-après désigné «La Commune»

D'autre part

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT RAPPELÉ CE QUI SUIT :

- 1- Par acte notarié, en date des 16 septembre et 6 octobre 2008, la Commune de Beauvais a donné à bail à usage commercial à la Société REGAL BEAU-VAIS des locaux constituant le lot n° 102 dans le bâtiment C16 de la Résidence des Champs Dolent, à Beauvais et les 1319/100 000è de la propriété du sol et des parties communes pour une durée de 9 ans à compter du 1er septembre 2008, moyennant un loyer annuel de 6 480 €, payable par trimestre.
- 2- Suite à des difficultés d'exploitation extrêmement importantes la Société REGAL BEAUVAIS n'a pu continuer à exploiter normalement le fonds.
- 3- Par procès-verbaux en date des 20 septembre, 4 octobre, 19 octobre et 4 novembre 2010, Maître CASTANIE, Huissier de justice, a constaté que la Société REGAL BEAUVAIS avait cessé d'exploiter le fonds.

Par acte en date du 17 mars 2011, la Commune de Beauvais a fait délivrer un commandement d'exploiter les lieux loués.

Enfin, par acte en date du 1er juin 2011, le bailleur a assigné la Société REGAL BEAUVAIS devant le Tribunal de Grande Instance de Beauvais.

Par jugement en date du 30 juin 2011 le dit Tribunal a :

- constaté l'acquisition de la clause résolutoire inscrite au contrat de bail,
- ordonné en tant que de besoin l'expulsion de la société REGAL BEAUVAIS, ainsi que tous occupants de son chef, avec l'assistance d'un serrurier et de la force publique si nécessaire,
- dit que faute d'avoir quitter les lieux dans un délai de 8 jours à compter de la signification de la décision, la Société REGAL BEAUVAIS sera condamnée au paient d'une astreinte de 25 € par jour de retard,
- condamné la Société REGAL BEAUVAIS au paiement de la somme de 18 € par jour à titre d'indemnité d'occupation
- condamné la Société REGAL BEAUVAIS au paiement de la somme de 400 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ainsi qu'aux dépens.

Il convient de préciser que la Société REGAL BEAUVAIS n' a été touchée de manière effective par aucun des actes précités, le commerce n'étant plus exploité, personne n'a pu être destinataire des dits documents.

La Société REGAL BEAUVAIS a interjeté l'appel de la décision rendue le 15 juillet 2011.

Toutefois, les parties ont décidé de se rapprocher afin de trouver un accord amiable quant au règlement du litige existant et de conclure une transaction régie par les dispositions des articles 2044 et suivants du Code Civil.

Ainsi, les parties, au terme d'importantes discussions et après concessions réciproques, sont convenues, par les présentes, de régler les conséquences du litige qui les oppose, notamment eu égard à l'exécution de la décision du Tribunal de Grande Instance de Beauvais en date du 30 juin 2011, et à la procédure actuellement pendante devant la Cour d'appel d'Amiens, ceci dans le but de s'interdire réciproquement toute action et toute instance et de prévenir tout litige susceptible de naître relative à l'exécution de la dite décision.

C'EST DANS CET ÉTAT QUE LES PARTIES SE SONT RAPPRO-CHÉES ET ONT CONVENU DE CE QUI SUIT :

Article 1 : Objet de l'accord

Le présent accord a pour objet de définir les conditions sur lesquelles les parties se décident de se placer dans un cadre transactionnel au sens des articles 2044 et suivants du code civil, et au titre duquel chacune des parties renonce à engager des actions à l'encontre de l'autre partie, dans un souci d'éviter un contentieux préjudiciable aux deux parties.

Article 2 : Conditions réciproques

- 2.1 : Le présent accord a pour objet premier d'acter l'accord intervenu entre les parties et de mettre un terme à l'exécution de la décision du Tribunal de Grande Instance de Beauvais en date du 30 juin 2011, et de la procédure actuellement pendante devant la Cour d'appel d'Amiens.
- 2.2 : La Commune de Beauvais accepte de laisser un délai supplémentaire de six mois, à compter du 1er septembre 2011, à la Société REGAL BEAUVAIS avant de faire exécuter la décision rendue par le Tribunal de grande instance de Beauvais, et de suspendre pendant ce délai toute exécution.

Durant cette période la Société REGAL BEAUVAIS s'engage à entretenir les lieux loués pour exploiter correctement le dit fonds.

La Société REGAL BEAUVAIS règlera durant cette période une indemnité d'un montant identique à l'ancien loyer, indexé et révisé aux mêmes conditions, ainsi que les charges de copropriété et impôts fonciers correspondants à la période d'occupation.

Cette indemnité par trimestre entre les mains de Madame la Trésorière Principale de Beauvais Municipale le 31/11/2011 et le 29/02/2012.

Enfin, la Société REGAL BEAUVAIS s'engage à verser à la fin de l'occupation la somme de 400 € correspondant à l'article 700 du Code de procédure civile prononcée par le Tribunal de Grande Instance de Beauvais.

Article 3 : Désistement d'instance et d'action

En contrepartie et moyennant la parfaite exécution du présent accord librement intervenu, la Société REGAL BEAUVAIS s'engage à se désister de la procédure actuellement pendante devant la Cour d'appel de Beauvais et à n'intenter aucune autre instance ou action, d'aucune nature que ce soit.

La Commune de Beauvais s'engage quant à elle à ne procéder à aucune exécution de la décision du 30 juin 2011 rendue par le Tribunal de grande instance de Beauvais dans un délai de 6 mois à compter du 1er septembre 2011, et à n'intenter aucune autre action à l'encontre de la Société REGAL BEAUVAIS.

Article 4: Autres engagements

La Société, comme la Commune :

- 4.1 : reconnaissent que le respect des obligations mises à la charge de chacune des parties est directement conditionné par le respect par l'autre partie des siennes propres ;
- **4.2**: s'engagent à exécuter de bonne foi et à titre irrévocable le présent accord qui règle définitivement, sans exception ni réserve, les comptes pouvant exister entre elles au titre du contrat de bail ;
- **4.3**: s'engagent à garder la plus grande discrétion sur les modalités du présent accord.

Les parties s'engagent à ne divulguer le présent accord à aucun tiers si ce n'est aux seuls représentants habilités des autorités administratives et des organismes sociaux, sur leur demande expresse uniquement ou dans la mesure nécessaire pour permettre à l'une ou l'autre d'entre elles de faire valoir les droits qu'elle tient du présent accord.

Les parties s'engagent à s'informer réciproquement de toute demande d'information présentée par une administration ou un organisme social.

Article 5:

Moyennant la pleine et entière exécution des dispositions du présent protocole, les parties se reconnaissent mutuellement remplies de tous leurs droits attachés aux baux en date des 16 septembre et 6 octobre 2008. En conséquence, sous la réserve du parfait respect des stipulations contractuelles des présentes, les parties s'engagent à ne plus engager de poursuites l'une envers l'autre, au titre du contrat de bail en date des 16 septembre et 6 octobre 2008.

Article 6:

Les obligations contenues dans le présent protocole sont indissociables et forment un tout indivisible. La défaillance d'une seule des parties sur une seule des obligations qui y sont prévues entraînerait de plein droit sa nullité et replacerait chaque partie dans l'intégralité de ses droits rels qu'antérieurement à l'acte.

En revanche, leur parfaite exécution vaut transaction au sens des articles 2044 et suivants du code civil et plus spécialement des dispositions de l'article 2052 dudit Code.

Fait à Clichy-sous-bois, le

En deux exemplaires originaux, dont un pour chaque partie.

Pour la SARL REGAL BEAUVAIS Pour la Commune de Beauvais représentée par M. Didier Level, gérant

M. PIA: Il s'agit d'un accord transactionnel avec la société REGAL, à qui nous avions loué un local sur le centre commercial des Champs-Dolents en 2008. Cette société a cessé son activité, mais est restée locataire de ce local sans l'exploiter. Du fait de cette non-exploitation, une action judiciaire a été mise en œuvre par la Ville pour procéder à l'expulsion de la société REGAL. La Ville a gagné mais la Société RE-GAL a interjeté appel. Nous avons finalement décidé d'un commun accord de mettre fin à ce contentieux. Voilà ce qui a été décidé. Tout d'abord, la Ville accepte de laisser un délai supplémentaire de six mois à compter du 1er septembre 2011, à la société REGAL BEAUVAIS avant de faire exécuter la décision rendue par le tribunal de grande instance de Beauvais, de suspendre pendant ce délai toute exécution. Durant cette période, la société REGAL BEAUVAIS s'engage à entretenir les lieux loués et à trouver une personne compétente, connaissant la commune de Beauvais, pour exploiter correctement le dit-fonds. La société REGAL BEAUVAIS règlera durant cette période une indemnité d'un montant identique à l'ancien loyer, indexé et révisé aux mêmes conditions, ainsi que les charges de copropriété et impôts fonciers correspondant à la période d'occupation. Enfin, la société REGAL s'engage à verser à la fin de l'occupation la somme de 400 euros correspondant à l'article 700 du code de procédure civile, prononcée par le tribunal de grande instance de Beauvais. La Ville s'engage à apporter son concours à la société REGAL dans la recherche du dit responsable de magasin. Si à l'expiration du délai de six mois précité, la société REGAL BEAUVAIS n'a pu trouver de salarié suffisamment compétent pour exploiter le commerce, cette dernière s'engage à quitter les lieux loués sans qu'il ne soit nécessaire de procéder à une exécution forcée de la décision rendue par le tribunal de grande instance de Beauvais, moyennant la pleine et entière exécution des dispositions du présent protocole. Les parties se reconnaissent mutuellement remplies de tous leurs droits attachés au bail en date du 16 septembre et 6 octobre 2008. En conséquence, sous la réserve du parfait respect des stipulations contractuelles des présentes, les parties s'engagent à ne plus engager de poursuites l'une envers l'autre, au titre du contrat de bail en date des 16 septembre et 6 octobre 2008. La commission emploi, commerce, PRU, politique de la Ville, réunie le 12 septembre, a émis un avis favo-

- **M. AURY :** Pour information, Madame le Maire, de combien de locaux commerciaux sommes-nous propriétaires sur le centre commercial des Champs-Dolents ?
- M. PIA: Nous sommes propriétaires de ce local dont nous venons de parler d'un autre, occupé par la mairie annexe, et bien sûr du local de la poste que nous louons à La Poste.

Mme LE MAIRE : Il n'y a pas de voix contre ni d'abstention, le rapport est adopté à l'unanimité.

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SO-CIALE - PROGRAMMATION 2011

FONDS DE SOUTIEN AUX INITIATIVES LOCALES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Le conseil municipal du 9 février 2011 a adopté la programmation du contrat urbain de cohésion sociale (CUCS).

La programmation 2011 du CUCS intègre un fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL), outil au service des forces vives des quartiers, devant susciter l'émergence de projets individuels ou collectifs dans les territoires prioritaires, afin de répondre à des besoins spécifiques recensés en cours d'année.

Le comité d'attribution associant les partenaires du contrat urbain de cohésion sociale et des représentants locaux s'est tenu le 6 octobre 2011 et a émis un avis favorable concernant les projets suivants :

	Ciné-Goûter de Noël » ssociation BENKADI
	ontant de la subvention s'élève à : 1100 €
	Féérie de Notre-Dame » ssociation SOS Insertion Emploi
Pour ce projet, le me	ontant de la subvention s'élève à : 2500 €
Fiche action n°3 «	Noël s'anime » ssociation UTILE
Pour ce projet, le me	ontant de la subvention s'élève à : 2200 €
	Activité Gymnastique » ssociation La Farandole
Pour ce projet, le me	ontant de la subvention s'élève à : 1100 €
quartier : Croisière su	Sur les pas de l'Histoire de notre ur le quartier Argentine »
Pour ce projet, le me	ssociation PMJB ontant de la subvention s'élève à : 500 €
	À la découverte du folklore Kosovar » BEHAR" Association culturelle et
	ovar ontant de la subvention s'élève à : 1349 €
	Ciné-Goûter de Noël » ssociation Franco-Turque
Pour ce projet, le me	ontant de la subvention s'élève à : 801 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le conseil municipal a approuvé à l'UNANIMITÉ les fiches actions n°1, n°3 à n°7 et à l'UNANIMITÉ des

tique de la ville », réunie le 27/10/11, a émis un avis

favorable.

Le montant total des subventions s'élève à 9550 €.

La Commission « emploi, commerce, P.R.U., poli-

suffrages exprimés, avec 5 abstentions, la fiche action n°2, Madame Fatima ABLA ne prenant pas part au vote.

M. PIA: Il s'agit du fonds de soutien aux initiatives locales (FSIL) orienté, comme tous les ans, vers les fêtes de Noël.

Mme ROUIBI: Madame le Maire, nous sommes d'accord sur la majorité de ces décisions bien sûr, mais nous aimerions avoir la dissociation pour l'action n°2 de l'association SOSIE. Je vous rappelle que lorsque le dossier de la première subvention de cette association avait été présenté, le budget du dossier révélait une forme qui n'était pas recevable, vous l'aviez vous même relevé. Nous attendons donc ce budget dans sa forme claire et souhaitons, pour l'instant, nous abstenir sur cette subvention.

M. PIA: Bien évidemment vous aurez tous les éléments nécessaires pour juger de l'activité de cette association et de son budget. Toutefois j'attire votre attention sur le fait que le fonds de soutien aux initiatives locales est destiné à répondre à des demandes des habitants. Comme nous ne pouvons directement verser de l'argent à des particuliers, nous passons par le relais de personnes morales, d'associations, qui portent les projets venant des habitants. Nous sommes là pour financer une action, et non du fonctionnement. D'ailleurs, nous ne payons que sur présentation de factures.

Mme HOUSSIN: Je comprends bien, mais souvenez-vous, nous avons financé cette association à hauteur de 100 000 euros et le budget prévisionnel de son dossier était extrêmement approximatif, dépourvu d'objectif. Nous avions donc demandé un document correspondant à un budget prévisionnel réel et au moins une page d'explication sur la mission essentielle de cette association. Cela n'a pas été le cas.

M. PIA: Je crois que vous racontez n'importe quoi Madame HOUSSIN, car il y avait précisément un rapport expliquant quel était l'objet de cette association, tournée vers l'insertion. L'objectif consiste à mener des travaux auprès de la Ville, auprès des bailleurs, nous avons contractualisé d'ailleurs avec un certain nombre de bailleurs. Il est question, également, que l'association intervienne pour le compte de la Ville et peut-être d'autres intervenants dans cette Ville. Je peux vous dire que le démarrage de cette association est tout à fait positif du point de vue de l'insertion. En ce qui concerne le volet social, elle mène un travail exemplaire avec les habitants du quartier et constitue un parfait relais par rapport à l'arrêt de l'activité de la Caisse à Outils ; je crois que les objectifs sont parfaitement remplis et en ce qui concerne les aspects financiers, je vous promets que vous obtiendrez tous les éléments de réponse que vous attendez.

M. RAHOUI: Nous ne doutons absolument pas de ce que vous venez de décrire. Cependant, à cette heure, nous n'avons toujours pas les documents qui ont été demandés à l'époque et en l'absence de ces documents, nous nous abstiendrons, suite à la dissociation du vote, sur cette action. Nous dissocions uniquement l'action n°2.

Mme LE MAIRE : En fait, vous votez tout, sauf SOSIE, n'est-ce pas ?

Mme ABLA : Madame le Maire, pour la fiche action n°2, je ne participe pas au vote.

Mme LE MAIRE: Ça c'est normal.

Mme ABLA: La voix que je représente, celle de Madame CARPENTIER, elle, votera pour.

Mme LE MAIRE: Sur la fiche action n°2, il y a 5 abstentions et Madame ABLA ne participe pas au vote, et les autres actions sont adoptées à l'unanimité.

En annexe les dispositifs de fonds de soutien aux initiatives locales.

CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION ARTISTIQUE 2012 - (C.L.E.A.)

SIGNATURE DE CONVENTIONS ET DEMANDE DE SUBVENTION

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Depuis 1997, le contrat local d'éducation artistique de la ville de Beauvais permet de faciliter l'ouverture des enfants à la création, de développer des pratiques artistiques dynamiques et innovantes, et vise à multiplier la fréquentation des lieux culturels.

Ce dispositif s'articule autour d'actions menées :

- en temps scolaire : 14 projets en 2012,
- hors temps scolaire : 2 projets en 2012.

Chaque action trouve son origine dans une proposition forte exprimée à partir de sa programmation annuelle par l'un des acteurs de la vie culturelle locale et dans un cadre de collaboration étroite avec les enseignants d'écoles primaires et maternelles de Beauvais pour les projets menés durant le temps scolaire.

Le coût global de ce programme est estimé à 32 496 €, soit 28 771 € pour les actions durant le temps scolaire et 3 725 € pour les actions menées hors du temps scolaire.

Pour sa réalisation, une subvention doit être sollicitée auprès de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) de Picardie à hauteur de 9 458 €.

Le budget correspondant aux engagements de l'inspection académique, soit 7 000 €, sera géré directement par ses services.

Le coût des prestations publiques organisées dans le cadre du festival des Écoliers sera supporté en totalité par la ville.

La dépense correspondant à la réalisation du C.L.E.A. sera prélevée sur les comptes prévus à cet effet.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adopter les termes de ce rapport,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter la subvention souhaitée auprès de l'Etat (DRAC) et à signer :
- · la convention de partenariat associant la DRAC Picardie et l'inspection académique ;
- · les conventions à conclure avec les associations portant les projets ;
- la convention à passer avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

La Commission « culture, francophonie, patrimoine, label ville d'art et d'histoire », réunie le 21/10/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le programme et le plan de financement du CLEA 2012

LOTISSEMENT 'LA LONGUE HAYE'

VENTE DE LOTS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Le conseil municipal du 26 mai 2011 a entériné le projet d'aménagement de la Longue Haye et le permis d'aménager a été délivré.

Les travaux de viabilité de la zone ont maintenant démarré et les premières réservations concernant le lotissement de la Longue Haye peuvent donc être enregistrées.

Au vu des demandes enregistrées ces dernières années, il est proposé au conseil municipal

- de retenir les candidatures suivantes :

Mr TA et Mme TELLIER (lot n° 1), Mr BARROSO ET Mme MAUGEZ (lot n° 2), Mr et Mme BOUDJEMA Karim (lot n° 3), Mr et Mme LOPES (lot n° 4), Mr et Mme GERMAIN (lot n° 5), Mr DJEBARRA Rabbah et Mme JEREZ Cathy (lot n° 6), Mr LATTEUR et Mme DENOYELLE (lot n° 7), Mme CHAFAI .(lot n° 10), Mr et Mme DURAY APARICIO (lot n° 11), Mr et Mme BEN SABAHIA (lot n° 16), Mr et Mme SAINE (lot n° 17), Mme AARAB (lot n° 18), Mr et Mme SOUDASSI Ben Ali (lot n° 19), Mr et Mme CHARKAOUI (lot n° 20), Mr et Mme ADAM Serge (lot n° 21), Mme PLANCHON Patricia (lot n° 22), Mr et Mme CAPET Olivier (lot n° 23), Mr et Mme EMORINE Régis (lot n° 24), Mr et Mme TA Minh Thai (lot n° 25), Mr et Mme KRICHATE Omar (lot n° 26), Mr et Mme SAHNOUN (lot n° 27), Mr et Mme AHMADI Assef (lot n° 28), Mr et Mme ADEMI (lot n° 29), Mr et Mme AFFIFI (lot n° 30), Mr et Mme AOUAD Bachir (lot n° 31), Mr et Mme TALBI (lot n° 32),) , Mr et Mme DESENZANI (lot n° 37), Mr DELOT Marc(lot n° 38), Mme ALLAIN (lot n° 39), Mr et Mme SAHLI Stéphane (lot n° 40),

au prix de 120 € / m² HT, soit 143,52 € TTC (TVA : 19 ,6 %) conformément au prix fixé pour la zone et à l'estimation délivrée par le service des domaines ;

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte et promesse de ventes relatifs à ces dossiers.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Le pouvoir donné par Monsieur Serge ADAM n'est pas pris en compte.

LOTS 1 à 40 DESTINÉS À L'HABITAT

LOTS	M² (env.)
1	569
2	451
3	722
4	782
5	737
6	723

LOTS	M² (env.)
7	1 077
8	1 052
9	877
10	663
11	643
12	1 204
13	1 188
14	1 078
15	791
16	614
17	622
18	622
19	595
20	619
21	565
22	621
23	603
24	578
25	644
26	603
27	618
28	656
29	644
30	570
31	596
32	825
33	824
34	772
35	775
36	722
37	685
38	702
39	703
40	726

Mme LE MAIRE: Monsieur RAHOUI, voilà encore un beau projet municipal concernant le logement!

M. RAHOUI: Nous votons pour, Madame le Maire. Si nous votons pour, vous pouvez être sûre qu'il s'agit d'un bon projet.

Mme LE MAIRE : Le rapport est adopté à l unanimité, je vous remercie.

RÉTROCESSION DE VOIRIE ET RÉ-SEAUX DIVERS (VRD)

RUE DE LA HARPE ÉCHANGE DE TERRAINS

Mme BERTIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le 17 mai 1999 la ville de Beauvais a accepté la rétrocession des VRD de la première tranche d'une opération rue de la Harpe réalisée par la SA HLM du Beauvaisis.

La SA HLM du Beauvaisis sollicite à présent la ville pour la rétrocession de la seconde tranche de l'opération avec le prolongement de la rue de la Harpe qui fait donc une boucle pour relier la rue de Brûlet.

À cette occasion il est apparu qu'une parcelle de 76 m² avait été incluse à tort dans la rétrocession de la 1ère tranche (elle correspond en fait au jardin d'un locataire).

Considérant l'avis favorable des services techniques municipaux et de la direction de l'assainissement de la communauté d'agglomération du Beauvaisis,

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de procéder à l'échange sans soulte suivant :
- acquisition par la ville de la parcelle cadastrée section BN n° 753 de 506 m², « rue de la Harpe », à classer dans le domaine public communal,
- rétrocession de la parcelle cadastrée section BN n° 750 de 76 m² à la SA HLM du Beauvaisis, (et déclasser au besoin de cette parcelle du domaine public communal),

Les parcelles ont été estimées par le service des domaines à 170 € pour les parcelles rétrocédées à la Ville et 2 700 € pour la parcelle cédée à la SA HLM du Beauvaisis.

 d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE D'UNE PARCELLE

À MONSIEUR VANDENABEELE

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a été sollicitée par monsieur VANDENABEELE afin d'acquérir une bande de terrain communale de 84 m² située le long de sa propriété avenue Léon Blum.

Cette bande de terrain n'a aucune utilité pour la ville de Beauvais. Par ailleurs l'autre propriétaire riverain ne s'est pas déclaré intéressé par cette acquisition mais il a néanmoins sollicité la possibilité de bénéficier d'une servitude de passage piéton occasionnel afin d'entretenir sa haie et la repose d'une nouvelle clôture.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de vendre la parcelle cadastrée section BH n° 244 de 84 m² sise lieudit « Les Paillards » au prix de 4 000 € à monsieur Daniel VANDENABEELE (au vu de l'avis des domaines), aux conditions fixées cidessus.
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

VENTE MAISON

25 RUE JEAN-BAPTISTE BAILLIÈRE

Mme BLEIN, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

En 1991, la ville de Beauvais a cédé par bail emphytéotique d'une durée de 55 ans (ayant commencé à courir le 31 octobre 1989) la gestion de plusieurs propriétés à la SA HLM DU BEAUVAISIS dont une maison d'habitation sise 25, rue Jean-Baptiste Baillière actuellement libre de toute occupation.

La SA HLM ne souhaitant plus la relouer en raison des importants travaux nécessaires à sa remise aux normes, a demandé à la Ville si elle souhaitait la reprendre en vue d'une vente éventuelle.

Il s'agit d'une maison de ville R + 1 cadastrée section N n° 92 pour 37 m².

Monsieur et madame GILLETTE, propriétaires de la maison mitoyenne sise au 23 de la rue Jean-Baptiste Baillière se sont déclarés intéressés par cette acquisition. Il pourrait ainsi rénover plus facilement les deux maisons en même temps.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de résilier partiellement le bail emphytéotique sus énoncé portant sur le bien sis 25 rue Jean-Baptiste Baillière, sans indemnité de résolution,
- de vendre la maison sise 25, rue Jean-Baptiste Baillière, cadastrée section N n°92, à madame et monsieur GILLETTE Laurent, au prix de 85 000,00 € au vu de l'avis des domaines
 - d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2011

à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RUE DE PONTOISE

CESSION DÉLAISSÉ DOMAINE PUBLIC

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Monsieur HONES et mademoiselle DUMONT, demeurant 37, rue de Pontoise à Beauvais, sont propriétaires des parcelles cadastrées section AC n°s 667 et 84.

Ils sollicitent l'acquisition d'un délaissé du domaine public (ancienne sente notamment), jouxtant leur propriété, sis entre l'avenue Winston Churchill et la rue de Pontoise afin de clôturer en toute sécurité.

Considérant que cette parcelle n'a aucune utilité pour la ville de Beauvais, il est proposé au conseil municipal :

- de prononcer le déclassement de cette parcelle du domaine public communal,
- de céder cette parcelle de 91 m² environ au prix de 35,00 € le m² conformément à l'avis des domaines,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RUE DES JONQUILLES

ÉCHANGE ET ACQUISITION DE GARAGES

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais, conjointement avec la communauté d'agglomération du Beauvaisis et l'OPAC de l'Oise, mène un projet de requalification de la cité des Fleurs. Une première tranche de travaux rue des Primevères a eu lieu en 2009, consistant en la réhabilitation de logements et la requalification de la voirie. Des travaux similaires sont prévus rue des Jonquilles courant 2012.

Dans ce cadre, il est prévu qu'un bâtiment constitué de garages accolés rue des Jonquilles soit démoli, et ce afin de désenclaver le secteur et créer du stationnement public en surface.

Il s'agirait de démolir 11 garages dont 6 appartiennent à des particuliers et 5 à l'OPAC.

Des négociations sont en cours avec les propriétaires des garages pour leur rachat. Deux sont en très mauvais état suite aux dégradations et incendies.

Monsieur et Madame FAESSLER propriétaires du garage cadastré section BO n° 802 et monsieur et madame BENSETI, propriétaires du garage cadastré section BO n° 803 sont propriétaires de ces deux garages en très mauvais état pour lesquels l'estimation des domaines est fixée à 700 €.

Monsieur et Madame FAESSLER seraient d'accord pour une vente au prix de 800 €, monsieur et madame BENSETI souhaiteraient un garage de remplacement.

Il se trouve que monsieur COYOT est vendeur de son garage situé rue des Jonquilles (mais en dehors du périmètre d'intervention) qui est également dans un état de dégradation avancé.

C'est pourquoi la solution pourrait consister en un rachat par la ville de Beauvais du garage de monsieur COYOT pour ensuite l'échanger avec celui de monsieur et madame BENSETI.

Monsieur COYOT est par ailleurs d'accord pour un prix de 800 €.(l'avis des domaines étant de 700 €).

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'acquérir le garage de Monsieur et Madame FAESSLER cadastré section BO n° 802 pour 16 m² au prix de 800 €,
- d'acquérir le garage de monsieur COYOT cadastré section BO n° 795 pour 16 m² au prix de 800 €,

Et par la suite de procéder à l'échange sans soulte suivant :

- acquisition par la ville de Beauvais du garage de Monsieur et Madame BENSETI cadastré section BO n° 803 pour 16 m²,
- vente à Monsieur et Madame BENSETI du garage acquis par la ville de Beauvais cadastré section BO n° 795 pour 16 m².

Les frais de notaires seront pris en charge par la ville de Beauvais.

 d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan des garages.

PROJET DE RÉNOVATION URBAINE

RUE GUSTAVE FLAUBERT ET RUE HONORÉ DE BALZAC

RÉGULARISATION FONCIÈRE ENTRE LA VILLE ET L'OPAC DE L'OISE

MONSIEUR PIA, MAIRE ADJOINT

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, des travaux de démolition, réhabilitation, reconstruction et résidentialisation sont prévus au quartier Saint-Jean.

Des régularisations cadastrales sont cependant nécessaires afin de délimiter et clarifier les propriétés respectives de la ville et de l'OPAC de l'Oise sur le secteur.

Le conseil municipal a validé dans ce sens, le principe de plusieurs échanges devant intervenir entre la ville et l'OPAC de l'Oise par délibération du 10 juillet 2009.

Une première phase de travaux de résidentialisation vient de s'achever rue Gustave Flaubert et rue Honoré de Balzac. Les emprises respectives de la ville et de l'OPAC sont à présent délimitées et les clôtures édifiées.

Il est donc proposé au conseil municipal les cessions gracieuses suivantes :

Pour le bâtiment D, rue Gustave Flaubert :

 Cession par la ville de Beauvais à l'OPAC de l'Oise du terrain d'assiette du bâtiment D dans sa totalité auquel s'ajoutent les terrains situés autour cadastrés section AJ n° 428 p pour 3 904 m² et section AJ n° 339 p pour 107 m².

Pour le bâtiment E, rue Honoré de Balzac :

- Cession par la ville de Beauvais à l'OPAC de l'Oise du terrain d'assiette du pignon est du bâtiment E auquel s'ajoutent les terrains autour cadastrés section AJ 339p pour 463 m² et sis au nord, sud et est du bâtiment E à prendre sur parcelle cadastrée section AJ n° 428 pour une superficie totale de 1 433 m².
- Acquisition par la ville d'une parcelle de 23 m² à l'extrémité nord-ouest du bâtiment E.

Les frais de géomètre liés à ces échanges seront supportés pour moitié entre la ville de Beauvais et l'OPAC de l'Oise.

- de déclasser au besoin ces parcelles du domaine public communal;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, le plan de division.

LOTISSEMENT AGEL

VENTE D'UN TERRAIN A L'ASSOCIATION DÉPARTE-MENTALE DES AMIS ET PARENTS DE PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES (ADAPEI)

Mme LEROY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

L'Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales (ADAPEI) de l'Oise est à la recherche d'un terrain en vue de la construction d'un foyer d'hébergement de 30 logements environ, en remplacement de celui de la Liovette devenu obsolète.

Une première construction a été réalisée sur le terrain des Rigallois et l'association souhaiterait aujourd'hui le rapprochement des deux sites.

Les membres de l'association ont donc sollicité la ville dans leur recherche d'un foncier disponible et le lotissement AGEL leur a été proposé. Ce lieu proche de leur nouveau foyer des Rigallois les a intéressé.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal :

- de vendre à l'association ADAPEI de l'Oise dont le siège social est à Clairoix (60280) un terrain situé sur une partie du lot 4 du lotissement Agel cadastré section AL n° 483 de 1 609 m² au prix de 130 euros par m² de surface hors œuvre nette (SHON) soit 204 100 € HT auquel s'ajoute la TVA à la charge de l'acquéreur, pour une SHON prévisionnelle brute de 1570 m², sachant que ce prix pourra être éventuellement réajusté si la SHON définitive s'avérait supérieure. (L'avis des domaines est de 135€ le m² de SHON).
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 13/09/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

RUE DE SÉNÉFONTAINE

RENOUVELLEMENT CABLES ÉLECTRIQUES CONVENTION ERDF

Mme PICARD, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Electricité Réseau Distribution France (ERDF) envisage le renouvellement des câbles électriques en souterrain, rue de Sénéfontaine.

Le tracé emprunté des parcelles appartenant à la ville de Beauvais, c'est pourquoi ERDF sollicite la mise à disposition des terrains communaux moyennant une convention de servitude.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- de mettre à disposition d'ERDF, à titre gracieux, partie des parcelles CA 4, CA 13 et CB 3, rue de Sénéfontaine, en vue d'y installer à demeure dans une bande de 0,30 m de large une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ 190 m et ses accessoires, moyennant une convention de servitude conclue pour la durée de l'ouvrage.
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.
- La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SERVICE PUBLIC DES TRANSPORTS URBAINS

PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVI-TÉS 2010

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du code général des collectivités territoriales, les maires ou les présidents d'E.P.C.I. doivent communiquer à leur conseil un rapport annuel sur les conditions d'exécution du service public.

La compétence transport est assurée par la communauté d'agglomération du Beauvaisis.

Pour ce faire, l'agglomération du Beauvaisis a conclu au 1^{er} janvier 2010, un nouveau contrat de délégation de service public avec la Société CABARO (filiale de Veolia Transport), pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2015.

Ce contrat prévoit un certain nombre d'actions de communication et promotion des transports urbains avec, entre autres, l'harmonisation des véhicules aux nouvelles couleurs de Corolis, ainsi que des renforts de services avec notamment, pour une meilleure desserte du territoire de l'agglomération, la mise en place d'un service de transport à la demande (T.A.D) sur l'ensemble des communes.

Ainsi, quelques chiffres clés sur l'année 2010 :

- **Fréquentation**: 3 339 884 voyages au total, soit une augmentation de 0,9% par rapport à 2009;
- Kilomètres parcourus: 1 343 490 km, progression d'environ 20% par rapport à 2009 due à la pérennisation des lignes 13 (Beauvais Mairie Auneuil) et 14 (Zone d'Activités du Haut-Villé) et des extensions de lignes, ainsi qu'à la mise en place du T.A.D;
- **Personnel affecté au transport urbain**: 69 conducteurs, 4 contrôleurs et 2 conducteurs-vérificateurs, 4 agents de maîtrise et 3 cadres d'exploitation.

Il est à préciser que la faible évolution de la fré-

quentation, malgré les renforts de service, est la conséquence de la fermeture du pont de Paris.

Sur décision de la collectivité, la tarification appliquée sur le réseau des transports urbains est restée inchangée pour l'exercice 2010, avec notamment le ticket unité à 0.90 € et le ticket carnet à 0.59 €.

Ces informations ont été portées à la connaissance de la commission consultative des services publics locaux réunie le 20 juin 2011.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

M. BOURGEOIS: Il s'agit du rapport annuel d'activités de l'année 2010 sur les transports urbains. Il est déjà un petit peu ancien et je vous propose un résumé, les transports étant toujours source d'intérêt, n'est-ce pas? Voici donc le rapport annuel d'activités 2010 des transports urbains, dont nous avons déjà discuté dans la commission consultative des services publics locaux. Mes propos seront très brefs. Voici quelques indicateurs susceptibles de vous intéresser. Ils peuvent être considérés comme remarquables.

Les kilomètres parcourus augmentent de 20% par rapport à 2009 et atteignent 1 343 490. Cela est dû à la création de la ligne 13, à l'extension de la ligne 14 et à la mise en place du transport à la demande.

La fréquentation enregistre 3 339 884 voyages, légèrement plus qu'en 2009. Cette certaine stabilité est sans doute due à la crise économique. Mentionnons néanmoins que d'autres réseaux picards, comme ceux de Laon ou de Saint Quentin ont vu leur fréquentation baisser. Depuis le début de l'année 2011, des comptages ont été réalisés. Ils présagent une croissance atteignant 3,5 millions de voyages.

La répartition par ligne est aussi intéressante. Les parcours empruntant les lignes 1, 2, 3 et 9 représentent 80% des voyages. Le transport à la demande est aussi une grande nouveauté. Sa fréquentation est 3829 passagers. Nous constatons une période de croissance importante suivie d'une dégradation en fin d'année, certainement due aux conditions météorologiques. Une reprise a été enregistrée en 2011.

Mentionnons que les titres de transport n'ont pas augmenté depuis de nombreuses années. La politique de formation est un souci important de notre agglomération et de notre ville par la même occasion. Cela se traduit par le fait que 37 des 69 chauffeurs ont suivi des formations. Le projet d'entreprise est axé sur la sécurité, la qualité du service et la santé au travail.

Terminons sur l'état du parc. 39 véhicules affichent un âge moyen de 9,7 ans. Ce parc est donc récent. 17 bus fonctionnent au GNV. Nous disposons aussi d'un bus hybride, de cinq minibus et d'un véhicule neuf places. En 2011, vous le savez, nous avons acquis deux bus hybrides supplémentaires.

De plus, nous allons construire la station Corolis sur Pinçonlieu. Ainsi, le service Corolis et celui de l'entreprise CABARO seront disjoints.

Nous attendons de pouvoir mieux grouper les passagers afin d'améliorer le service à la demande. En effet, quelques interrogations ont été relevées sur le bon fonctionnement.

En 2012, une grande innovation va voir le jour : la mise en place de la billettique informatisée, un projet

connu sous le nom de SISMO. Celui-ci procure une meilleure connaissance du réseau, tant en comptage, qu'en information. Vous avez déjà vu les écrans à cristaux liquides placés à la gare SNCF, à la gare routière et à la gare Clémenceau. Ces panneaux, semble-t-il, sont très appréciés des voyageurs. Les comptages rigoureux issus du système de billettique devraient « tordre le cou » à certaines idées reçues et au procès anciens sur la fréquentation du réseau. Les informations relatives aux comptages relevaient d'estimations d'après le nombre de tickets vendus n'incluant les gratuités que de manière imparfaite. Ce nouveau mode de comptage permettra de connaître le nombre de voyageurs qui monte et descend à un arrêt donné, en temps réel. Voila ce que je voulais vous dire au sujet de l'année 2010, déjà ancienne, ainsi que les perspectives relatives à l'année 2012. Nous poursuivons notre politique d'acquisition des bus hybrides. Nous en aurons bientôt cing, cela représente déjà un nombre important. Ces nouveaux bus ont été salués par les chauffeurs et par les usagers pour leur meilleur confort, leur silence et sur l'aspect écologique.

M. AURY: Madame le Maire, le rapport pointe une stagnation des fréquentations alors qu'il constate une augmentation des kilomètres parcourus. Hors si l'objectif retenu dans le Plan de Déplacement Urbain consiste à promouvoir des alternatives à la voiture dans la ville, cette stagnation de la fréquentation me semble préoccupante. Quelques remarques à ce sujet. La baisse de fréquentation est observée en juillet et août. Certes, les scolaires sont absents pendant cette période de vacances. Des mesures de suppressions de bus sur certaines lignes telles que les lignes 3 et 9, très fréquentées, qui desservent l'hôpital notamment, ne sont-elles pas préjudiciables à la fréquentation globale des lignes de bus ? Autre élément, par rapport au bilan peu favorable, relatif à la ponctualité. Celui-ci ne peut s'expliquer par la seule fermeture du Pont de Paris, intervenue à la fin du mois de septembre 2010. Peut-on imaginer de donner des priorités à la circulation des bus, de manière à ce qu'ils ne soient pas prisonniers des encombrements et à éviter la perte de la possibilité, pour les bus de remonter à contre-sens l'avenue de la République. Voici une autre remarque. Venant de la rue d'Argentine, l'arrêt au feu est obligatoire. Pourquoi ne pas opter pour un déclenchement des feux verts au passage des bus, en certains lieux de la ville, afin de faciliter la circulation de ces véhicules et leur donner une priorité par rapport aux modes de circulation automobile dans la

M. BOURGEOIS: Je vous remercie mon cher collègue de l'intérêt bien connu que vous portez aux transports urbains, c'est capital. Ce rapport 2010, pour moi, relève de l'histoire ancienne. Je vous ai déjà répondu au sujet de la fréquentation. La Société Córolis a effectué des comptages qui ont montré une augmentation de la fréquentation, mais 2012 apportera des données fiables. Je suis plutôt d'accord avec vos remarques. La ponctualité n'est pas satisfaisante en 2010, vous le savez. Tout au long de l'année 2011, nous avons travaillé de très près avec Corolis. Nous avons essayé de palier aux difficultés du Pont de Paris, notamment avec les horaires mis en place depuis la rentrée. Apparemment, la plupart des voyageurs sont satisfaits. En effet très peu de plaintes et de remarques ont été émises – vous voyez, je vous dis la vérité- par rapport à celles reçues en 2010. La ponctualité a constitué une véritable préoccupation,

elle est, je pense, aujourd'hui correcte. Nous avons demandé à un agent de faire des pointages assez réguliers afin de contrôler le respect de la ponctualité. Vous savez aussi sans doute qu'un comité des usagers a été constitué. Quel autre organisme peut-il mieux rendre compte de l'état du réseau, qu'une trentaine de personnes qui empruntent les diverses lignes ? Une première réunion a eu lieu le 21 septembre (le jour de « la journée des transports ») ; une deuxième réunion est prévue début 2012 afin de faire le point. Ensuite, les préconisations. Elles sont tout à fait retenues par le Plan de Déplacement Urbain, soit : si possible augmenter le nombre de couloirs de bus dans Beauvais. Ce ne sera pas forcément évident, mais certaines possibilités peuvent être envisagées. Vous avez vu justement qu'à la rentrée, la partie finale de la rue Desgroux a été pourvue d'une voie réservée qui a grandement contribué à la régularité. Il est aussi possible d'étudier des systèmes avec les feux. Cela est plus coûteux, mais l'enjeu en vaut la peine. Lorsque le bus approche, le feu se déclenche au vert et le bus devient ainsi prioritaire. Ces préconisations correspondent aux actions décrites dans le plan de déplacement urbain. Nos points de vue, vous le voyez, sont similaires. Je vous remercie de vos observations, qui suivent le sens de l'intérêt général.

Mme ROUIBI: Je souhaite prendre la parole au sujet de ce rapport d'activités des transports. J'ai étudiés de nouveau les rapports de 2007, 2008, 2009, 2010. La difficulté de comparaison provient du fait que les indicateurs ne sont pas toujours les mêmes. Certains ne sont pas retrouvés d'un rapport à l'autre. Je souhaite attirer l'attention sur ce fait de manière à ce que dans les années à venir, une trame vraiment commune et des indicateurs suivis permettent des comparaisons précises, d'une année sur l'autre. J'ai aussi remarqué, à travers cette comparaison des activités des différentes années, une baisse très régulière des recettes:

2008 : 728 000 euros, 2009 : 665 000 euros, 2010 : 608 000 euros.

Cela signifie-t-il que de plus en plus de gratuités sont attribuées, puisque le nombre de voyageurs est constant, légèrement en augmentation ? Aucun élément, dans ces rapports, ne nous permet d'analyser plus finement le pourquoi de la baisse régulière de ces recettes. Telles sont les remarques que je souhaitais émettre.

M. BOURGEOIS: Là aussi, je partage ces remarques. Un rapport n'est jamais très simple à réaliser. Il me semble que ces points ont été évoqués lors de la Commission consultative des services publics locaux. Nous avions remarqué que ces rapports, certaines années, n'étaient pas très bien structurés, que nous n'y retrouvions pas les mêmes critères. Cela a été retransmis à la société CABARO. La billetterie pose problème. Elle couvre très peu le budget des transports, c'est une ressource faible. Il serait inacceptable d'élaborer des tarifs élevés pour obtenir des recettes importantes. Personne d'entre nous ne l'envisage. Vous avez d'ailleurs pu constater que le prix du billet est resté identique, depuis, je crois, 2006. Cette cause est imputable à l'augmentation des gratuités. Il peut y avoir un mauvais contrôle! Nous avons abordé ces problèmes très franchement avec le concessionnaire. Normalement, dans la nouvelle convention de DSP, le concessionnaire perçoit les recettes et est intéressé. Ce problème est au cœur des réunions techniques que nous menons régulièrement, environ une fois par mois, avec les responsables de CABARO, Corolis, Réseau de Beauvais. Vaste chantier, mes chers collègues!

En annexe, le rapport d'activité COROLIS 2010.

MISE EN PLACE DE LA NAVETTE GRA-TUITBUS

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

Par délibération en date du 7 novembre 2003, le conseil municipal a approuvé l'extension de la zone de stationnement rotatif en « zone verte » sur la partie ouest du centre-ville et le report du stationnement permanent sur le parking Saint-Quentin de 250 places.

Afin de favoriser l'utilisation de ce parking par le personnel des employeurs du centre-ville, administrations, banques et commerces, la Ville de Beauvais a mis en place une navette gratuite « Saint-Quentin » qui empruntait le parcours suivant : avenue Nelson Mandela, Boulevard Saint-Jean, rue Saint-Pierre, rue Beauregard, Place Clémenceau et retour.

Aujourd'hui, la compétence transport urbain est exercée par la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, dont la Commission Transport propose d'étendre le circuit et la plage horaire de cette navette pour répondre au projet « Nouveau Cœur de Ville, Nouveau Cœur de Vie » sous l'appellation « GratuitBus », conformément aux premières orientations du Plan de Déplacement Urbain.

Il est ainsi proposé d'étendre, à compter du 02 décembre prochain, le parcours de la navette « Saint-Quentin » comme suit : Parking Saint-Quentin – Palais de Justice – Mairie – Place des Halles – le haut de la rue Gambetta, et retour, avec une fréquence de 20 minutes sur la plage horaire 09h00 – 19h45, du lundi au samedi.

Le parcours actuel jusqu'à la rue Jeanne d'Arc étant maintenu de 07h45 à 08h45 pour maintenir une fréquence à 15 minutes, mieux adaptée aux déplacements domicile-travail.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur ce principe.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, la grille horaire navette «gratuite bus» et le plan des navettes.

INSTAURATION D'UNE HEURE GRA-TUITE DE STATIONNEMENT PENDANT LES FÉÉRIES DE NOËL SUR LES PLACES DES HALLES ET FOCH

M.LOCQUET, CONSEILLER MUNICIPAL

La période des fééries de Noël attire toujours de nombreuses personnes en centre-ville. Pour faciliter l'accès à cette manifestation, la ville de Beauvais s'appuiera sur ses « gratuit bus », ainsi que sur les gratuités de stationnement mises en place les 30 premières minutes pour le parking sous-terrain « hôtel de ville », et les 40 premières minutes sur les parking de l'avenue Foch (parking en épis), du square Dévé et devant l'hôtel de ville, rue Desgroux

Par délibérations en date des 7 novembre 2003 et 8 juillet 2005, le conseil municipal a approuvé l'instauration de stationnements payants place Foch et place des Halles.

Pour répondre à la demande de l'union des commerçants et artisans de Beauvais (U.C.AB.), et soutenir de manière encore plus affirmée l'activité commerciale durant les fééries de Noël, il est proposé l'instauration d'une gratuité d'une heure sur les parkings des places des Halles et Foch du 2 décembre 2011 au 2 janvier 2012.

Néanmoins, dans le but de conserver une rotation du stationnement, la durée maximale autorisée est maintenue à 2 heures, la 2ème heure restant payante au tarif en vigueur.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIÉTE DIALOG SERVICES AU TITRE DES INSTALLA-TIONS CLASSÉES POUR LA PROTEC-TION DE L'ENVIRONNEMENT

MONSIEUR BOURGEOIS, MAIRE ADJOINT

La société Dialog Services est implantée sur le site du Haut-Villé à Beauvais, dans une zone dédiée à l'accueil d'activités économiques et éloignée du voisinage des quartiers d'habitations.

Adrian Diaconu, son président a repris l'ancienne Codiem en 2002. Il a opéré une diversification de clientèle et développé la société en acquérant une entreprise de Haute Normandie.

Après 2 années difficiles, l'entreprise qui a anticipé l'expansion du e-commerce, en instaurant une gestion industrielle des flux de marchandises, est aujourd'hui en forte croissance. Depuis début 2011, 100 équivalents temps plein ont été créés sur site.

Un permis de construire lui a été délivré le 18 octobre 2011 pour la construction d'un nouvel entrepôt de 12 911 m² de surface hors œuvre nette par le maire de Beauvais.

Dans le même temps, la société Dialog Services a déposé le 6 juillet 2011 auprès des services de l'État un dossier de demande d'enregistrement au titre de la législation sur les installations classées.

Pour mémoire, les installations classées pour la protection de l'environnement relevaient traditionnel-lement soit du régime de déclaration, soit du régime d'autorisation.

L'expérience a toutefois montré que l'instruction des demandes d'autorisation, procédure longue et complexe tant pour l'entreprise que pour l'administration, conduisait à prendre dans de nombreux cas des prescriptions qui auraient quasiment pu être énoncées en amont de l'étude d'impact, de l'étude de dangers et de la procédure d'enquête publique. Il est ainsi apparu, que pour un nombre significatif de demandes d'autorisation, des prescriptions générales, élaborées au niveau national, auraient pu s'appliquer avec la même efficacité.

Cette analyse a conduit les services de l'État en charge des installations classées à construire, à travers un large processus de concertation, un régime intermédiaire d'autorisation simplifiée, dit régime d'enregistrement.

Ce régime d'enregistrement a été mis en place au niveau législatif par l'ordonnance du 11 juin 2009 et un décret du 14 avril 2010 a précisé les procédures applicables.

Ces procédures prévoient notamment que le préfet consulte pour avis la commune d'implantation.

C'est dans ce cadre que le conseil municipal est aujourd'hui saisi par le préfet de l'Oise.

La ville de Beauvais considère l'activité de l'entreprise Dialog Services comme majeure pour le territoire et n'envisage pas de remettre en cause son existence. Pour cette raison, elle souhaite qu'il soit donné une suite favorable à la demande d'enregistrement.

Il est donc proposé au conseil municipal de donner un avis favorable au dossier d'enregistrement de Dilaog Services au titre de la législation sur les installations pour la protection de l'environnement.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

DÉNOMINATION DE VOIES

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Dans le cadre de la construction de 16 logements individuels rue Jean Jacques Rousseau (Cité Agel), il est nécessaire de prolonger l'allée Blaise Cendrars, qui jouxte l'opération afin de permettre la numérotation des nouveaux logements. L'allée Blaise Cendrars débute donc rue Léopold Sédar Senghor jusqu'à la rue Jean Jacques Rousseau.

Il est également envisagé de dénommer 3 nouvelles voies :

- en raison de la construction de 6 maisons individuelles à l'angle de l'avenue Corot et de l'avenue du 8 mai 1945, il convient de créer 2 impasses, afin de permettre la numérotation de ces logements :
 - · L'impasse Corot
 - L'impasse du 8 mai 1945.
- dans le cadre de l'inauguration de la zone d'activités technologique de LaSalle, il a été proposé de baptiser l'axe central «rue Albert de Lapparent».

Il est proposé au conseil municipal d'approuver les termes de ce rapport.

La Commission « urbanisme, circulation et stationnement, environnement », réunie le 04/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE SCO-LARITÉ DU 1^{ER} DEGRÉ

REVALORISATION ANNUELLE

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2006, la ville de Beauvais a déterminé le coût de la scolarité d'un élève dans un établissement élémentaire beauvaisien appelé « forfait communal ». Ce montant prend en considération les charges de fonctionnement des écoles hors activités périscolaires, cantines, accueils du matin du soir et est révisable annuellement selon l'indice INSEE des prix hors tabac.

Pour l'année scolaire 2010-2011, le forfait communal était de 615,75 €. Il convient donc de réviser le forfait communal pour l'année scolaire 2011-2012 comme suit :

- le montant de la scolarité dans un établissement beauvaisien est fixé à 626,77 € après application de l'indice 121,26 (moyenne des indices mensuels de la période du 1er septembre 2010 au 31 août 2011) soit une augmentation de 1,79%.

Ce forfait permet d'établir :

- le montant des sommes dues par les communes de résidence,
- le montant de la participation financière à verser aux écoles privées sous contrat d'association.

Il est proposé au conseil municipal :

- de fixer le montant de forfait communal à compter du 1er septembre 2011 à 626,77 €,
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

SOLDE DES SUBVENTIONS AUX ÉCOLES CLASSÉES 'ECLAIR' (ÉCOLES COLLÈGES LYCÉES AMBITION INNO-VATION RÉUSSITE)

Mme FIZET-GORIN, MAIRE ADJOINT

Les réseaux ambition réussite sont devenus réseaux écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite (circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative à la création du programme ÉCLAIR).

Lors du conseil municipal du 7 juillet 2011, l'assemblée municipale a voté le versement d'un acompte pour les projets des écoles en réseaux ÉCLAIR pour l'année scolaire 2011-2012.

Le tableau ci-joint, établi en concertation avec les secrétaires des deux réseaux, précise le solde à verser à chacune des 21 écoles des quartiers Argentine et Saint-Jean.

Il est proposé au conseil municipal :

- de verser les sommes de 8 387,69 euros à l'agent comptable du collège Henri Baumont pour le réseau Argentine et de 7 479,26 euros à l'agent comptable du collège Charles Fauqueux pour le réseau Saint-Jean conformément à la convention votée le 7 juillet.
- d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2012 :
- d'autoriser Madame le Maire, ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

En annexe, les projets éclair Argentine et St Jean.

PROJETSARTISTIQUES ET CULTURELS (PAC) - ACTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES (AEC) ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ÉCOLES

CLASSES COOPÉRATIVES ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Chaque année la ville de Beauvais participe au financement des projets artistiques et culturels (P.A.C.) et des actions éducatives et culturelles (A.E.C.) des écoles maternelles et élémentaires, dès lors qu'ils ont été validés par l'inspection académique.

À Beauvais, les 21 écoles élémentaires et maternelles des quartiers Argentine et Saint-Jean classées ECLAIR bénéficient déjà d'une aide de la ville pour les projets validés par l'inspection académique (délibération du conseil municipal du 7 juillet 2011).

Pour les PAC et AEC, l'aide de la ville est accordée de la manière suivante :

- Jusqu'à 200 € pour un PAC ou une AEC d'une école entrant dans le dispositif ECLAIR
- Jusqu'à 250 € pour un PAC ou une AEC d'une école n'entrant pas dans le dispositif ECLAIR

La ville soutient également les projets de « Classe Coopérative ». Deux projets d'écoles sont présentés pour l'année scolaire 2011-2012.

Le tableau joint en annexe récapitule les sommes nécessaires à la réalisation des projets.

Il est donc proposé au conseil municipal, pour l'année scolaire 2011-2012 :

- de verser à la coopérative des écoles concernées et listées en annexe les sommes proposées, représentant un montant total de 6 550 euros et d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2012,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant au dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

TRANSPORTS D'ÉLÈVES

SUBVENTIONS 2012

Mme WISSOTZKY, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

La ville de Beauvais verse chaque année une subvention aux écoles maternelles et élémentaires publiques pour leur permettre de réaliser les sorties liées aux projets pédagogiques. Le montant proposé est de 65 € par classe pour l'année 2012 (avec un minimum de 325 € par école). Les sorties effectuées vers les établissements sportifs de la ville et dans le cadre de la classe citoyenneté ne sont pas imputées sur ces sommes.

Cette subvention est versée à la demande de l'école et sur présentation d'un devis.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'attribuer à la coopérative de chaque école publique concernée les sommes prévues dans le tableau joint et d'imputer ces dépenses sur le budget primitif 2012;
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES	CLASSES	65€ par classe (minimum 325 €)	
Louis ARAGON	5	325,00€	
Paul BERT	5	325,00€	
Émile FOEX	5	325,00€	
Annexe BOSSUET	5	325,00€	
Ferdinand BUISSON	3	325,00 €	
BOIS BRÛLET	5	325,00€	
Albert CAMUS	8	520,00€	
Philippe COUSTEAU	10	650,00€	
Georges DARTOIS	5	325,00 €	
Alphonse DAUDET	5	325,00€	
Claude DEBUSSY	5	325,00 €	
Victor DURUY	6	390,00€	
EUROPE	10	650,00€	
Jules FERRY	5	325,00€	
JF LANFRANCHI	10	650,00€	
A et M LAUNAY	5	325,00€	
Philéas LEBESGUE	3	325,00 €	
Jean MACÉ	6	390,00€	
Fidélie BORDEZ - Marissel A	3	325,00€	
Marissel B	4	325,00€	
Jean MOULIN	11	715,00€	
Marcel PAGNOL	5	325,00€	
Jacques PRÉVERT	6	390,00€	
Georges RÉGNIER	3	325,00€	
Jean ROSTAND	6	390,00€	
A. de St EXUPÉRY	4	325,00€	
Jean ZAY	3	325,00€	
TOTAL	151	10 595,00 €	

ÉCOLES MATERNELLES	CLASSES	65€ par classe (minimum 325 €)
ANDERSEN	2	325,00 €
Paul BERT	4	325,00 €
BRIQUETERIE	3	325,00 €
Albert CAMUS	6	390,00 €
Paul ÉLUARD	3	325,00 €
LA GRENOUILLÈRE	6	390,00 €
P. KERGOMARD	4	325,00 €
JF LANFRANCHI	5	325,00 €
A et M LAUNAY	6	390,00 €
Philéas LEBESGUE	4	325,00 €
GRÉBER	4	325,00 €
Jean MACÉ	3	325,00 €
MICHELET	3	325,00 €
Jean MOULIN	7	455,00 €
Marcel PAGNOL	4	325,00 €
Charles PERRAULT	7	455,00 €
Pablo PICASSO	4	325,00 €
Gaston SUEUR	5	325,00 €
Elsa TRIOLET	5	325,00 €
Jules VERNE	4	325,00 €
VOISINLIEU	4	325,00 €
TOTAL	93	7 280,00 €
TOTAL GÉNÉF	17 875 €	

TOTAL	2234		17 872,00 €
VOISINLIEU	115	8	920,00€
Philéas LEBESGUE	86	8	688,00€
Pauline KERGOMARD	105	8	840,00€
Paul ÉLUARD	63	8	504,00€
Paul BERT	93	8	744,00€
Pablo PICASSO	85	8	680,00€
Jules MICHELET	81	8	648,00€
Marcel PAGNOL	80		640,00€
LA GRENOUILLÉRE	152	8	1 216,00 €
Jules VERNE	93	8	744,00€
Jean MOULIN	155	8	1 240,00 €
Jean MACÉ	77	8	616,00€
J.François LANFRANCHI	118	8	944,00€
H. Christian ANDERSEN	50	8	400,00€
Gaston SUEUR	124	8	992,00€
Elsa TRIOLET	140	8	1 120,00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser cette dépense,
- d'imputer cette dépense sur les crédits 2011 prévus à cet effet,
- d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ÉCOLES MATERNELLES

FÊTES DE FIN D'ANNÉE 2011

Mme LESURE, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Les écoles maternelles de la ville de Beauvais bénéficient chaque année d'une subvention de 8 € par élève qui leur permet d'organiser des fêtes de fin d'année.

Les subventions 2011 seront versées au compte des coopératives scolaires et se répartissent de la façon suivante :

ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012 Écoles maternelles	NOMBRE D'ÉLÈVES	MONTANT ALLOUÉ PAR ENFANT (€)	TOTAL
Albert CAMUS	135	8	1 080,00 €
Albert et Marine LAUNAY	147	8	1 176,00 €
GRÉBER	101	8	808,00€
LA BRIQUETERIE	72	8	576,00€
Charles PERRAULT	162	8	1 296,00 €

CLASSES DE DÉCOUVERTES

2^È ET 3⁶ TRIMESTRES DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2011-2012

MONSIEUR TABOUREUX, MAIRE ADJOINT

Au titre des 2^è et 3^è trimestres de l'année scolaire 2011-2012, il est proposé au conseil municipal de confier à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public (ADEPEP 60) et à la fédération des œuvres laïques (F.O.L 60), les séjours organisés par les écoles maternelles et élémentaires, dont la répartition est jointe en annexe.

Le tarif est établi en fonction du quotient familial et selon le barème ci-dessous établi pour un séjour d'une durée inférieure ou égale à 14 jours et un coût maximum de 52 € par jour ** et par enfant :

QUOTIENT FAMILIAL	PART DE LA FAMILLE BEAUVAIS & CAB* pour J jours, en € minimum 3 € /jour maximum 28 €/jour	PART DE LA FAMILLE HORS BEAUVAIS & CAB Pour J jours, en €
QF ≤ 300 €	3 € x J	
300 < QF ≤ 840 €	3 € x J [(QF-300) x 25 € x J/540]	30 € x J
QF > 840 €	28 € x J	

- * différence entre tarif ville et extérieurs, acquittée à la ville par la communauté d'agglomération du Beauvaisis
- ** Coût facturé à la ville après déduction de la subvention du conseil général

Si le coût du séjour est supérieur au coût maximum indiqué (52 € par jour), la différence est acquittée par la famille.

Les familles habitant les autres communes de la communauté d'agglomération du Beauvaisis bénéficient de la compensation financière existant entre les tarifs de Beauvais et hors Beauvais.

Les familles (Beauvais et extérieur) faisant partir 2 enfants ou plus durant cette même année scolaire, bénéficieront d'un tarif réduit de moitié sur le prix du séjour à partir du deuxième enfant.

Les familles beauvaisiennes doivent constituer en mairie un dossier d'action sociale qui détermine la valeur du quotient familial.

Lors de l'inscription en mairie, un acompte forfaitaire de 8 € sera demandé aux familles. Cette somme sera restituée si, pour des raisons justifiées, l'enfant n'a pas pu partir en séjour.

La somme due au prestataire sera réglée sur présentation de la facture après le retour des enfants.

Autres participations aux classes d'environnement :

- pour les séjours se déroulant hors de France, nous vous proposons d'appliquer la formule ci-dessus avec un coût maximum de 70 € par jour et par enfant,
- pour les classes d'environnement des établissements privés Saint-Paul, Notre-Dame, Sainte-Bernadette et Saint-Esprit, la somme de 7,62 € par jour est accordée pour les enfants beauvaisiens,
- pour les établissements du 1er degré extérieurs à Beauvais, accueillant des enfants beauvaisiens amenés à partir en classe d'environnement, ainsi que des enfants beauvaisiens accueillis dans des établissements spécialisés qui ont vocation à recevoir un public enfant ou adolescent en difficulté scolaire ou sociale ou présentant un handicap, et qui en feraient la demande, une participation de 7,62 € par jour et par enfant est accordée.

Il est proposé au conseil municipal :

- de donner son accord sur ce dispositif,
- d'autoriser le versement d'un acompte de 30 % aux prestataires ADEPEP 60 et F.O.L 60 respectivement de 31 625,76 $\, \in \,$ et 26 023,30 $\, \in \,$ à imputer sur le budget 2011,
 - d'inscrire les soldes à verser au budget 2012,
- d'autoriser madame le maire, ou l'adjoint délégué, à signer toute pièce se rapportant à ce dossier.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

Classes de découvertes 2^è et 3^è trimestres de l'année scolaire 2011-2012

École(s)	Nombre d'élèves	Destination (thème)	Durée en nombre de jours)	Coût du séjour (€)	Dates
ADPEP 60	284		Sous-total	105 419,20	
Élém. P. Bert	25	Saint-Germain-sur-AY (mer)	6	10 022,50	15 au 20 avril 2012
Élém. P. Cousteau*	42	Perrou (neige)	6	13 299,00	15 au 20 avril 2012
Élém. G. Dartois	32	Courseules-sur-Mer (mer)	6	11 816,40	28 mai au 2 juin 2012
Élém. C. Debussy*	50	St-Maurice-sur-Moselle (neige)	8	21 615,00	20 au 27 janvier 2012
Mat. J. Macé*	50	Montmartin-sur-Mer (mer)	6	16 661,00	20 au 25 mai 2012
Élém. J. Moulin	10	St Martin-en-Vercors (neige)	10	5 595,00	31 janv. au 9 fév. 2012
Élém. G. Régnier	27	Courseules-sur-Mer (mer)	6	11 314,30	28 mai au 2 juin 2012
Mat. G. Sueur*	48	Perrou (fermes et découvertes)	6	15 096,00	1er au 6 avril 2012
FOL 60	175		Sous-total	86 744,32	
Élém. Bossuet	24	Le Lavandou (voile)	9	10 903,10	2 au 10 juin 2012
Élém. A. Daudet	25	Samoëns (neige)	12	18 044,50	30 janv. au 10 fév. 2012
Élém. V. Duruy	29	Mesnil Saint-Père (cinéma)	10	19 840,90	23 janv. au 1er fév. 2012
Mat. Gréber	27	Sacy-le-Grand (land art)	5	8 050,55	21 au 25 mai 2012
Élém. P. Lebesgue	23	Samoëns (neige)	9	10 971,33	18 au 26 janvier 2012
Élém. J. Prévert	22	Samoëns (neige)	9	10 494,94	18 au 26 janvier 2012
Élém. A. St Exupéry	25	Samoëns (nature)	8	8 430,00	7 au 14 mai 2012
	459		Total global	192 163,52	

ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBER-GEMENT (ALSH)

TRAVAUX D'ÀMÉNAGEMENT RENOUVELLEMENT DU MOBILIER DE CERTAINS CENTRES

Mme LALOI-PARAGE, MAIRE ADJOINT

La ville de Beauvais est gestionnaire de 16 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui accueillent les enfants de 2 ans 1/2 à 12 ans, sur des temps périscolaires et extrascolaires. Différents travaux, projets d'aménagement et d'équipement sont éligibles aux aides financières de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise, voire du Conseil Général de l'Oise, aussi pour poursuivre la démarche de rénovation des accueils de loisirs déjà engagée, notamment avec l'extension de l'accueil St Just élémentaire et son équipement, et de l'aménagement et de l'équipement de l'accueil Europe qui s'achèveront en 2012, la ville souhaite poursuivre ses efforts.

Ainsi plusieurs accueils de loisirs font également l'objet de projets d'amélioration à l'horizon 2012 :

- l'ALSH Notre Dame du Thil, Marissel et Berlioz pour le renouvellement de leurs mobiliers pour un montant global estimé à 37 000 euros,
- l'ALSH Argentine pour une extension et son équipement pour un montant estimé à 32 000 euros.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce relative à ce dossier,
- d'autoriser le lancement les travaux et autoriser les aménagements nécessaires liés à l'activité,
 - de solliciter le concours financier des partenaires.

La Commission « éducation, N.T.I.C., affaires périscolaires, conseil consultatif de la jeunesse », réunie le 07/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

JOURNÉE INTERNATIONALE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES A L'ÉGARD DES FEMMES

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Le 25 novembre 2011, se tiendra la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes. A cette occasion, la ville de Beauvais et ses partenaires ont tenu à se mobiliser en proposant, pendant toute une semaine, plusieurs manifestations pour échanger et sensibiliser le public aux violences subies au quotidien par de nombreuses femmes (violences conjugales, violences sexuelles, etc.).

Le samedi 19 novembre 2011, l'association Destin de Femmes propose, avec le soutien de la ville de Beauvais, une soirée à la salle du Franc Marché. A 18 heures, des jeunes adolescents joueront plusieurs saynètes symbolisant différentes situations de violences subies par des femmes. Elles seront suivies d'un temps d'échanges entre le public et différents intervenants confrontés à ces violences dans leur travail (représentants de la justice, de la police, avocats).

Le jeudi 24 novembre 2011, l'association Entraide organise un colloque s'inscrivant dans le cadre de la coordination Argentine. Ce colloque ouvert autant aux professionnels qu'au grand public se tiendra au sein des locaux de l'association culturelle Argentine (ASCA) pendant toute une journée, de 9 h 00 à 16 h 30, sur le thème « victimes de violences conjugales : comment reprendre confiance en soi ».

La matinée sera consacrée à des interventions autour de plusieurs aspects des violences conjugales.

Un court métrage sera présenté l'après-midi suivi d'échanges autour de la pratique des intervenants des ateliers mis en place dans le cadre du groupe de paroles pour femmes victimes de violences conjugales porté par l'association Entraide depuis cette année.

Pour conclure cette semaine de mobilisation, le centre d'information pour les droits des femmes et des familles de l'Oise, (C.I.D.F.F.) la ville de Beauvais et la compagnie théâtrale « au fil du temps et des saisons » proposent, avec le soutien de la délégation régionale aux droits des Femmes, deux représentations d'une pièce de théâtre « Des illusions, désillusions », le vendredi 25 novembre 2011, à la salle du Pré-Martinet.

La première représentation se tiendra à 14 h 00 en direction de lycéens, l'autre à 20 h 00 en direction du grand public, suivi d'un temps d'échange avec différents acteurs associatifs ou institutionnels concernés par cette thématique.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention de 2000 € à l'association « Au fil du temps et des saisons » (compagnie théâtrale). et de 1 500 € à l'association Destin de Femmes ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus. Madame Anne ROUIBI-GEFFROY ne prend pas part au vote.

Mme ROUIBI: Je ne souhaite pas prendre part au vote, je suis administratrice du CIDF de l'Oise.

Mme LE MAIRE: : Merci beaucoup. Nos 44 autres collègues votent pour ? Merci, le rapport est adopté à l'unanimité.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION LIGUE FRANÇAISE POUR LA SANTÉ MENTALE (LFSM)

GROUPE DE PAROLES POUR ADOLESCENTS ET JEUNES MAJEURS AUTEURS DE VIOLENCES SEXUELLES La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

Le Plan National de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010-2012 fait de la prévention de la récidive en particulier des mineurs délinquants, une priorité.

La Ville de Beauvais s'est, depuis plusieurs années, pleinement inscrite dans cet objectif, le Contrat Local de Sécurité Nouvelle Génération comprenant plusieurs actions de prévention de la récidive dans un axe 3 « Prévention de la délinquance et responsabilisation des parents ».

Afin de renforcer cette orientation, et devant les besoins prononcés des services sociaux, municipaux, judiciaires confrontés aux nécessités d'action thérapeutiques en direction des jeunes individus pour lesquels il a été constaté des comportements dysfonctionnants à caractère sexuel, l'association Ligue Française pour la santé Mentale propose, en partenariat avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse, une prise en charge clinique de ce public auteur d'abus sexuel, sous la forme de groupes de paroles.

L'objectif de cette action est ainsi de compléter les suivis psychologiques individuels en offrant, par le biais du groupe, un espace de parole, de réflexion sur le passage à l'acte de jeunes individus auteurs d'agressions sexuelles.

Ce groupe de parole sera constitué de 8 à 10 jeunes mineurs auteurs d'agressions sexuelles ayant commis des faits similaires. Il se réunira une fois tous les 15 jours dans les locaux de l'association, à l'espace Morvan, quartier Argentine. Les séances porteront sur des thèmes tels que le passage à l'acte, la sexualité, l'identité sexuelle, le retentissement psychologique sur la victime, le rapport à la loi, les émotions, les changements psychologiques et corporels liés à l'adolescence.

Le groupe sera encadré par deux psychologues cliniciennes spécialisées en victimologie et criminologie.

Cette action s'adresse à un public adolescent auteurs d'agressions sexuelles de tous les quartiers de Beauvais, mais également à tous les jeunes placés dans des structures d'accueil à Beauvais, comme le Service Territorial En Milieu Ouvert et d'Insertion, (STEMOI), le Centre Éducatif fermé (CEF), le Foyer d'Action Éducative (FAE), et les lieux de vie JCLT)

Cette mise en œuvre est prévue à partir du 1er Décembre pour une année.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Ligue Française pour la Santé Mentale ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION INSERTION FORMATION ÉDUCATION PRÉVENTION (IFEP)

ATELIERS SENSIBILISATION AUX CONDUITES À RISQUES

M. MICHELINO, CONSEILLER MUNICIPAL

En 2008, la direction départementale des affaires sanitaires et sociales (DDASS) devenue depuis l'agence régionale de santé, la protection judiciaire de la jeunesse et la ville de Beauvais ont mis en place un réseau prévention toxicomanie du Beauvaisis, avec pour objectif de répondre aux attentes des acteurs associatifs ou institutionnels qui œuvrent au quotidien auprès du public jeune et qui sont parfois démunis pour aborder la problématique des conduites additives.

Ce réseau prévention toxicomanie du Beauvaisis comprend deux axes de travail :

- un groupe d'appui aux professionnels dans l'accompagnement et l'orientation d'adolescents ou de jeunes majeurs rencontrant une problématique de consommation de substances pyschoactives,
- un groupe de soutien à l'élaboration de projets de prévention et de lutte contre les usages de substance psychoactives par le biais d'une aide au montage de projet et une mutualisation des moyens.

C'est dans le cadre du groupe de soutien au montage de projet de prévention, que l'association insertion formation éducation prévention (IFEP) propose la mise en œuvre d'une action « ateliers de sensibilisation aux conduites à risque ».

Cette action a pour objectif, par le biais d'ateliers sportifs, culturels, utilisant différents outils éducatifs tels que le théâtre forum, de sensibiliser des jeunes adolescents concernés par des conduites à risque.

Des professionnels, éducateurs, infirmières, psychologues, de différentes structures (Pôle Prévention, Fusain Ailé, ANPAA, Centre Hospitalier) interviendront au sein des ateliers afin de favoriser les échanges avec et entre les jeunes sur leurs expériences respectives, leur rapport aux produits psychoactifs, les difficultés personnelles ou familiales sous jacentes à ces consommations. Ces ateliers pourront également donner lieu à des accompagnements individuels par la suite et à des réorientations, en fonction des problématiques qui auront pu être décelées.

Ces ateliers hebdomadaires réuniront, à compter du1er décembre 2011, 30 jeunes résidant sur les quartiers prioritaires, identifiés par les éducateurs spécialisés ou orientés par les partenaires (services de la ville, associations de quartier, services sociaux).

municipal:

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'attribuer une subvention de 6000 euros à l'association IFEP ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer toute pièce complémentaire afférente à ce dossier.

La Commission « sécurité, prévention de la délinquance », réunie le 08/11/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

 BEAUVAIS XV RUGBY CLUB: 1 000,00 Euros
 La dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

- d'accorder la subvention suivante :

L'intérêt du projet, sa ponctualité et son attractivité justifiant une aide financière, il est proposé au conseil

 d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ce dossier.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 19/10/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

MAISON DE LA JEUNESSE QUARTIER ARGENTINE

DEMANDE DE CONCOURS FINANCIERS

M. VIBERT, CONSEILLER MUNICIPAL

Par délibération en date du 27 septembre 2011, le conseil municipal a adopté le projet d'acquisition d'un immeuble sis 28 rue de Gascogne.

Ce bâtiment idéalement situé sur le quartier Argentine va permettre d'accueillir divers services, notamment le CIT'ADO Argentine et va également permettre de créer un espace multi média à savoir le BLOG Argentine.

La création de ces nouvelles structures permet de solliciter les concours financiers du conseil régional et du conseil général.

En complément cette opération pourra bénéficier d'une subvention au titre de l'État et de la caisse d'allocations familiales.

Il est donc proposé au conseil municipal :

 d'autoriser madame le maire ou l'adjoint délégué à solliciter les concours financiers précités, au taux maximum.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 19/10/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci-dessus.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EX-CEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION SPORTIVE

M. HIBERTY, CONSEILLER MUNICIPAL

La ville de Beauvais a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part d'une association à vocation sportive.

ORGANISATION DES ANIMATIONS DE NOËL 2011 ET FONCTIONNEMENT DE LA PATINOIRE

MADAME CORILLION, MAIRE ADJOINT

Cette année encore le mois de décembre sera la période consacrée non seulement aux activités destinées aux jeunes durant les vacances de Noël mais aussi au fonctionnement de la patinoire qui sera installée pour la onzième année place Jeanne Hachette.

L'ensemble des animations proposées durant cette période festive sera compte tenu du succès rencontré en 2010 axé pour l'essentiel sur le développement d'activités en relation avec la patinoire.

C'est ainsi que la place Jeanne Hachette accueillera, du 2 décembre 2011 au 2 janvier 2012, la traditionnelle patinoire à laquelle sera ajouté un mur d'escalade de glace comportant deux voies en rocher et deux voies avec piolet. De plus, un parcours aventure comportant quatre ateliers sera destiné aux enfants âgés de 7 à 13 ans.

En parallèle des activités qui se dérouleront sur la place Jeanne Hachette, le service jeunesse à travers ses Cit'Ado proposera des activités éducatives, ludiques, sportives et culturelles ainsi que des sorties.

Ces différents équipements permettront de proposer une multitude d'activités en direction d'un public très diversifié et d'organiser les animations suivantes :

Sur le site de la place Jeanne Hachette :

- Accueil des scolaires sur deux semaines du 5 au 9 décembre 2011, du 12 au 16 décembre 2011 ;
- Soirée musicale en nocturne jusqu'à 22 h 00 les vendredis :
- Veillées organisées par les Cit'Ado et les accueils de loisirs;
- Matinées réservées aux familles les dimanches de 9 h 00 à 11 h 45 ;
 - Arrivée du Père Noël le 24 décembre ;

L'ensemble de cette opération fera l'objet d'une tarification comme suit :

I - PATINOIRE et JARDIN DE GLACE :

Durant les horaires d'ouverture au public, les tarifs seront les suivants :

- Entrée avec la location de patins : 3 euros

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge soit moins de 18 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant l'entrée s'élèvera à 1 euro.

- Entrée sans location de patins : 2 euros

Pour les titulaires de la carte Beauvais Jeunesse et les enfants de la même catégorie d'âge soit moins de 18 ans issus de la communauté d'agglomération du Beauvaisis sur présentation d'un justificatif ainsi que pour les étudiants beauvaisiens sur présentation de la carte d'étudiant, l'entrée sera gratuite.

Durant le TELETHON 2011, les 2 et 3 décembre 2011, le tarif des entrées sera fixé à 3 euros pour tous avec ou sans location de matériel.

- Les demandeurs d'emplois beauvaisiens, sur présentation de l'attestation ASSEDIC de moins de 3 mois, pourront bénéficier, durant toute la période d'ouverture de la patinoire, d'un maximum de 5 tickets permettant l'accès gratuit avec ou sans location de patins. Ce maximum de 5 tickets pour la saison 2011/2012 pourra être retiré auprès du centre communal d'action sociale aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville à partir du lundi 5 décembre 2011.

En raison de la forte affluence sur certaines plages horaires et afin d'assurer l'entretien de la glace et une rotation du public, les temps d'accès au public à la patinoire seront établis par tranches horaires fixées en fonction des animations et des périodes.

II - MUR D'ESCALADE :

Entrée fixée à 2 euros pour une ascension. La structure ne sera accessible qu'à partir de l'âge de sept ans.

III - PARCOURS AVENTURE:

Entrée fixée à 2 euros pour un parcours. La structure est accessible aux enfants âgés de sept à treize ans.

III - ANIMATIONS JEUNESSE :

Les traditionnelles activités, sorties ou mini camps organisées par les Cit'Ado qui se dérouleront durant les vacances scolaires de Noël relèveront de la tarification en vigueur en ces domaines.

Enfin, dans le cadre de cette opération certaines gratuités seront accordées et ce de la façon suivante :

I - Pour la patinoire :

- Les jours de classe aux écoles beauvaisiennes ;
- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de Ville de Beauvais.

II - Pour le mur d'escalade et le parcours aventure :

- Les mercredis et pendant les vacances scolaires aux animations et stages organisés par les services de la ville de Beauvais. Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de ce rapport ;
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet ;
- d'imputer les recettes sur les lignes prévues à cet effet ;
- d'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout acte nécessaire à la conclusion de cette affaire.

La Commission « sport, jeunesse », réunie le 19/10/11, a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'UNANIMITÉ, décide d'adopter le rapport ci dessus.

En annexe, le bilan financier des Fééries de Noël

DÉLÉGATION DONNÉE AU MAIRE

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES

Conformément aux dispositions de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rends compte des décisions que j'ai prises dans le cadre de la délégation que le Conseil Municipal m'a donnée par délibération en date du 4 Avril 2008 et du 13 mars 2009.

- 7 juillet 2011 : Location d'un logement de fonction sis 9 Cours Scellier à Beauvais à un professeur des écoles en poste à Beauvais. Cette location est consentie moyennant le versement d'un loyer mensuel de 320 euros.
- 29 juillet 2011: Passation d'une convention avec le CNFPT PICARDIE concernant la participation de policiers municipaux à la formation continue obligatoire (FCO) soit 10 jours par agent. Les frais correspondants s'élèvent à 10.000 euros TTC.
- 17 août 2011: Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « L'Echiquier Beauvaisien », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011: Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « BEAUVAIS TAEKWONDO DOJANG », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « LA LIGUE FRANCAISE POUR LA SANTE MENTALE », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « APCE PICAR-DIE », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « ACPG CATM », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « AFTAM », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « ARONA », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « CIDFF », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « CBRS », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 17 août 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 11 rue du Morvan, à titre gratuit, au profit de l'Association « Mosaïque », pour lui permettre de réaliser ses missions.

- 19 août 2011 : Passation d'un marché avec la Société SOLLAG, d'un montant de 16.513,10 € HT, pour des travaux de remplacement de la moquette des escaliers principaux du théâtre.
- 19 août 2011 : Passation d'un avenant au marché de fourniture de matériel d'entretien des espaces verts avec la Société Beauvais Motoculture, afin d'y ajouter les prix du catalogue RABAUD au bordereau des prix, ainsi qu'une remise de 10% sur ce catalogue. Cette modification est sans incidence sur le montant du marché.
- 19 août 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise EURODEM, d'un montant de 24.300 € HT, pour des travaux de démolition de bâtiments situés sur le camping municipal.
- 19 août 2011 : Passation d'un avenant au marché de fourniture de matériel d'éclairage public passé avec l'entreprise SALENTEY, pour des besoins supplémentaires en matériel de la marque MAKITA. Cet avenant est sans incidence sur le montant du marché.
- 22 août 2011 : Passation d'une convention avec la Société POLYSERVICES pour l'impression de supports de communication concernant les « Journées du Patrimoine ». La dépense correspondante s'élève à 2.145 € TTC.
- 23 août 2011 : Passation d'un avenant au marché de travaux de construction de deux locaux techniques pour des armoires électriques sur des stations de pompage, pour des besoins supplémentaires nécessaires au bon déroulement du chantier, avec la Société QUINTANA, d'un montant de 1.697,57 € HT, portant le montant total du marché à 33.802,53 € HT.
- 23 août 2011 : Passation d'une convention concernant la participation d'un élu au séminaire des élus organisé par l'Association Nationale pour la Démocratie Locale. Les frais correspondants s'élèvent à 400,00 euros TTC.
- 23 août 2011 : Passation d'un contrat avec l'Entreprise « Maximum Show » pour l'organisation d'une prestation intitulée « DE STENLOPPERS VAN MERCHEM » lors des fééries de Noël. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 3.250 € TTC.
- 23 août 2011 : Passation d'un contrat avec l'Entreprise « Maximum Show » pour l'organisation d'une prestation intitulée « AKV VENOIN » lors des fééries de Noël. Les dépenses correspondantes s'élèvent à 2.200 € TTC.
- 24 août 2011 : Passation d'un marché avec la Société AFFIPUB pour la commercialisation d'espaces publicitaires sur un petit train touristique. Le titulaire s'engage à reverser un montant correspondant à 30% de la somme totale perçue.
- 24 août 2011 : Passation d'un marché de location d'équipements nécessaires à l'organisation du Forum des Associations 2011 avec les sociétés suivantes :
- Lot 1 : Location de stands et moquette aiguilletée avec film de protection Société EXPONORD pour un montant de 11.290,24 € TTC.
- Lot 2 : Location de sonorisation Société ADS EVENT pour un montant de 11.943,85 € TTC.
- 24 août 2011 : Passation d'un marché d'impression des supports de communication du Forum des Associations avec les sociétés suivantes :
 - Lot 3 : impression de l'annuaire du forum des as-

- sociations Société DB PRINT NORD SARL pour un montant de 3.366.74 € TTC.
- Lot 4 : impression des affiches et flyers du forum des associations Société IMPRIMERIE HOUDE-VILLE pour un montant de 1.495 € TTC.
- 29 août 2011 : Passation d'un marché avec la Société DIGITAL PEOPLE pour la fourniture de cartes à puce sans contact personnalisées. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 90.000 € HT.
- 30 août 2011 : Passation d'un contrat de maintenance pour le logiciel AIRDELIB avec la Société DIGI-TECH. Le montant de la dépense s'élève à 3.346,83 € TTC.
- 30 août 2011 : Passation d'un contrat de maintenance pour le logiciel ASPOWEB, nécessaire à la gestion du Plan d'eau du Canada, avec la Société LAEIngenierie. Le montant de la dépense s'élève à 348,63 € TTC.
- 30 août 2011 : Passation d'une décision modificative avec l'association Ils Scènent, relative au spectacle programmé dans le cadre du festival « Malices et Merveilles ». Le montant de la dépense s'élève à 1.899 € TTC au lieu de 1.800 € TTC.
- 30 août 2011: Passation d'un contrat avec Robin Friend, artiste, dans le cadre de l'exposition collective « Fantômes et Cauchemars » à l'Espace culturel François Mitterrand et à l'Historial de la Grande Guerre à Péronne. Les frais correspondants s'élèvent à 950 € TTC.
- 5 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec la EURL La Mauricette afin d'assurer la représentation d'un concert de Bernard Soustrot et Jean Dekyndt dans le cadre de la manifestation « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.665 € TTC.
- 5 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec la Société Musiké, Académies et productions afin d'assurer la représentation de deux concerts d'Augustin Dumay dans le cadre de la manifestation « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 9.650 € TTC.
- 5 septembre 2011 : Passation d'une convention avec l'Association France Alzheimer Oise pour la mise à disposition, à titre gratuit, de l'ASCA pour l'organisation d'un spectacle musical et théâtral.
- 6 septembre 2011 : Passation d'une convention avec ERDF pour des travaux de viabilité du lotissement la Longue Haye. ERDF effectuera un versement de 90.075,57 € HT au titre de participation après émission du titre de recette correspondant à l'achèvement des travaux.
- 7 septembre 2011 : Passation d'une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise concernant la participation de deux agents à la formation au CAP Cuisine, dans le cadre de leur contrat d'apprentissage sur deux années scolaires (2011/2013). Les frais correspondants s'élèvent à 230,00 euros TTC par année scolaire et par apprenti, soit un total de 920,00 € TTC.
- 8 septembre 2011 : Passation d'une convention avec l'ERFAN Picardie concernant la participation de 10 agents à la formation « Action tutorat MNS, rôle et mission de formateur-tuteur ». Les frais correspondants s'élèvent à 793,00 euros TTC.

- 8 septembre 2011 : Passation d'un marché avec la Société QUALICONSULT SECURITE, d'un montant de 1.825 € HT, pour la réalisation d'une mission de coordination SPS concernant les travaux d'aménagement du parc urbain Saint Quentin.
- 8 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'entreprise GO PUB, d'un montant annuel de 9.500 € HT, pour la maintenance en bon état de fonctionnement des logiciels GO-Enseignes et GO-Panneaux afin de permettre l'injection des données de mise à jour.
- 9 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'Association Départementale de Protection Civile « ADPC 60 » pour assurer la sécurité des personnes dans le cadre du Forum des Associations.
- 12 septembre 2011 : Passation d'un marché, via le groupement d'achats du Beauvaisis, avec la Société AUXILIA pour la réalisation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable. Le montant du marché est de 17.844,32 € TTC pour la ville de Beauvais et 8.922,16 € TTC pour la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.
- 12 septembre 2011 : Passation d'un marché avec la Société EQUIP'CITE pour l'achat de matériels d'équipement scénique, sans montant minimum et avec un montant maximum de 20.000 € HT.
- 14 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'Entreprise de spectacle « Maximum Show » pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Gomette et l'ours » lors des Fééries de Noël 2011. Le montant de la prestation s'élève à 1.560 € TTC.
- -14 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'Entreprise de spectacle « Maximum Show » pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Les Chinels » lors des Fééries de Noël 2011. Le montant de la prestation s'élève à 3.200 € TTC.
- 14 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'Entreprise de spectacle « Maximum Show » pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Les stimulants » lors des Fééries de Noël 2011. Le montant de la prestation s'élève à 1.900 € TTC.
- 14 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'Entreprise de spectacle « Maximum Show » pour l'organisation d'un spectacle intitulé « Le Char Cirkus » lors des Fééries de Noël 2011. Le montant de la prestation s'élève à 2.400 € TTC.
- -15 septembre 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise FMC, pour un montant de 115.427,57 € HT, pour la construction du chenil municipal lot 13 : équipement chenil.
- 15 septembre 2011 : Passation d'une convention avec le Centre Cynophile de Formations Professionnelles d'Agent Conducteur de Chien de Sécurité concernant la participation d'un agent à « la formation initiale de conducteur de chien de sécurité » Les frais correspondant s'élèvent à 1.400 € TTC.
- 15 septembre 2011 : Passation d'une convention avec A SENATUS CONSULTO concernant la participation d'un élu à la formation « améliorer son efficacité, optimiser son impact » Les frais correspondants s'élèvent à 1.000 € TTC.
- 15 septembre 2011 : Passation d'une convention avec Condorcet Formation concernant la participation de 5 élus à la formation « le budget » Les frais correspondants s'élèvent à 1.471,30 € TTC.

- -16 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec l'Orchestre Royal de Chambre de Wallonie ASBL afin d'assurer la représentation d'un concert dans le cadre de la manifestation « Pianoscope 2011 » Les frais correspondants s'élèvent à 10.000 € TTC.
- 16 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec Monsieur Nicolas BACRI, compositeur, pour la création originale d'une œuvre musicale dans le cadre de la manifestation « Pianoscope 2011 » Les frais correspondants s'élèvent à 4.750 € TTC.
- 20 septembre 2011 : Passation d'un marché à bons de commande, en groupement de d'achats, pour des prestations d'animations dans les domaines de l'environnement et du développement durable pour les 8 lots suivants :
- Lot 1 : Les milieux naturels et semi-naturels sans montant minimum et montant maximum annuel de 5.500 € HT Beauvais Argentine Aquariophilie et Association club connaître et protéger la nature
- Lot 2 : Les jardins sans montant minimum et montant maximum annuel de 7.500 € HT Association de lutte pour l'environnement en Picardie et Société d'horticulture de Beauvais
- Lot 3 : L'eau et ses usages sans montant minimum et montant maximum annuel de 3.500 € HT Beauvais Argentine Aquariophilie
- Lot 4 : Les déchets sans montant minimum et montant maximum annuel de 7.500 € HT Association les ateliers de la bergerette
- Lot 5 : Les énergies sans montant minimum et montant maximum annuel de 3.500 € HT Association les Ateliers de la Bergerette
- Lot 6 : Les déplacements sans montant minimum et montant maximum annuel de 4.500 € HT Beau vélo et Association de lutte pour l'environnement en Picardie
- Lot 8 : La consommation sans montant minimum et montant maximum annuel de 3.500 € HT Association les ateliers de la Bergerette
- Lot 9 : L'air et le bruit marché sans montant minimum et montant maximum annuel de 2.500 € HT ATMO Picardie
- 20 septembre 2011 : Passation d'une convention avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'un agent à la formation « l'enfant en danger de maltraitance ». Les frais correspondants s'élèvent à 172,00 euros TTC.
- 21 septembre 2011 : Passation d'une convention avec la Société Di Régie Pôle Musique afin de promouvoir la manifestation « Pianoscope » auprès d'un large public via « Radio Classique ». Les frais correspondants s'élèvent à 4.007 euros TTC.
- 22 septembre 2011 : Passation d'une convention avec les Entretiens Professionnels Formation concernant la participation d'un agent à la formation « Entretiens de pédiatrie et de puériculture ». Les frais correspondants s'élèvent à 130,00 euros TTC.
- 22 septembre 2011 : Passation d'une convention avec DIGITECH concernant la participation d'un agent au séminaire intitulé « la dématérialisation au service de la performance ». Les frais correspondants s'élèvent à 200,00 euros HT.
- 22 septembre 2011 : Passation d'un contrat avec la SARL Christophe Deghelt Productions afin d'assurer la représentation d'un concert de Yaron Herman,

- dans le cadre de la manifestation « Pianoscope » en partenariat avec l'ASCA. Les frais correspondants s'élèvent à 1.468,75 € TTC.
- 23 septembre 2011 : Passation d'une convention d'assistance pour la mise en recouvrement de la taxe locale sur la publicité pour les années 2011 et 2012 avec la société GO PUB. Le montant des dépenses s'élève à 2500 € HT au total sur un échéancier de 4 mois.
- 23 septembre 2011 : Passation d'un marché avec l'Entreprise SEVA pour la fourniture de palox d'ornement, pour un montant annuel maximum de 15.000 € HT.
- 26 septembre 2011 : Passation d'une convention avec la Fédération de l'Oise du parti socialiste pour la mise à disposition des salles des fêtes de Voisinlieu, Jean Moulin, du gymnase Raymond Briard, de 3 urnes et 6 isoloirs nécessaires à l'organisation des élections primaires.
- 26 septembre 2011 : Passation d'une convention avec l'entreprise AIR LIQUIDE, pour s'approvisionner en gaz medium et grandes bouteilles, pour un montant annuel de 265 € TTC.
- 26 septembre 2011 : Passation d'une convention avec France Telecom pour des travaux d'enfouissement partiel des réseaux de la rue Paul Doumer. La Ville de Beauvais prend en charge les travaux de terrassement ainsi que la mise en place des ouvrages de génie civil de France Telecom. La reprise du câblage de communication sera réalisée par France Telecom. Le montant de la dépense s'élève à 413,64 € HT.
- 26 septembre 2011 : Passation d'un marché de travaux d'entretien et de petits aménagements des bâtiments de la ville de Beauvais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis avec les entreprises suivantes :
- Lot 4 : MB PLOMBERIE pour un montant maximum annuel de 50.000,00 € HT
- Lot 8 : 2F SARL pour un montant maximum annuel de 80.000 € HT.
- 26 septembre 2011 : Passation d'une convention avec France Médiation concernant la participation de 4 agents à la formation « quel comportement adopter face à une personne agressive ou comment gérer un conflit à chaud ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.000 euros TTC.
- 28 septembre 2011 : Création d'une sous-régie de recettes auprès du service Enfance pour la perception des droits du Club des Sciences et Nature. Cette sous-régie est installée à ECOSPACE rue de la Mie au Roy.
- 29 septembre 2011 : Passation d'une extension de garanties au contrat dommages aux biens conclu avec le Cabinet LISON-VITEL (MMA) pour garantir les œuvres d'une exposition intitulée « Science et BD » à l'antenne universitaire de Beauvais. Le montant de la dépense s'élève à 90 €.
- 30 septembre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux de l'école maternelle La Grenouillère au profit de l'Association « Multi-Forme », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 30 septembre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux

de l'école Pauline Kergomard au profit de l'Association « Santé pour tous », pour lui permettre de réaliser ses missions.

- 30 septembre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux de l'école Europe au profit de l'Association « Utile », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 30 septembre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, des locaux de l'école élémentaire Albert et Marine Launay au profit de l'Association « La Batoude », pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 30 septembre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un bureau de 23,50 m² sis au 1er étage de l'espace Pré Martinet au profit de l'Association « La Compagnie de la Yole », pour lui permettre de réaliser ses missions. Le loyer annuel s'élève à 7,62 €.
- 30 septembre 2011 : Passation d'une convention avec CONDORCET FORMATION concernant la participation d'un élu à la formation « environnement institutionnel ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.200 euros TTC.
- 3 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec CETE APAVE Nord-Ouest afin d'assister la Ville dans la réalisation des installations électriques temporaires dans le cadre du forum des associations 2011 à l'ELISPACE. Les frais correspondants s'élèvent à 803,71 € TTC.
- 3 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec l'association « Organisation Miss Picardie » pour la mise à disposition de la salle des mariages, du petit salon et de la salle du Conseil, de l'Elispace. Les frais correspondants s'élèvent à 3.138,30 euros.
- 3 octobre 2011 : Passation d'un contrat de location d'un local si rue de Sénéfontaine dans le centre commercial Bellevue à Monsieur KILINC, restaurateur, en vue de l'exploiter à usage exclusif d'épicerie. Cette location est consentie pour une durée de 2 ans moyennant un loyer annuel de 9.207 euros.
- 4 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec l'entreprise de spectacle « Maximum Show » pour une prestation intitulée « Le Tandem Musical » dans les cadre des fééries de Noël, pour un montant de 2.300 € TTC.
- 5 octobre 2011 : Passation d'un avenant, avec l'entreprise TEOS, au marché de travaux de réhabilitation des réservoirs lot 1 : réservoir Borel, afin d'augmenter le diamètre de deux canalisations à renouveler dans la cuve et de remplacer une vanne de vidanges. Le montant de l'avenant s'élève à 11.845 € HT portant ainsi le montant du marché à 295.525,30 € HT
- 5 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec l'entreprise URBACO, pour un montant de 45.873,30 € HT, pour la fourniture et le raccordement d'un contrôle d'accès rue Carnot à la police municipale.
- 6 octobre 2011: Passation d'une convention avec l'Office International de l'Eau concernant la participation d'un agent à la formation « réhabilitation des réservoirs d'eau potable ». Les frais correspondants s'élèvent à 1.722,24 euros TTC.
- -6 octobre 2011: Passation d'une convention avec le Centre de Formation Professionnelle « Girondel » concernant la participation d'un agent à la formation

- « Elagage 3 : démontage du houppier ». Les frais correspondants s'élèvent à 600,00 euros TTC.
- 7 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec la société HEBIC France pour la location de pianos Steinway et Sons pour la durée du festival « Pianoscope ». Les frais correspondants s'élèvent à 6.250,00 euros TTC.
- 7 octobre 2011: Passation d'un contrat de prestations de service avec Ludovic LELEU, photographe, pour la mise en œuvre d'un reportage photographique sur l'ensemble du festival « Pianoscope 2011 ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.380 euros TTC.
- 7 octobre 2011 : Passation d'un marché avec l'entreprise SINEU GRAFF, d'un montant de 6.710 euros HT, pour la fourniture de 5 banquettes city inox rue Jeanne d'Arc.
- 7 octobre 2011: Passation d'une convention avec DYNAPOST concernant la participation d'un agent à la formation « DYNAFORM OPERATEUR ». Les frais correspondants s'élèvent à 750 euros HT.
- 7 octobre 2011: Passation d'une convention avec COMUNDI concernant la participation d'un agent à la formation « organiser et animer la fonction conseil en évolution professionnelle ». Les frais correspondants s'élèvent à 2.984,02 euros TTC.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 17 rue du Pré Martinet au profit de l'association « APF 30 » pour lui permettre de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel s'élève à 7,62 €.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 17 rue du Pré Martinet au profit de l'association « LES FRANCAS » pour lui permettre de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel s'élève à 7,62 €.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 17 rue du Pré Martinet au profit de l'association « ADPC 60 » pour lui permettre de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel s'élève à 7,62 €.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 11 rue du Morvan au profit de l'association « ADSEAO-RE-PARATION PENALE » pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 11 rue du Morvan au profit de l'association « ETOILE DE SOI » pour lui permettre de réaliser ses missions.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 17 rue du Pré Martinet au profit de l'association « PK 60 » pour lui permettre de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel s'élève à 7.62 €.
- 10 octobre 2011 : Passation d'une convention de mise à disposition d'un local sis 17 rue du Pré Martinet au profit de l'association « ASBM Billard » pour lui permettre de réaliser ses missions. Le montant du loyer annuel s'élève à 7,62 €.
- 10 octobre 2011: Passation d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, d'un local sis 11 rue du Morvan au profit de l'association « LE RO-SEAU » pour lui permettre de réaliser ses missions.

- 10 octobre 2011: Passation d'une convention avec INETD Consulting concernant la participation de 4 agents à la formation au logiciel de sauvegarde TSM. Les frais correspondants s'élèvent à 3.600 euros HT.
- 10 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec le Galion d'Eau pour l'organisation de la restauration des équipes artistiques et techniques accueillies pour Pianoscope 2011. Les frais correspondants s'élèvent à 4.953,83 euros TTC.
- 10 octobre 2011 : Passation d'un contrat avec ARCANES PRODUCTION pour assurer la captation audiovisuelle du concert à la Cathédrale dans le cadre de « Pianoscope 2011 ». Les frais correspondants s'élèvent à 3.786,54 euros TTC.
- 11 octobre 2011 : Passation d'une décision modification concernant la convention conclue avec le CNFPT Picardie concernant la participation d'agents à la formation « entraînement au maniement des armes ». 10 agents y participent au lieu de 6, les frais s'élèvent donc à 2.880 euros TTC.
- 11 octobre 2011: Passation d'une convention avec SMF concernant la participation d'un agent au colloque international « changement climatique : impacts et adaptation ». Les frais correspondants s'élèvent à 150 euros TTC.
- 11 octobre 2011 : Passation d'un marché avec la Société SCREG pour la fourniture et la mise en œuvre de scintiflex sur plateaux ralentisseurs rue de Clermont 2ème et 3ème tranches, d'un montant de 7.446 euros HT.
- 11 octobre 2011 : Passation d'un contrat de location avec un professeur des écoles en poste à Beauvais pour un logement de fonction situé 3 rue Binet. Le montant du loyer mensuel s'élève à 320 euros.
- 12 octobre 2011 : Passation d'une convention avec le CNFPT PICARDIE concernant la participation de 2 agents à la formation « l'observateur projet en relais assistantes maternelles ». Les frais correspondants s'élèvent à 258 euros TTC.
- 12 octobre 2011 : Passation d'une convention avec le domaine de Chaumont sur Loire concernant la participation de 2 agents à la formation « potagers décoratifs de demain : valoriser vos projets pédagogiques et événementiels ». Les frais correspondants s'élèvent à 990,00 € TTC.
- 13 octobre 2011 : Passation d'une convention avec MILLENAIRE PRESSE concernant la participation d'un élu à un séminaire intitulé « journées de la scène : publics de la culture, savoir réinventer pour faire sens ». Les frais correspondants s'élèvent à 48 euros TTC.
- 14 octobre 2011 : Passation d'une convention avec AGECIF concernant la participation d'un agent à la formation « techniques de gestion des entreprises culturelles : la gestion juridique d'un site internet ». Les frais correspondants s'élèvent à 645,84 euros TTC.
- 18 octobre 2011 : Passation d'un marché de formation habilitation électrique, en groupement d'achats, avec la société LSM FORMATIONS. Le marché est à bons de commande sans montant minimum et avec un montant maximum de 15.000 HT.
- 19 octobre 2011 : Passation d'un marché avec la Société DARTY PRO pour l'achat d'électroména-

ger pour la direction de la jeunesse et des sports. Les frais correspondants s'élèvent à 35.000,00 euros HT.

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de ses délégations.

Mme Le MAIRE: Mes chers collègues, je vous souhaite une bonne fin de soirée et un bon week-end.

La séance est levée à 22H50.